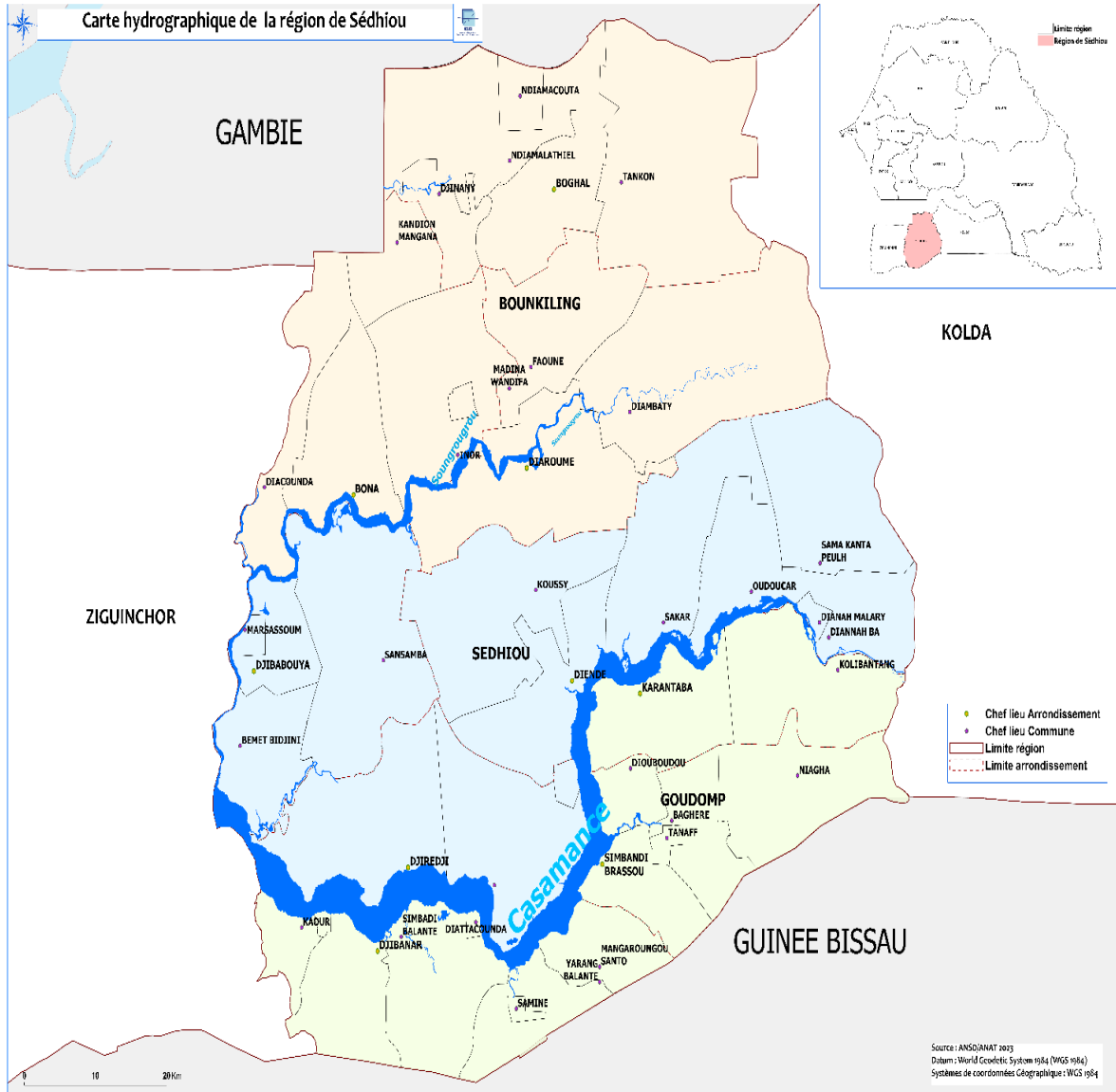


ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie



SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE SEDHIOU

COMITE DE DIRECTION

| | |
|---|------------------------|
| Directeur général | Dr Abdou DIOUF |
| Directeur général adjoint | Dr Momath CISSE |
| Directeur de l'Action régionale | Dr Jean Rodrigue MALOU |
| Président du Comité de Lecture et de Validation | Elhadji Omar SENHOR |

COMITE DE COLLECTE

| | |
|--------------------|-----------------|
| 1. Mamadou SIDIBE | Chef du Service |
| 2. Ansoumana SADIO | Assistant |
| 3. Ibrahima CISSE | Chauffeur |

REDACTEUR

| | |
|----------------|-----------------|
| Mamadou SIDIBE | Chef du Service |
|----------------|-----------------|

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

| | |
|--|----------------------------|
| | El Hadji Omar SENHOR |
| | Jean Pierre Diamane BAHOU |
| | Papa Ibrahima Sylmang SENE |
| | Nalar K. Serge MANEL |
| Direction générale | |
| | Dr Jean Rodrigue MALOU |
| Direction à l'Action régionale | El Hadji Malick GUEYE |
| | Alain François DIATTA |
| Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion | Djiby DIOP |
| | Tidiane KAMARA |
| Direction des Statistiques démographiques et sociales | Babacar GUEYE |
| | Maguette SARR |
| | Mambodi FALL |
| Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale | Manga NDIAYE |
| | Seydou BA |
| | Modou Dame Ndoumbé DIOP |
| Direction de la Méthodologie, de la Coopération statistique et de l'Innovation | Ousmane DIOUF |
| | Insa SADIO |
| Cellule de Gestion des Partenariats | Oumy DIOP |

Décembre 2025**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email : statsenegal@ansd.sn**SERVICE REGIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE DE SEDHIU**

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| SECTION A : TERRITOIRE - POPULATION | 12 |
| CHAPITRE I : TERRITOIRE | 13 |
| I.1. LA REGION DE SEDHIOU DANS LE SENEGAL | 14 |
| I.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE | 15 |
| CHAPITRE II : POPULATION | 17 |
| II.1. STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION | 18 |
| II.2. REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE | 20 |
| II.3. DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) | 22 |
| CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT | 24 |
| III.1. OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE | 25 |
| III.2. RESSOURCES FORESTIERES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX | 27 |
| III.3. CLIMAT | 29 |
| 31 | |
| SECTION B : EMPLOI – TRAVAIL | 31 |
| CHAPITRE IV : EMPLOI | 32 |
| IV.1. POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER | 32 |
| IV.2. POPULATION EN EMPLOIS REMUNERES | 34 |
| IV.3. ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL | 36 |
| CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE | 38 |
| V.1. TRAVAIL FAMILIAL | 39 |
| V.2. NEET | 41 |
| SECTION C : CONDITIONS D’HABITAT – VULNERABILITE | 43 |
| CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES | 44 |
| VI.1. ACCES A INTERNET | 45 |
| VI.2 LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES | 47 |
| CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE | 50 |
| VII.1. EAU 51 | |
| VII.2. ASSAINISSEMENT | 53 |
| VII.3. MODE D’ECLAIRAGE | 55 |
| CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE | 57 |
| VIII.1. SITUATION DES ENFANTS | 58 |
| VIII.2. SITUATION DES FEMMES | 60 |
| VIII.3. SECURITE ALIMENTAIRE | 62 |
| SECTION D : SERVICES SOCIAUX | 64 |
| CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE | 65 |
| IX.1. ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES | 66 |
| IX.2. PROGRAMMES D’ASSISTANCE SOCIALE | 68 |

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE X : JUSTICE | 70 |
| X.1. POPULATION PENALE | 71 |
| CHAPITRE XI : SANTE | 73 |
| XI.1. PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE | 74 |
| CHAPITRE XII : EDUCATION | 76 |
| XII.1. PRESCOLAIRE | 77 |
| XII.2. ELEMENTAIRE | 79 |
| XII.3. MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL | 81 |
| XII.4. ANALYSE FINANCIERE | 83 |
| XII.5. ANALYSE COUT-EFFICACITE DES CYCLES ELEMENTAIRE, MOYEN ET SECONDAIRE | 85 |
| XII.6. FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE | 87 |
| CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS | 89 |
| XIII.1. CULTURE ET LOISIRS | 90 |
| XIII.2. JEUNESSE ET SPORTS | 92 |
| | |
| SECTION E : ÉCONOMIE – FINANCES | 94 |
| CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION | 95 |
| XIV.1. SITUATION DES MARCHES | 96 |
| XIV.2. PRIX A LA CONSOMMATION | 98 |
| CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE | 100 |
| XV.1. ACTIVITES POSTALES | 101 |
| CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES | 103 |
| | |
| SECTION F : SYSTEME PRODUCTIF | 104 |
| CHAPITRE XVII : ENTREPRISES | 105 |
| XVII.1. FORMALISATION ET CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES | 106 |
| CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE | 108 |
| XVIII.1. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS | 109 |
| XVIII.2. PRODUCTION | 111 |
| CHAPITRE XIX : ELEVAGE, FORETS ET PECHE | 113 |
| XIX.1. ELEVAGE | 114 |
| XIX.2. SYLVICULTURE | 116 |
| XIX.3. PECHE – AQUACULTURE | 118 |
| CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES | 120 |
| XX.1. ENERGIE | 121 |
| XX.2. MINE ET CARRIERE | 121 |
| CHAPITRE XXI : TOURISME | 123 |
| XXI.1. TOURISME | 124 |
| | |
| SECTION G : ANNEXES | 126 |
| CHAPITRE XXII : GLOSSAIRES | 127 |
| CHAPITRE XXIII : INDEX MOTS CLES | 131 |

| SIGLES ET ABREVIATIONS | |
|-------------------------------|--|
| AEMO | Action Educative en Milieu Ouvert |
| ANACIM | Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie |
| ANAT | Agence nationale de l'Aménagement du Territoire |
| ANPEJ | Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes |
| ANSD | Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie |
| ASC | Association Sportive et Culturelle |
| BAC | Baccalauréat |
| BCG | Vaccination contre la Tuberculose |
| BFEM | Brevet de Fin d'Etudes Moyennes |
| BRSP | Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers |
| BSF | Bourses de Sécurité Familiales |
| CCIA | Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture |
| CDD | Contrat à Durée Déterminée |
| CDI | Contrat à Durée Indéterminée |
| CMU | Couverture Maladie Universelle |
| CPN | Consultations Périnatales |
| CPON | Consultations Post-natales |
| CS | Centre de Santé |
| DAPSA | Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles |
| DGPSN | Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale |
| DHS | Programme des Enquêtes Démographique et de Santé |
| DRDR | Direction Régionale du Développement Rural |
| DRH | Division Régionale de l'Hydraulique |
| DRS-SFD | Direction de la Réglementation et de la Surveillance des SFD |
| DRU | Division régionale de l'Urbanisme |
| DS | District Sanitaire |
| DSECN | Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale |
| DSTE | Direction des Statistiques du Travail et des Etudes |
| ECV | Enquête Couverture Vaccinale |
| EDS | Enquête Démographique et de Santé |
| EHCVM | Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages |
| ENES | Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal |

| SIGLES ET ABREVIATIONS | |
|-------------------------------|--|
| ENSA | Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture |
| FDD | Fonds de Dotation de la Décentralisation |
| FI | Fonds d'Investissement |
| GIE | Groupement d'Intérêt Economique |
| IA | Inspection d'Académie |
| IEF | Inspection de l'Enseignement et de la Formation |
| IREF | Inspection Régionale des Eaux et Forêts |
| IRTSS | Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale |
| ISEP | Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel |
| ISF | Indice Synthétique de Fécondité |
| ISM | Institut Supérieur de Management |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OIT | Organisation Internationale du Travail |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| OMT | Organisation Mondiale du tourisme |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PC | Pêche Continentale |
| PEV | Programme Elargi de Vaccination |
| PM | Pêche Maritime |
| PNBSF | Programme Nationale des Bourses de Sécurité Familiale |
| PS | Poste de Santé |
| PSE | Plan Sénégal Emergent |
| PUDC | Programme d'urgence de Développement Communautaire |
| PUMA | Programme d'Urgence de modernisation des Axes et territoires frontaliers |
| RGPHAE | Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage |
| RM | Région Médicale |
| RN | Route Nationale |
| RNU | Registre National Unique |
| SDE | Sénégalaise Des Eaux |
| SEN'EAU | Eau du Sénégal |
| SESR | Situation Economique et Sociale Régionale |
| SFD | Systèmes Financiers Décentralisés |

| SIGLES ET ABREVIATIONS | |
|-------------------------------|---|
| SREPA | Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales |
| TAP | Taux d'Achèvement au Primaire |
| TBPS | Taux Brut de Préscolarisation |
| TBS | Taux Brut de Scolarisation |
| TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| VAT | Vaccin Antitétanique |
| VPO | Vaccin Poliomyélite Oral |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau II.1. 1 : Population de la région de Sédhiou selon le département en 2023 et 2024 | 19 |
| Tableau II.2. 1 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département et le sexe | 21 |
| Tableau II.2. 2 : Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence et par sexe | 21 |
| Tableau II.3. 1 : ISF par département selon le milieu de résidence..... | 23 |
| Tableau II.3. 2 : Taux de mortalité par département..... | 23 |
| Tableau II.3. 3 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration durée de vie..... | 23 |
| Tableau IV.1. 1 : Répartition de la population en âge de travailler par département selon le milieu de résidence et le sexe en 2023 | 33 |
| Tableau IV.2. 1 : Répartition de la population en emploi rémunéré par caractéristiques sociodémographiques en 2023 et en 2024 | 35 |
| Tableau IV.3. 1 : Situation des établissements ouverts/fermés et des emplois générés/perdus dans la région de Sédhiou en 2023 et 2024 | 37 |
| Tableau IV.3. 2 : Situation des conflits et de l'immatriculation des travailleurs dans la région de Sédhiou en 2023 et 2024 | 37 |
| Tableau IV.3. 3 : Répartition du nombre de contrat de travail enregistré par l'IRTSS de 2023 et 2024 | 37 |
| Tableau VI.2. 1 : Répartition (%) des ménages par département et par milieu de résidence selon le type de logement..... | 48 |
| Tableau VI.2. 2 : Répartition (%) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage | 48 |
| Tableau VI.2. 3 : Répartition (%) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson..... | 48 |
| Tableau VII.2. 1 : Répartition (%) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage | 54 |
| Tableau VII.2. 2 : Projets d'assainissement individuel | 54 |
| Tableau VIII.1. 1 : Évolution des adolescents de 0-14 ans | 59 |
| Tableau VIII.1. 2 : Nombre d'enfants ayant des difficultés avec la justice..... | 59 |
| Tableau VIII.1. 3 : Nombre d'enfants reçus dans les structures de prise en charge en 2023 | 59 |
| Tableau VIII.1. 4 : Nombre d'enfants reçus dans les structures de prise en charge en 2024 | 59 |
| Tableau VIII.2. 2 : Prévalence de l'excision chez les femmes de 15–49 ans par région..... | 61 |
| Tableau VIII.2. 3 : Répartition (en %) par âge des femmes de 15–49 ans qui ont été excisées selon la région..... | 61 |
| Tableau X.1. 1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative..... | 72 |
| Tableau X.1. 2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe | 72 |
| Tableau X.1. 3 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par de sortie | 72 |
| Tableau XI.1. 1 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut | 75 |

| | |
|--|----|
| Tableau XI.1. 2 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative | 75 |
| Tableau XI.1. 3 : Evolution des indicateurs de couverture sanitaire des populations..... | 75 |
| Tableau XI.1. 4 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture..... | 75 |
| Tableau XI.1. 5 : Situation du personnel de santé | 75 |
| Tableau XII.1. 1:: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative..... | 78 |
| Tableau XII.1. 2: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative..... | 78 |
| Tableau XII.1. 3: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative | 78 |
| Tableau XII.1. 4 : Répartition (%) du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe et la circonscription administrative..... | 78 |
| Tableau XII.2. 1: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative..... | 80 |
| Tableau XII.2. 2: Répartition des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative..... | 80 |
| Tableau XII.2. 3 : Répartition du nombre d'admis et du taux (%) de réussite au CFEE selon le sexe et la circonscription administrative en 2024..... | 80 |
| Tableau XII.2. 4: Répartition des effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative | 80 |
| Tableau XII.4. 1: Les Sources de financement de l'éducation dans la région de Sédhiou | 84 |
| Tableau XII.4. 2 : Situation d'exécution budgétaire par programme dans la région de Sédhiou..... | 84 |
| Tableau XII.5. 1 : Taux (%) de réussite aux Examens professionnels région de Sédhiou..... | 88 |
| Tableau XII.5. 2 : Répartition des apprenants de FPT selon le sexe | 88 |
| Tableau XIII.1. 1: Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative..... | 91 |
| Tableau XIII.1. 2 : Liste des sites et monuments historiques de la région, par département..... | 91 |
| Tableau XIII.1. 3 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région | 91 |
| Tableau XIII.2. 1: Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative..... | 93 |
| Tableau XIII.2. 2: Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe | 93 |
| Tableau XIV.1. 1: Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative..... | 97 |
| Tableau XIV.1. 2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative..... | 97 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|---|-----|
| | ii |
| Graphique II.1. 1 : Pyramide des âges de la population 2023 de la région de Sédhiou | 19 |
| Graphique II.1. 2 : Rapport de masculinité de la population de la région de Sédhiou en 2023..... | 21 |
| Graphique III.1. 1 : Répartition (%) des ménages de la région de sédhiou selon le statut d'occupation du logement | 26 |
| Graphique IV.1. 1 : Répartition de la population en âge de travailler en 2023 et 2024. | 33 |
| Graphique VII.2. 2 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées | 54 |
| | |
| Graphique VIII.2. 1 : Rapport de mortalité maternelle (RMM) par département..... | 61 |
| Graphique VIII.2. 2 : Prévalence de l'excision chez les femmes de 0-14 par région | 61 |
| Graphique VIII.2. 1 : Rapport de mortalité maternelle (RMM) par département..... | 61 |
| Graphique VIII.2. 2 : Prévalence de l'excision chez les femmes de 0-14 par région | 61 |
| Graphique VIII.3. 1: Prévalence à l'insécurité alimentaire | 63 |
| Graphique VIII.3. 2 : Consommation alimentaire des ménages..... | 63 |
| Graphique IX.1. 1: Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature en 2024 | 67 |
| Graphique XII.4. 1 : Répartition (%) des apprenants par sexe | 88 |
| Graphique XVII.1. 1 : Répartition (%) des entreprises par Type | 107 |
| Graphique XVII.1. 2 : Répartition (%) des entreprises par branches d'activités | 107 |
| Graphique XIX.2. 1: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce | 117 |

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2023 et 2024 pour résorber, en partie, le retard de publication accusé.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Dr Abdou DIOUF

Directeur général

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A : TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET
ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1. La région de Sédhiou dans le Sénégal

La région de Sédhiou est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Elle est située au sud du pays, dans la moyenne Casamance. Elle occupe une position géostratégique privilégiée au cœur des dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région. Elle est limitée au nord par la Gambie, au sud par la Guinée-Bissau, à l'est par la région de Kolda et à l'ouest par celle de Ziguinchor.

Créée en 2008 à la suite du démembrement de la région de Kolda, Sédhiou s'étend sur une superficie d'environ 7 353 km², soit environ 3,7% du territoire national. La région comprend trois départements : Sédhiou, Bounkiling et Goudomp, dont chacun présente des caractéristiques écologiques et économiques distinctes.

La région est arrosée par le fleuve Casamance, qui sépare les départements de Sédhiou et de Goudomp, et par le Soungrougrou, qui constitue une limite naturelle entre les départements de Bounkiling et de Sédhiou. Ce réseau hydrographique dense est complété par de nombreuses mares temporaires ou permanentes, des bolongs et des nappes phréatiques importantes, constituant une ressource hydrique de premier plan.

Le climat est de type soudano-guinéen, marqué par deux grandes saisons : une saison des pluies allant de juin à octobre, et une saison sèche de novembre à mai. La pluviométrie moyenne annuelle est d'environ 1 000 mm, avec des températures variant entre 25°C et 40°C selon la période de l'année.

L'ensemble de ces caractéristiques confère à la région de Sédhiou un potentiel naturel considérable, tant pour l'agriculture que pour l'élevage, la pêche, la foresterie et les activités économiques rurales.

La région de Sédhiou, bien qu'encore marquée par un certain retard infrastructurel, dispose d'un potentiel économique important fondé sur la richesse de ses ressources naturelles et la diversité de ses activités productives. Son économie repose principalement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce local.

L'agriculture constitue la principale activité économique de la région. Elle est essentiellement de type pluvial et vivrier, dominée par la culture du riz, du mil, du maïs, de l'arachide et du fonio.

L'élevage occupe une place non négligeable dans les activités rurales, avec la présence de bovins, ovins, caprins et volailles. Il constitue à la fois une source de revenu et de sécurité alimentaire.

La région de Sédhiou offre un potentiel touristique et culturel considérable, encore peu exploité. Les paysages verdoyants, les bolongs, les forêts classées, les sites historiques (anciens comptoirs coloniaux, lieux de mémoire) et les traditions culturelles (danses, musique, cérémonies initiatiques) confèrent à la région une identité forte et singulière. Le tourisme culturel et de nature (écotourisme), s'il est mieux structuré, pourrait devenir un vecteur de développement local.

Selon le Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), la région de Sédhiou représente environ 3,3 % de la population nationale, avec une densité moyenne d'environ 83 habitants/km² en 2024 (contre 80 habitants/km² en 2023). La population est majoritairement rurale et fortement marquée par les migrations saisonnières.

Définitions :

- La **Superficie** est une étendue, une mesure de surface d'un corps, d'un terrain, d'une zone déterminée ;
- Les **projections démographiques** désignent le calcul des effectifs futurs de population, en fonction d'hypothèses concernant les tendances futures de la fécondité, de la mortalité et des migrations.

I.2. Organisation administrative et territoriale

Avec la mise en exécution de l'acte III de la décentralisation dont le processus de formulation a été lancé officiellement le 19 mars 2013, l'organisation territoriale a été complètement modifiée. Avec cette réforme, l'État du Sénégal envisage d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences et de produire simultanément des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement local harmonieux. L'objectif général visé par cette réforme est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable. Elle se décline en quatre objectifs fondamentaux :

- renforcer la cohérence territoriale en vue de consolider une architecture administrative rénovée et plus harmonisée ;

- clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique ;

- développer la contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales pour renforcer la coordination, la redevabilité et la performance des interventions ;

- moderniser la gestion publique territoriale à travers la réforme des finances locales et la promotion durable de la qualité des ressources humaines.

L'acte III de la décentralisation a été mis en œuvre progressivement suivant deux phases. Dans la première phase, il s'est agi :

- de supprimer la région collectivité locale ;
- d'ériger les départements en collectivités locales ;

- de procéder à la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes ;

- de créer la ville en vue de mutualiser les compétences des communes la constituant ;

- de répartir les neufs domaines de compétences jusqu'ici transférées entre les deux ordres de collectivités locales que sont le département et la commune. Avec cette réforme, un nouveau code général des collectivités locales qui abroge et remplace les lois n°96-06, n°96-07 et 96-09 a été adopté.

La région de Sédhiou comporte trois (03) départements (Sédhiou, Bounkiling et Goudomp), 9 arrondissements (Diendé, Djibabouya, Djirédji, Boghal, Bona, Diaroumé, Djibanar, Karantaba et Sambandi Brassou) et 43 communes.

Le département de Sédhiou comprend 14 communes : Sédhiou, Diendé, Sakar, Diannah Ba, Koussy, Oudoucar, Sama Kanta Peulh, Diannah Malary, Bemet Bidjini, San Samba, Djibabouya, Bambaly et Djiredji.

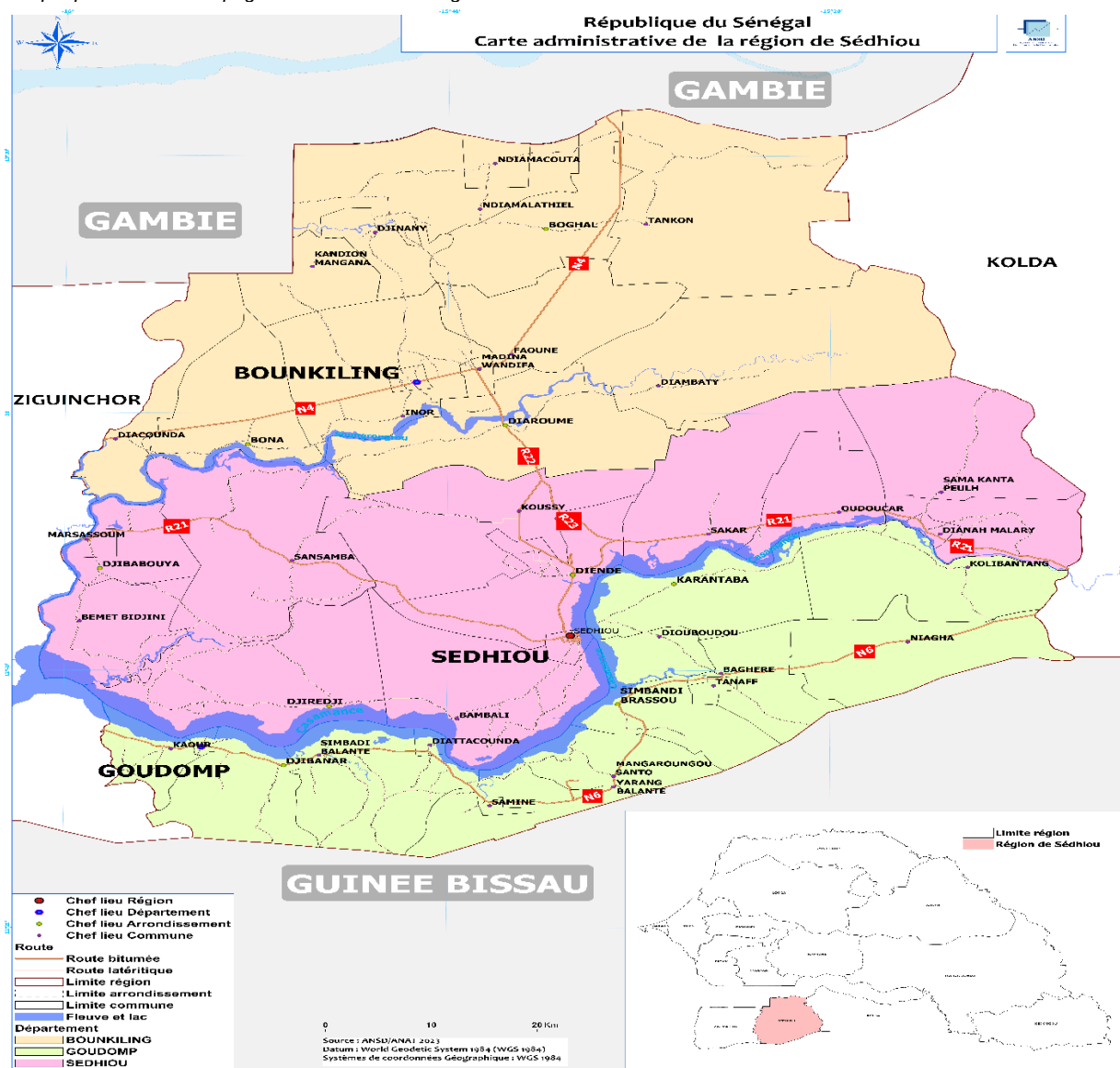
Le département de Bounkiling compte également 14 communes : Bounkiling, Ndiamalathiel, Boghal, Tankon, Djinany, Ndiamacouta, Bona, Diacounda, Inor, Kandion Mangana, Diaroumé, Diambati, Faoune, Madina Wandifa.

Celui de Goudomp regroupe 15 communes : Goudomp, Djibanar, Kaour, Mangarougou Santo, Simbandi Balante, Yarang Balante, Diattacounda, Samine, Karantaba, Kolibantang, Niagha, Simbandi Brassou, Baghere, Diouboudou et Tanaff.

Définitions :

- Une **circonscription (administrative)** est une zone géographique résultant d'une division d'un territoire à des fins de gestion administrative (région, département, arrondissement, commune...). Elle est le cadre géographique au sein duquel les individus relèvent d'une administration ou d'une autorité donnée ;
- La **décentralisation** est une politique de transfert des attributions de l'Etat vers des collectivités territoriales ou des institutions publiques pour qu'elles disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière.

Graphique I.2. 1 : Découpage Administratif de la région de Sédhiou



Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Chapitre II : POPULATION

II.1. Structure globale de la population

En 2023, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie a réalisé le Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5). Cette opération a permis de disposer de données actualisées et détaillées sur les caractéristiques démographiques de la région de Sédhiou. Elle constitue ainsi une base essentielle pour la planification du développement territorial et l'élaboration de politiques publiques adaptées. Les informations recueillies au cours de ce recensement ont ensuite été utilisées pour l'élaboration des projections visant à estimer les tendances démographiques futures au fil des années. Les résultats du RGPH-5 montrent que la population de Sédhiou est évaluée à 589 266 en 2023, puis à 606 772 habitants en 2024 selon les projections démographiques. Au fil des décennies, la région a connu une croissance démographique soutenue. Le taux d'accroissement annuel moyen est passé de 2,4 % entre les deux premiers recensements à 2,6 % entre 2013 (452 994 habitants) et 2023. Cette dynamique traduit un renouvellement démographique encore très marqué, caractéristique d'une population jeune et en expansion. En 2023 comme en 2024, la région de Sédhiou compte davantage d'hommes que de femmes. Le rapport de masculinité s'élève à 105,5 % en 2023, puis 105,7 % en 2024, soit environ 106 hommes pour 100 femmes. Toutefois, une lecture plus

fine selon les groupes d'âge révèle des disparités notables. La supériorité numérique des hommes s'observe principalement dans les tranches d'âge 0–22 ans et 41–46 ans, tandis que les femmes prédominent dans les tranches 23–39 ans et 47 ans ou plus. L'examen de la répartition spatiale de la population met également en évidence des contrastes internes marqués. Avec 606 772 habitants en 2024, la région de Sédhiou demeure l'une des moins peuplées du Sénégal, concentrant 3,3 % de la population nationale sur 3,7 % du territoire. La densité moyenne régionale est estimée à 83 habitants au km², traduisant une concentration démographique modérée, mais variable selon les départements.

La population est inégalement répartie entre les trois départements. En 2024, Goudomp est la circonscription administrative la plus densément peuplée avec 193 686 habitants pour 1 754 km², soit 110 habitants/km². Bounkiling, avec 214 048 habitants sur 2 864 km², présente une densité de 73 habitants/km². Enfin, le département de Sédhiou, qui abrite la capitale régionale, affiche la densité la plus faible estimée à 71 habitants/km², malgré son importance administrative et économique.

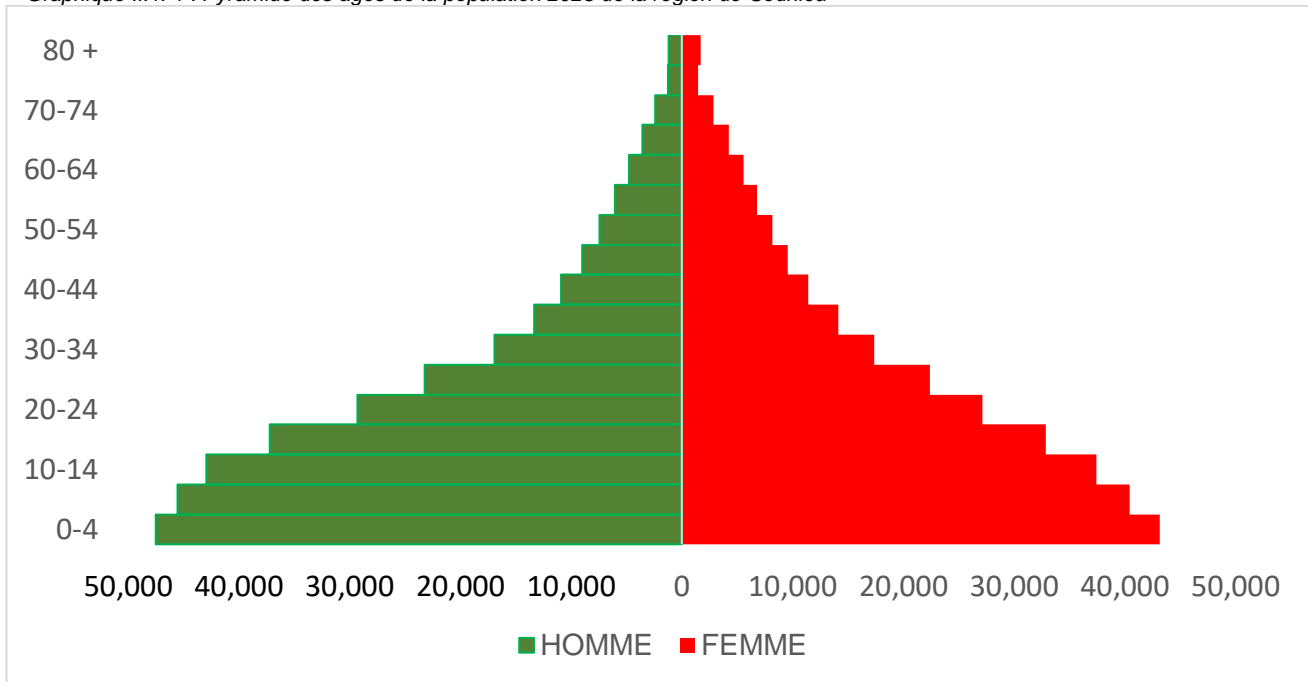
Ainsi, la dynamique démographique de la région de Sédhiou reflète à la fois un fort potentiel humain et des déséquilibres territoriaux persistants.

Définitions :

- La **pyramide des âges** représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité ;

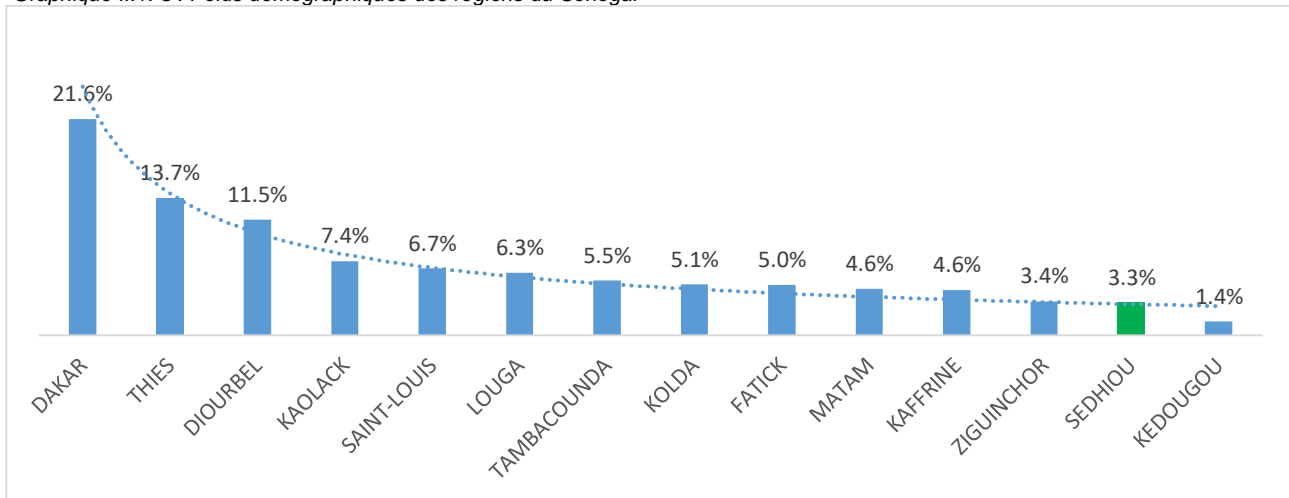
- Le **rapport de masculinité** est un indicateur permettant de saisir le poids numérique des hommes par rapport à celui des femmes. Dans une population ou un groupe d'âge donné, il renvoie au rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Graphique II.1. 1 : Pyramide des âges de la population 2023 de la région de Sédhiou



Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Graphique II.1. 3 : Poids démographiques des régions du Sénégal



Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Tableau II.1. 1 : Population de la région de Sédhiou selon le département en 2023 et 2024

| Département | Population (hbts) | | Superficie Km ² | Densité en 2023 (hbts/Km ²) | Densité en 2024 (hbts/Km ²) |
|---------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|---|---|
| | 2023 | 2024 ¹ | | | |
| Sédhiou | 193 295 | 199 038 | 2 736 | 70,6 | 72,7 |
| Boukiling | 207 873 | 214 048 | 2 864 | 72,6 | 74,7 |
| Goudomp | 188 098 | 193 686 | 1 754 | 107,2 | 110,4 |
| Rég. Sédhiou | 589 266 | 606 772 | 7 353 | 80,1 | 82,5 |

Source : ANSD. RGPH-5 (2023) & ANAT (2022).

Données obtenues par Projections Démographiques

II.2. Répartition de la population par département et milieu de résidence

Entre 2023 et 2024, la population totale de la région de Sédhiou est passée de 589 266 habitants à 606 772 habitants, soit une augmentation de 17 506 habitants, correspondant à un taux de croissance annuel moyen d'environ 3,0 %.

En 2023, la région comptait 302 582 hommes contre 286 684 femmes, soit un rapport de masculinité de 105,5 % (105 hommes pour 100 femmes). En 2024, les effectifs s'établissent à 311 835 hommes et 294 937 femmes, traduisant un rapport de masculinité légèrement en hausse à 105,7 %. Cela confirme la supériorité numérique des hommes dans la région.

Le département de Bounkiling se distingue comme étant le plus peuplé. Sa population est estimée à 207 873 habitants en 2023, puis à 214 048 habitants en 2024, soit une progression annuelle d'environ 3 %. Ce département concentre à lui seul près de 34 % de la population régionale, confirmant ainsi son poids démographique majeur dans la région. La structure par sexe y demeure relativement équilibrée, bien qu'on observe une légère prédominance masculine : les hommes représentant 51,6 % de la population en 2023. Le département de Sédhiou, quant à lui, présente une population de 193 295 habitants en 2023 qui passe à 199 038 habitants en 2024, traduisant ainsi une croissance de 3 % sur la période. Avec environ 32 % de la population régionale, il occupe une place intermédiaire dans le classement en termes de population au niveau de la région. Là encore, la population masculine reste légèrement supérieure à celle féminine, les hommes représentant 51,5 % des habitants du département. Enfin, le département de Goudomp affiche une population de 188 098 habitants en 2023 et 193 686 habitants en 2024, soit une hausse de 2,9 %. Ce département regroupe environ 31 % de la population régionale et présente un rapport de masculinité comparable à celui des deux autres départements, qui tourne autour de 105 hommes pour 100 femmes.

Dans l'ensemble, ces tendances montrent une croissance démographique régulière dans les trois départements, avec une répartition relativement équilibrée entre les sexes, bien que les hommes demeurent légèrement plus nombreux que les femmes dans toute la région.

Par ailleurs, la population régionale demeure majoritairement rurale. En 2023, son effectif s'établit à 458 241 habitants, soit près de 78 % de la population régionale, contre 131 025 habitants en zone urbaine (22 %). Cette répartition reste quasi inchangée en 2024, avec 469 027 habitants en milieu rural (77,3 %) et 137 745 en milieu urbain (22,7 %). Ainsi, près de 8 habitants sur 10 résidents encore en zone rurale.

Dans les zones urbaines, les hommes demeurent légèrement plus nombreux que les femmes, avec 66 731 hommes contre 64 294 femmes en 2023, puis 70 154 hommes contre 67 591 femmes en 2024, soit un rapport de masculinité qui se stabilise autour de 104 %. La même tendance est observée en milieu rural, où les hommes représentent 51,4 % de la population en 2023 et 51,5 % en 2024.

La région de Sédhiou conserve en 2024 une structure démographique jeune, rurale et faiblement urbanisée. Toutefois, elle affiche une croissance démographique soutenue et une répartition par sexe presque équilibrée. Ces caractéristiques démographiques constituent à la fois un atout pour le développement économique (main-d'œuvre disponible) et un défi majeur en matière de planification urbaine, d'accès aux services sociaux de base et aux emplois décents.

Définitions :

- La **Densité** désigne le rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par Km carré ;
- La **résidence** d'une personne est le lieu où elle a passé au moins 6 mois (ou bien elle a l'intention de passer au moins 6 mois).

Tableau II.2. 1 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département et le sexe

| Département | 2023 | | | 2024 | | |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Homme | Femme | Ensemble | Homme | Femme | Ensemble |
| Sédhiou | 99 556 | 93 739 | 193 295 | 102 601 | 96 437 | 199 038 |
| Boukiling | 107 320 | 100 553 | 207 873 | 110 601 | 103 447 | 214 048 |
| Goudomp | 95 706 | 92 392 | 188 098 | 98 633 | 95 053 | 193 686 |
| Rég. Sédhiou | 302 582 | 286 684 | 589 266 | 311 835 | 294 937 | 606 772 |

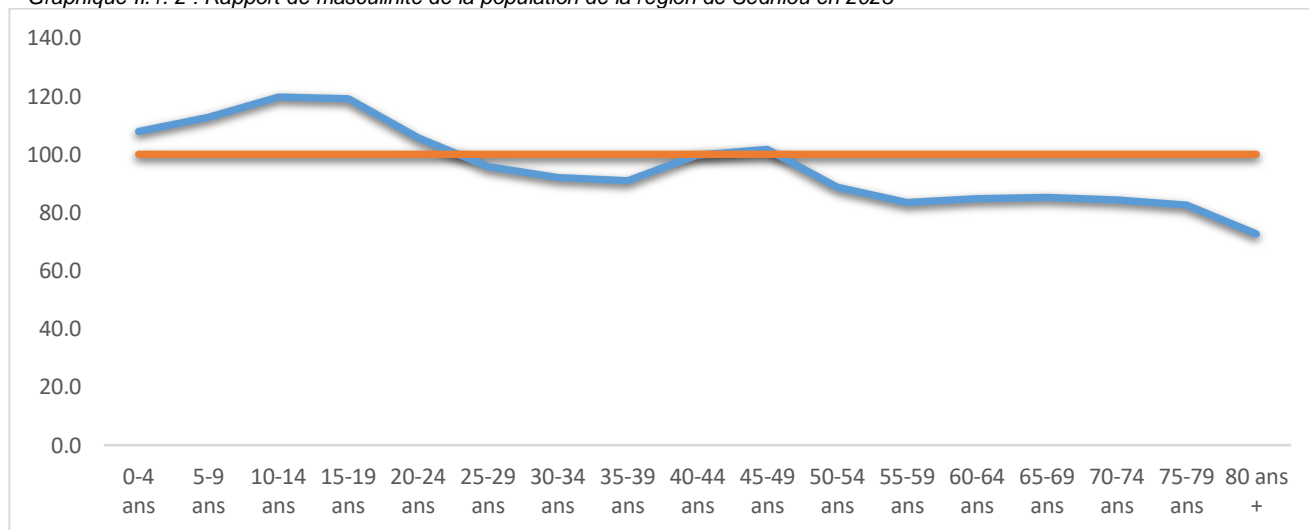
Source : ANSD, RGPH-5, 2023 & Projections démographiques, 2024.

Tableau II.2. 2 : Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence et par sexe

| Année | 2023 | | | 2024 ² | | |
|--------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|
| | Homme | Femme | Ensemble | Homme | Femme | Ensemble |
| Sexe | | | | | | |
| Zone urbaine | 66 731 | 64 294 | 131 025 | 70 154 | 67 591 | 137 745 |
| Zone rurale | 235 851 | 222 390 | 458 241 | 241 681 | 227 346 | 469 027 |
| Rég. Sédhiou | 302 582 | 286 684 | 589 266 | 311 835 | 294 937 | 606 772 |

Source : ANSD, RGPH-5, 2023 & Projections démographiques, 2024.

Graphique II.1. 2 : Rapport de masculinité de la population de la région de Sédhiou en 2023



Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

² Données obtenues par projections démographiques

II.3. Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Les Programmes d'Actions et d'Investissements Prioritaires (PAIP) ont fixé, entre autres, les objectifs suivants : (i) améliorer la qualité de vie et promouvoir le bien-être de toutes les catégories de la population ; (ii) réduire la morbidité et la mortalité, notamment maternelle et infantile, à travers la mise en œuvre de programmes de santé maternelle et de planification familiale ; (iii) maîtriser la fécondité et le rythme de croissance démographique par l'adoption de mesures adaptées.

Les données issues du Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023 fournissent des informations actualisées sur les composantes essentielles de la dynamique démographique, à savoir la fécondité, la mortalité et la migration.

Dans la région de Sédhiou, l'indice synthétique de fécondité (ISF) s'établit à 5,8 enfants par femme en âge de procréer. Autrement dit, si les conditions de fécondité observées en 2023 demeuraient inchangées, une femme âgée de 15 à 49 ans mettrait au monde en moyenne près de 6 enfants au terme de sa vie féconde.

À l'échelle départementale, des disparités sont notées : le département de Bounkiling enregistre le niveau le plus élevé avec un peu plus de 6 enfants par femme, suivi de Sédhiou et de Goudomp, où l'ISF s'établit respectivement à un peu plus de 5 enfants

par femme. Ces niveaux traduisent la persistance d'une fécondité élevée dans l'ensemble de la région.

Le taux brut de mortalité dans la région de Sédhiou est estimé à 7,4 ‰. Ce qui signifie que sur 1 000 habitants, un peu plus de 7 décèdent chaque année.

Les disparités entre les départements restent modestes : le taux s'élève à 7,7 ‰ à Sédhiou, 7,4 ‰ à Goudomp et 6,1 ‰ à Bounkiling.

L'analyse tenant compte de la structure par âge montre que le niveau de mortalité ajusté varie d'un département à l'autre. Il atteint 8,5 ‰ à Goudomp, 8,0 ‰ à Sédhiou et 7,0 ‰ à Bounkiling.

Concernant la migration, les données du RGPH-5 montrent que la région de Sédhiou reste marquée par des mouvements migratoires, relativement modestes par rapport aux régions les plus urbanisées du pays. Sur une population totale de 570 181 résidents en 2023, la grande majorité, soit 542 312 personnes, sont des natifs résidents non migrants. Ce qui signifie que plus de 95,1 % des habitants sont nés et vivent dans la région.

Malgré cette faible mobilité résidentielle, la région enregistre tout de même des flux entrants et sortants. Les 27 869 entrées observées (indice : 5,1 ‰) traduisent une attractivité modérée. Parallèlement, la région enregistre 85 397 sorties (indice : 15,7 ‰)

Définitions :

- Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année) ;
- Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année ;
- Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année ;
- On appelle **Migration**, tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale ;
- L'**Indice synthétique de fécondité (ISF)** est le nombre moyen d'enfants qu'une femme de 15-49 ans espère avoir à la fin de sa vie féconde si les conditions actuelles de la fécondité restent inchangées.
- La **migration** est le déplacement volontaire d'individus ou de populations d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles.

Tableau II.3. 1 : ISF par département selon le milieu de résidence

| Département | Urbain | Rural | Ensemble |
|-------------------|--------|-------|----------|
| Sédhiou | | | 5,4 |
| Boukiling | | | 6,3 |
| Goudomp | | | 5,5 |
| Région de Sédhiou | 4,8 | 6,1 | 5,8 |

Source : ANSD, RGPH-5, 2023.

Tableau II.3. 2 : Taux de mortalité par département

| Indicateur | Sédhiou | Boukiling | Goudomp |
|-----------------------------------|---------|-----------|---------|
| Effectif total des décès | 1 398 | 1 211 | 1 408 |
| Taux Brut de Mortalité (‰) | 7,7 | 6,1 | 7,4 |
| Taux comparatifs de mortalité (‰) | 8,0 | 7,0 | 8,5 |

Source : ANSD, RGPH-5, 2023.

Tableau II.3. 3 : Les indices d'entrée et de sortie de la migration durée de vie

| Région | Résidents | Natifs Résidents non migrants | Entrées | Indices d'entrée | Répartition entrée par région (%) | Sorties | Indices de sortie |
|---------|-----------|-------------------------------------|---------|---------------------|---|---------|----------------------|
| Sédhiou | 570 181 | 542 312 | 27 869 | 5,1 | 1,3 | 85 397 | 15,7 |

Source : ANSD, RGPH-5, 2023.

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1. Occupation physique du territoire

La région de Sédhiou, située au sud du Sénégal, se caractérise par un relief relativement plat traversé par de vastes plaines alluviales et des bas-fonds fertiles, favorables à l'agriculture et à la riziculture. Le fleuve Casamance et ses affluents structurent fortement le paysage, formant de nombreuses vallées et zones humides.

Le sol de Sédhiou est majoritairement composé de terres ferrugineuses tropicales et de sols hydromorphes dans les zones de bas-fonds. Ces sols, bien que propices à la culture, sont parfois sujets à l'acidification et à l'érosion, nécessitant des pratiques agricoles adaptées. La végétation est dominée par des savanes boisées, des forêts galeries et des espèces caractéristiques telles que le rônier, le baobab, le néré, le fromager, le caïcédraat et le kapokier.

S'agissant de la gestion du foncier et des autorisations de construire, la région de Sédhiou a connu une évolution contrastée au cours de la période 2023–2024. À l'échelle régionale, le nombre de demandes d'autorisations de construire a connu des variations. Il est passé de 136 en 2023 à 184 en 2024. Les autorisations délivrées ont augmenté entre 2023 (48) et 2024 (69). Le taux de délivrance régional a aussi augmenté de 35,3 % en 2023 à 37,5 % en 2024. Le département de Sédhiou concentre la majorité des demandes, avec 79 en 2023 et 123 en 2024, soit environ 60 % des demandes régionales. Le taux de délivrance y a légèrement diminué, passant de 30,4 % en 2023 à 30,1% en 2024.

.Les demandes sont relativement modestes dans le département de Bounkiling. Elles sont passées de 31 en 2023 à 30 en 2024. Les autorisations délivrées ont augmenté. Elles sont passées de 24 en 2023 et 28 en 2024. Le département de Goudomp a

enregistré 26 demandes en 2023 contre 31 en 2024, mais seulement 4 autorisations délivrées en 2024 après deux années sans délivrance. Le taux de délivrance reste donc faible (12,9 % en 2024).

Dans la région de Sédhiou, le type de logement le plus fréquent est la maison basse. En effet, plus de 9 ménages sur 10 (91,6 %) vivent dans des maisons basses. Les cases et les maisons à étage suivent et concernent respectivement 4,8 % et 1,9 % des ménages. Il n'y a presque pas d'immeuble dans la région de Sédhiou (0,0 %). Par ailleurs, dans le milieu urbain comme dans le milieu rural, la maison basse est le type de logement le plus répandu (respectivement 91,8 % et 91,5 %). Les cases sont plus présentes dans le milieu rural (5,8 % contre 1,8 %). La baraque et la maison à étage représentent 1,5 % et 0,7 % respectivement dans le milieu rural.

En milieu urbain, la maison basse occupe la première place comme dans le milieu rural et concerne 91,8 % des ménages. La seconde position est occupée par les maisons à étages où logent 5,0 % des ménages.

Dans la région de Sédhiou, 82,0 % des ménages sont propriétaires de leur logement (85,0 % en 2013), 7,9 % des locataires (contre 5,8 % en 2013), 6,6 % des copropriétaires (6,9 % en 2002 et 4,7 % en 2013), 1,3 % logés par des parents ou amis et 0,4 % logés par leur employeur.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que 94,3 % des ménages sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement en milieu rural contre 72,5 % en milieu urbain. La location est un phénomène très rare en milieu rural puisqu'elle concerne seulement 2,8 % des ménages. Par contre, en milieu urbain, elle est assez développée avec 22,3 % des ménages.

Définitions :

Le **lotissement** est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau et en électricité ;

Le **relief** est l'ensemble des inégalités que l'on voit sur la terre. Les plaines, les plateaux, les collines, les rivières, les bosses et les creux forment le relief.

Tableau III.1. 1 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation sur les 04 dernières années (par département)

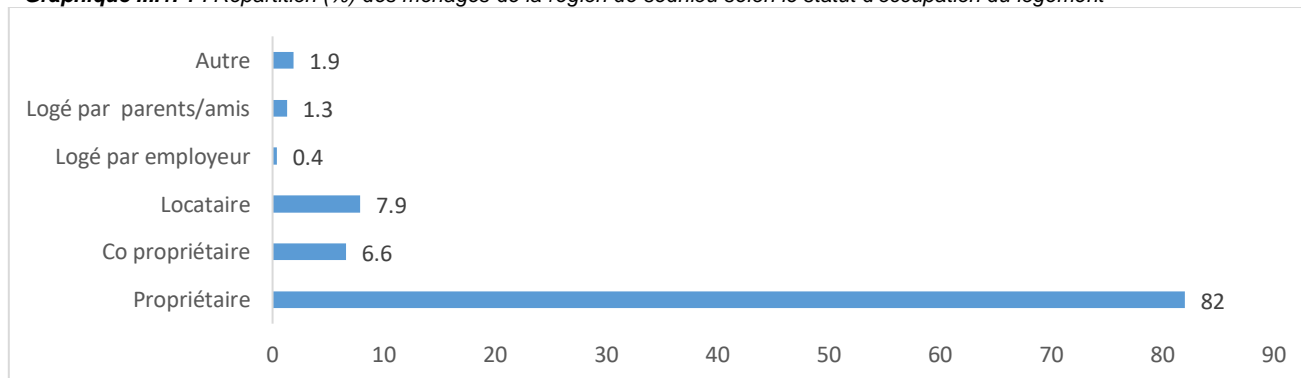
| Circonscription administrative | Année | Demandes enregistrées | Autorisations délivrées | Taux de délivrance |
|--------------------------------|-------|-----------------------|-------------------------|--------------------|
| Sédhiou | 2022 | 165 | 99 | 60,0 |
| | 2023 | 79 | 24 | 30,4 |
| | 2024 | 123 | 37 | 30,1 |
| Boukiling | 2022 | 12 | 5 | 41,7 |
| | 2023 | 31 | 24 | 77,4 |
| | 2024 | 30 | 28 | 93,3 |
| Goudomp | 2022 | 6 | 0 | 0,0 |
| | 2023 | 26 | 0 | 0,0 |
| | 2024 | 31 | 4 | 12,9 |
| Rég Sédhiou | 2022 | 183 | 104 | 56,8 |
| | 2023 | 136 | 48 | 35,3 |
| | 2024 | 184 | 69 | 37,5 |

Source : Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat de Sédhiou, 2024.

Tableau III.1. 2 : Répartition des ménages par département et milieu de résidence selon le type logement

| Département | Type de logement | | | | | | Total |
|---------------------|------------------|------------|------------|--------------|----------------|------------------------|--------------|
| | Autre | Case | Baraque | Maison basse | Maison à étage | Immeuble à appartement | |
| Sédhiou | 0,1 | 3,8 | 1,2 | 92,9 | 2,1 | 0,0 | 100,0 |
| Boukiling | 0,1 | 7,8 | 1,7 | 88,7 | 1,8 | 0,0 | 100,0 |
| Goudomp | 0,9 | 2,5 | 1,3 | 93,5 | 1,7 | 0,0 | 100,0 |
| Urbain | 0,2 | 1,8 | 1,3 | 91,8 | 5,0 | 0,0 | 100,0 |
| Rural | 0,4 | 5,8 | 1,5 | 91,5 | 0,7 | 0,0 | 100,0 |
| Rég. Sédhiou | 0,3 | 4,8 | 1,4 | 91,6 | 1,9 | 0,0 | 100,0 |

Source : ANSD, RGPH-5, 2023.

Graphique III.1. 1 : Répartition (%) des ménages de la région de sédhiou selon le statut d'occupation du logement

Source : ANSD, RGPH-5, 2023.

III.2. Ressources forestières et risques environnementaux

Entre 2023 et 2024, la région de Sédhiou a connu une évolution notable de son domaine classé. Dans l'ensemble, la superficie classée est passée de 96 893 ha en 2023 à 109 081 ha en 2024, soit une progression de plus de 12 000 ha, équivalente à une hausse de 12,6 %. Le taux de classement régional s'est ainsi amélioré. Il est passé de 13,2 % à 14,9 %, confirmant une tendance ascendante dans la protection du patrimoine forestier.

Cette dynamique s'est observée principalement dans les départements de Sédhiou et de Goudomp, qui ont enregistré les progrès les plus significatifs. Le département de Sédhiou, avec une superficie totale de 2 726 km², reste le principal pôle forestier de la région. Le nombre de forêts classées y est passé de 9 en 2023 à 10 en 2024, et la superficie concernée a augmenté de 62 023 à 68 780 ha. Cette évolution se traduit par une hausse du taux de classement de 22,8 % à 25,2 %, soit plus du quart du territoire départemental désormais placé sous statut de protection.

Le département de Goudomp présente également une avancée significative, bien qu'à un niveau globalement inférieur. Entre 2023 et 2024, le nombre de forêts classées est passé de 3 à 4, avec une extension de superficie classée de 22 470 à 27 893 ha. Le taux de classement a ainsi progressé de 12,8 % à 15,85 %, traduisant une dynamique encourageante en matière de protection des ressources naturelles.

En revanche, Bounkiling n'a pas évolué par rapport aux autres départements, avec une situation inchangée entre 2023 et 2024. Le département ne compte qu'une seule forêt classée, couvrant 12 400 ha, soit un taux de classement de 4,4 %. Ce retard

relatif appelle une attention particulière des autorités locales et des services techniques.

Globalement, l'analyse du domaine classé dans la région de Sédhiou révèle une orientation positive vers une meilleure conservation des ressources forestières, même si les disparités entre départements demeurent importantes. Le renforcement du dispositif institutionnel, la sensibilisation des populations riveraines et la consolidation des partenariats entre acteurs publics et communautaires pourraient contribuer à harmoniser les efforts et à porter le taux de classement régional à un niveau encore plus significatif dans les années à venir.

Concernant la situation du foncier amodié dans la région de Sédhiou entre 2023 et 2024, elle est demeurée globalement stable, tant en termes de nombre de zones concernées qu'en ce qui concerne les superficies couvertes. Le total régional reste fixé à dix (10) zones amodiées, représentant une superficie globale de 309 933 ha en 2024 et en 2023.

Au niveau départemental, la structure du domaine amodié reste inchangée sur la période. Le département de Sédhiou concentre la part la plus importante, avec six (6) zones amodiées, couvrant environ 210 447 ha en 2024.

Le département de Bounkiling se maintient au deuxième rang, avec trois (3) zones amodiées couvrant 77 240 ha. Aucun changement n'a été enregistré au cours de la période étudiée.

Une configuration particulière est observée au niveau de la zone inter-départementale Sédhiou-Bounkiling. Cette zone compte une (1) zone amodiée d'une superficie de 22 246 ha et reste également stable sur les deux années considérées.

Tableau II.2.1 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

| Circonscription administrative | Année | Forêts Classées | | Taux de classement (%) | Superficie |
|--------------------------------|-------------|-----------------|-----------------|------------------------|--------------|
| | | Nombre | Superficie (Ha) | | |
| Sédhiou | 2024 | 10 | 68 780 | 25,2 | 2 726 |
| | 2023 | 9 | 62 023 | 22,8 | 2 726 |
| Boukiling | 2024 | 1 | 12 400 | 4,4 | 2 830 |
| | 2023 | 1 | 12 400 | 4,4 | 2 830 |
| Goudomp | 2024 | 04 | 27 893 | 15,85 | 1 759 |
| | 2023 | 03 | 22 470 | 12,77 | 1 759 |
| Rég. Sédhiou | 2024 | 14 | 109 081 | 14,86 | 7 341 |
| | 2023 | 13 | 96 893 | 13,19 | 7 341 |

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2024.

Tableau II.2.2 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

| Circonscription administrative | Nombre de Zones amodiées | | | Superficie (en ha) | | |
|--------------------------------|--------------------------|-----------|-----------|--------------------|----------------|----------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Sédhiou | 06 | 06 | 06 | 220 447 | 210 447 | 210 447 |
| Boukiling | 03 | 03 | 03 | 77 240 | 77 240 | 77 240 |
| Sédhiou-Boukiling | 01 | 01 | 01 | 22 246 | 22 246 | 22 246 |
| Rég. Sédhiou | 10 | 10 | 10 | 319 933 | 309 933 | 309 933 |

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2024

III.3. Climat

La climatologie étudie les phénomènes météorologiques sur une vaste zone du globe et sur une longue durée. La météorologie, quant elle, s'intéresse à l'observation et à l'analyse des phénomènes atmosphériques tels que les nuages, les précipitations et les vents. Ces disciplines permettent de comprendre la formation et l'évolution des conditions climatiques à partir de paramètres mesurés comme la pression, la température et l'humidité. Leur importance est cruciale pour le développement socioéconomique. En effet, l'évolution du climat influence directement des secteurs essentiels tels que l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, les forêts ainsi que les transports (aériens, terrestres et fluviaux).

La région de Sédhiou bénéficie d'un climat de type soudano-guinéen, marqué par une alternance entre une saison sèche (de novembre à mai) dominée par l'harmattan, et une saison des pluies (de juin à octobre) sous l'influence de la mousson. Les températures moyennes oscillent autour de 33°C, avec des pics de chaleur enregistrés entre mars et mai et des minima observés entre décembre et janvier.

L'humidité relative moyenne dans la région est généralement élevée pendant la saison pluvieuse, favorisant la croissance végétale et la reconstitution des ressources hydriques.

Sur le plan pluviométrique, l'année 2024 a été particulièrement arrosée dans la région de Sédhiou, comparativement aux deux années précédentes et à la moyenne climatologique de référence (1991-2020). Le cumul enregistré au 20 septembre 2024 s'élève à 1 280 mm, contre 792,1 mm en 2023. Ces valeurs dépassent nettement la normale de 918,6 mm. Ce qui traduit une bonne installation et une intensité marquée de la saison des pluies.

Cette tendance s'est confirmée au 31 octobre 2024, avec un cumul annuel de 1 792 mm, largement supérieur à la moyenne historique de 1 034,3 mm. Ces chiffres témoignent d'une année excédentaire en pluies, susceptible d'avoir un impact positif sur les cultures pluviales, la recharge des nappes phréatiques et la disponibilité en eau pour le bétail. Cependant, cette forte pluviométrie peut aussi entraîner des inondations localisées et des pertes agricoles dans les zones basses et mal drainées.

Les relevés journaliers du 28 août 2024 confirment cette dynamique avec des hauteurs de pluie importantes à Diattacounda (34,0 mm), Goudomp (23,2 mm) et Sédhiou (16,0 mm).

Définitions :

Le climat correspond aux conditions météorologiques moyennes (températures, précipitations, ensoleillement, humidité de l'air, vitesse des vents, etc.) qui règnent sur une région donnée durant une longue période. Pour l'Organisation météorologique mondiale, elle doit être d'au minimum 30 ans.

Tableau III.3. 1 : Situation de la pluviométrie

| Stations | 2024 | 2023 | 2022 | Normale 1991-2020 |
|---------------------------------|---------|-------|---------|----------------------|
| Cumul au 20 Sept (mm) | 1 280,0 | 792,1 | 1 167,2 | 918,6 |
| Cumul au 31 Octobre (mm) | 1 792,0 | 950,7 | 1 269,7 | 1 034,3 |

Source : Direction régionale du Développement rural de Sédhiou, 2024.

Tableau III.3. 2 : Relevés pluviométriques

| Stations/Postes | Pluie (mm/jour) | Date |
|---------------------|-----------------|------------|
| Sédhiou | 16,0 | 28/08/2024 |
| Goudomp | 23,2 | 28/08/2024 |
| Diattacounda | 34,0 | 28/08/2024 |

Source : Direction régionale du Développement rural de Sédhiou, 2024.

SECTION B : EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1. Population en âge de travailler

Dans un contexte national marqué par la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation Systémique du Sénégal et la promotion du Pôle Territoire Sud (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) comme espace de dynamisation économique, la région de Sédhiou se positionne encore comme un territoire à fort potentiel humain. Toutefois, elle est confrontée à une faible intégration entre la formation professionnelle, le marché du travail et les dispositifs d'accompagnement pour l'emploi.

La population en âge de travailler correspond, selon les standards statistiques nationaux, à l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans. Cette catégorie comprend aussi bien les personnes effectivement actives que celles disponibles pour l'emploi.

En 2023, la population en âge de travailler dans la région de Sédhiou est estimée à 303 967 personnes, soit 51,4 % de la population totale régionale. Elle se répartit de manière équilibrée entre 151 968 hommes et 151 999 femmes, confirmant une structure par sexe quasi paritaire.

En 2024, cette population a connu une légère progression pour atteindre 318 409 personnes, représentant 52,5 % de la population totale. La répartition reste équilibrée, avec 160 180 hommes contre 158 229 femmes.

La parité observée entre hommes et femmes en âge de travailler souligne l'enjeu de la promotion de l'emploi féminin, notamment dans les secteurs agricole, artisanal et des services, où les femmes

s'adonnent souvent à des activités informelles à faible valeur ajoutée.

Le tableau IV.1.1 présente la structure de la population active potentielle dans la région de Sédhiou. Il permet d'apprécier la répartition de cette population selon le sexe, le milieu de résidence (urbain/rural) et le département. La structure démographique de la population en âge de travailler reflète le profil globalement rural de la région. En effet, plus des trois quarts de cette population vivent dans les zones rurales, soit 237 478 personnes, contre seulement 73 524 en milieu urbain.

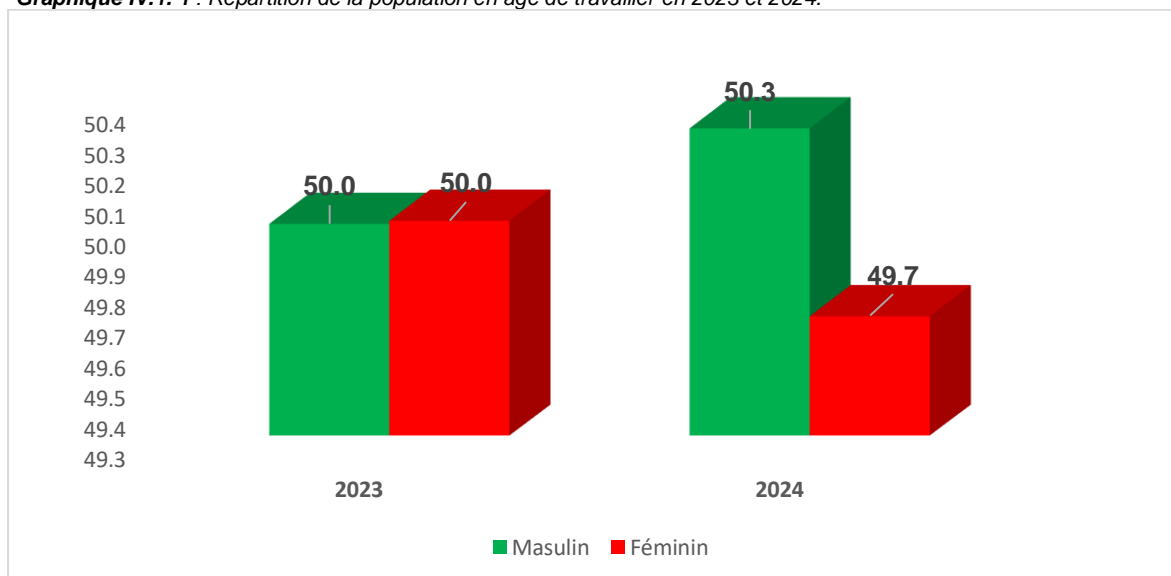
La population en âge de travailler se concentre très majoritairement en milieu rural (76,4 %), contre 23,6 % en milieu urbain.

La population urbaine en âge de travailler est principalement concentrée dans les départements de Sédhiou (35,0 %) et Goudomp (35,2 %), tandis que Bounkiling n'en regroupe que 29,8%. Cette configuration traduit le poids administratif et économique des chefs-lieux départementaux, particulièrement la commune de Sédhiou, capitale régionale, qui attire une main-d'œuvre plus diversifiée (commerçants, fonctionnaires, artisans, transporteurs, etc.).

La structure par sexe de la population en âge de travailler demeure équilibrée, tant en milieu urbain (48,9 % d'hommes contre 51,1 % de femmes) qu'en milieu rural (49,1 % d'hommes contre 50,9 % de femmes).

Définitions :

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives, des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.

Graphique IV.1. 1 : Répartition de la population en âge de travailler en 2023 et 2024.

Source : ANSD, RGPH-5, 2023 & Projections démographiques, 2024.

Tableau IV.1. 1 : Répartition de la population en âge de travailler par département selon le milieu de résidence et le sexe en 2023

| Département | | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Total |
|-------------|--------------|---------|-----------|---------|-------|
| Urbain | Masculin (%) | 35,1 | 29,4 | 35,5 | 100,0 |
| | Féminin (%) | 34,9 | 30,1 | 34,9 | 100,0 |
| | Ensemble (%) | 35 | 29,8 | 35,2 | 100,0 |
| Rural | Masculin (%) | 32,7 | 36,8 | 30,5 | 100,0 |
| | Féminin (%) | 32,9 | 35,6 | 31,6 | 100,0 |
| | Ensemble (%) | 32,8 | 36,2 | 31 | 100,0 |
| Ensemble | Masculin (%) | 33,3 | 35,1 | 31,7 | 100,0 |
| | Féminin (%) | 33,3 | 34,3 | 32,4 | 100,0 |
| | Ensemble (%) | 33,3 | 34,7 | 32,0 | 100,0 |

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

IV.2. Population en emplois rémunérés

L'importance relative des personnes en emploi reflète le dynamisme du marché du travail en termes de capacité d'absorption de la demande de travail. En sus, le taux d'emploi constitue un bon indicateur pour mesurer l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et de services au sens de la comptabilité nationale.

Le tableau IV.2.1 met en évidence l'évolution des caractéristiques sociodémographiques de la population en emploi rémunéré dans la région de Sédhiou entre 2023 et 2024.

L'emploi rémunéré reste plus marqué dans le milieu rural, qui concentre 77 % des travailleurs en 2024 contre 78,4 % en 2023. Toutefois, on observe une légère progression de la part des emplois du milieu urbain, passée de 21,6 % à 23 % (+1,4 point).

La structure par sexe révèle une hausse notable de la participation féminine à l'emploi rémunéré 37,3 % en 2024 contre 33,9 % en 2023, soit un gain de 3,4 points. Parallèlement, la part masculine recule légèrement (de 66,1 % à 62,7 %). Cette tendance témoigne d'une meilleure inclusion économique des femmes, sans toutefois remettre en cause la dominance masculine dans l'emploi rémunéré.

La structure d'âge montre un rajeunissement progressif de la main-d'œuvre rémunérée. La part des jeunes de 15 à 24 ans passe de 13,2 % à 17,9 % (+4,7 points), et celle des 25-34 ans de 21,6 % à 26,4 % (+4,8 points). En revanche, la part des 35 ans ou plus diminue de manière marquée (de 65,2 % à 55,7 %, soit -9,5 points).

Le profil éducatif des travailleurs rémunérés reste dominé par les personnes sans niveau d'instruction, qui représentent encore plus des trois quarts (77,4 %) en 2024. Néanmoins, on note une progression de la

part des travailleurs ayant un niveau secondaire, passé de 13,5 % à 15,2 % (+1,7 point). Les niveaux supérieur et primaire restent marginaux.

Les travailleurs indépendants agricoles demeurent majoritaires, mais leur part baisse fortement (de 71 % à 60,9 %, soit -10,1 points). Les travailleurs indépendants non agricoles progressent sensiblement (de 15 % à 20,5 %, soit +5,5 points), tout comme les salariés, passés de 8,1 % à 12,4 % (+4,3 points).

Le nombre de patrons/employeurs augmente également légèrement (de 0,9% à 1,6%).

Le secteur agricole reste dominant mais recule significativement, passant de 71,5 % en 2023 à 63,1 % en 2024 (-8,4 points de pourcentage). En parallèle, les secteurs tertiaires et secondaires ont enregistré des hausses notables. Les services gagnent 5,3 points de pourcentage (passant de 12,1 % à 17,4 %), le commerce et la réparation augmentent de 1,9 point et l'industrie progresse de 1,2 point.

Dans l'ensemble, entre 2023 et 2024, la région de Sédhiou a enregistré une évolution positive de son emploi rémunéré. Cette évolution est caractérisée par une hausse de la participation féminine et juvénile, une diversification sectorielle au profit des services et du commerce et une transition partielle du travail agricole vers des formes plus formelles et urbaines.

Cependant, l'emploi rémunéré reste majoritairement rural, peu qualifié et encore dominé par les hommes. Ces constats plaident pour un renforcement des politiques d'emploi orientées vers la qualification des jeunes et des femmes, la promotion du travail décent et la formalisation progressive des activités économiques rurales et informelles.

Tableau IV.2. 1 : Répartition de la population en emploi rémunéré par caractéristiques sociodémographiques en 2023 et en 2024

| Caractéristiques sociodémographiques | Répartition (en %) en 2023 | Répartition (en %) en 2024 | 24/23 |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-------|
| Milieu de résidence | | | |
| Urbain | 21,60 | 23,00 | 1,4 |
| Rural | 78,40 | 77,00 | -1,4 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 0 |
| Sexe | | | |
| Masculin | 66,10 | 62,70 | -3,4 |
| Féminin | 33,90 | 37,30 | 3,4 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 0 |
| Tranche d'âges | | | |
| [15-24ans] | 13,20 | 17,90 | 4,7 |
| [25-34ans] | 21,60 | 26,40 | 4,8 |
| [35 et plus [| 65,20 | 55,70 | -9,5 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 0 |
| Niveau d'instruction | | | |
| Aucun niveau | 78,40 | 77,40 | -1 |
| Préscolaire/Primaire | 4,40 | 4,20 | -0,2 |
| Secondaire | 13,50 | 15,20 | 1,7 |
| Supérieur | 3,70 | 3,20 | -0,5 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 0 |
| Statut employés | | | |
| Salariés | 8,10 | 12,40 | 4,3 |
| Apprentis/Stagiaires | 5,00 | 4,70 | -0,3 |
| Patrons/Employeurs | 0,90 | 1,60 | 0,7 |
| Indépendant non agricole | 15,00 | 20,50 | 5,5 |
| independant_agri | 71,00 | 60,90 | -10,1 |
| Aide familiaux | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 0 |
| Secteur d'activités | | | |
| Agriculture | 71,50 | 63,10 | -8,4 |
| Industrie | 5,50 | 6,70 | 1,2 |
| Commerce et Réparation | 10,90 | 12,80 | 1,9 |
| Services | 12,10 | 17,40 | 5,3 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 0 |

Source : ANSD, ENES, 2023, 2024.

IV.3. Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

En 2023, la région a enregistré l'ouverture de 15 établissements contre la fermeture d'un seul, soit un solde net positif de 14 nouvelles unités économiques. Ces créations ont permis la génération de 60 emplois, tandis que 5 emplois ont été perdus, traduisant déjà une tendance encourageante malgré un contexte encore fragile.

L'année 2024 confirme et amplifie cette dynamique. En effet, le nombre d'établissements créés a plus que doublé pour atteindre 36 nouvelles structures, soit une hausse de 140 par rapport à l'année précédente. Parallèlement, aucune fermeture n'a été enregistrée sur la période. Cette vitalité entrepreneuriale s'est accompagnée d'une forte progression de l'emploi, avec 168 postes créés contre aucun perdu.

Le tableau IV.3.2 met en lumière l'évolution des conflits de travail et de l'immatriculation des travailleurs dans la région de Sédhiou au cours des années 2023 et 2024. Ces deux indicateurs permettent d'apprécier à la fois le climat social au sein des entreprises et le niveau de formalisation de l'emploi dans la région.

En 2023, la région a enregistré 8 conflits individuels et 1 conflit collectif. Ces différends concernaient essentiellement des litiges entre employés et employeurs autour de questions liées aux conditions de travail, aux salaires ou aux ruptures de contrat.

En 2024, le nombre de conflits individuels a doublé, passant de 8 à 16 cas. Ce qui signale une hausse significative des désaccords entre travailleurs et employeurs. En revanche, le nombre de conflits collectifs est resté inchangé, avec un seul cas signalé sur les deux années.

S'agissant de l'immatriculation des travailleurs, la tendance observée est inverse. En 2023, 89 travailleurs ont été immatriculés, tandis qu'en 2024, ce nombre est tombé à 11.

Le tableau IV.3.3 présente l'évolution des types de contrats de travail enregistrés auprès de l'Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale (IRTSS) de Sédhiou entre 2023 et 2024, ventilés selon le sexe des bénéficiaires.

En 2023, l'IRTSS a enregistré 574 contrats de travail, toutes catégories confondues. Cette année-là, la majorité des contrats concernaient des emplois à durée déterminée (CDD), avec 372 hommes et 87 femmes. Les contrats à durée indéterminée (CDI) restaient peu nombreux, 98 pour les hommes et 17 pour les femmes. Aucun contrat de stage ou saisonnier n'a été signalé.

En 2024, la situation évolue sensiblement. Le nombre total de contrats enregistrés s'élève à 943, soit une hausse de près de 64 par rapport à l'année précédente. Cette progression témoigne d'un essor notable de la formalisation de l'emploi dans la région.

Les CDD demeurent dominants avec 656 pour les hommes et 98 pour les femmes.

Toutefois, on observe également une augmentation des CDI, qui atteignent 143 pour les hommes et 41 pour les femmes.

L'analyse selon le sexe montre que les hommes demeurent largement majoritaires, concentrant environ 80 des contrats. Toutefois, la légère augmentation du nombre de femmes titulaires de CDI en 2024 montre une évolution encourageante vers une meilleure intégration des femmes dans les emplois stables.

Définitions :

- **L'Inspection du Travail** a pour mission principale la prise en charge globale, au sein de l'appareil d'Etat, des intérêts de l'homme au travail, dans un souci de justice et de paix sociales, ainsi que de développement économique harmonieux. Les inspecteurs du travail sont chargés de veiller à l'application des dispositions légales régissant les conditions de travail et la protection des travailleurs dans l'exercice de leur activité ;

Tableau IV.3. 1 : Situation des établissements ouverts/fermés et des emplois générés/perdus dans la région de Sédhiou en 2023 et 2024

| Année | Indicateurs | Nombre | Indicateurs | Nombre |
|-------|---------------------------------|--------|--------------------------|--------|
| 2023 | Nombre d'établissements ouverts | 15 | Nombre d'emplois générés | 60 |
| | Nombre d'établissements fermés | 01 | Nombre d'emplois perdus | 05 |
| 2024 | Nombre d'établissements ouverts | 36 | Nombre d'emplois générés | 168 |
| | Nombre d'établissements fermés | 00 | Nombre d'emplois perdus | 00 |

Source : Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale de Sédhiou, 2024.

Tableau IV.3. 2 : Situation des conflits et de l'immatriculation des travailleurs dans la région de Sédhiou en 2023 et 2024

| Année | Types de conflits/Travailleurs immatriculés | Effectif |
|-------|---|----------|
| 2023 | Conflit Individuel | 08 |
| | conflit collectif | 01 |
| 2024 | conflit individuel | 16 |
| | conflit collectif | 01 |
| 2023 | Nombre de travailleurs immatriculés en 2023 | 89 |
| 2024 | Nombre de travailleurs immatriculés en 2024 | 11 |

Source : Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale de Sédhiou (IRTSS), 2024.

Tableau IV.3. 3 : Répartition du nombre de contrat de travail enregistré par l'IRTSS de 2023 et 2024

| | Sexe | CDD | | CDI | | Stage | | Saisonnier | | Ens |
|--------|------|------|------|------|------|-------|------|------------|-----|------|
| | | Hom | Fem | Hom | Fem | Hom | Fem | Hom | Fem | |
| Nombre | 2023 | 372 | 87 | 98 | 17 | 00 | 00 | 00 | 00 | 574 |
| | 2024 | 656 | 98 | 143 | 41 | 03 | 02 | 00 | 00 | 943 |
| % | 2023 | 1,60 | 1,11 | 0,75 | 0,27 | 00 | 00 | 00 | 00 | 3,73 |
| | 2024 | 1,80 | 0,81 | 1,2 | 0,6 | 0,15 | 0,13 | 00 | 00 | 4,69 |

Source : Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale de Sédhiou (IRTSS), 2024.

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1. Travail familial

Selon les résultats de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) réalisée en 2024, dans la région de Sédhiou, les aides familiaux sont majoritairement concentrés en milieu rural, où ils représentent 81,0 % contre 19,0 % en milieu urbain. Cette forte présence rurale traduit le caractère essentiellement agricole et informel du travail des aides familiaux dans la région.

L'analyse selon le sexe montre que les hommes représentent 58,7 % des aides familiaux contre 41,3 % pour les femmes, révélant une légère prédominance masculine.

La répartition par âge indique une présence soutenue des jeunes de 15 à 24 ans (37,5 %) et des adultes de 35 ans ou plus (42,8 %), tandis que la tranche des 25-34 ans est moins représentée (19,7 %). Cela montre que le statut d'aide familial concerne à la fois les jeunes et les adultes.

Concernant le niveau d'instruction, la grande majorité des aides familiaux (83,4 %) n'a aucun niveau d'instruction. En revanche, 13,7 % ont atteint le secondaire et moins de 3 % le primaire ou préscolaire, et aucun n'a le niveau supérieur.

Enfin, la proportion des aides familiaux dans la population active reste globalement modérée : 6,6 % au total, avec une part légèrement plus élevée en milieu rural (7,0 %) qu'en milieu urbain (5,3 %).

En somme, l'analyse montre que les aides familiaux occupent une place non négligeable dans l'économie régionale de Sédhiou, particulièrement en milieu rural, où ils constituent une composante essentielle de la main-d'œuvre. Leur profil est marqué par une forte ruralité, une prédominance masculine modérée, et une faible qualification scolaire, reflet du caractère traditionnel et peu formalisé de leurs activités. La forte présence des jeunes et des adultes âgés parmi eux souligne le rôle de l'aide familial comme levier de subsistance, mais aussi comme refuge face au manque d'opportunités d'emploi formel. Cette situation appelle à des politiques ciblées de formation, d'alphabétisation et d'insertion professionnelle, afin de transformer progressivement cette main-d'œuvre non rémunérée en force de travail productive et valorisée dans le tissu économique régional.

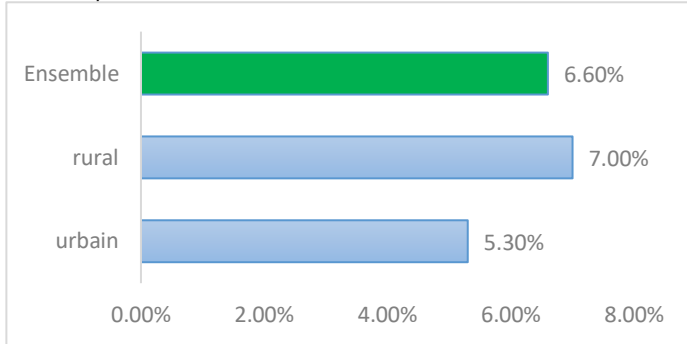
Définitions :

- **Les aides familiaux** sont définis comme étant des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. L'absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi ;
- **Travailleur familial** : Personne qui occupe un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peut pas être considérée comme associé, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

En savoir plus :

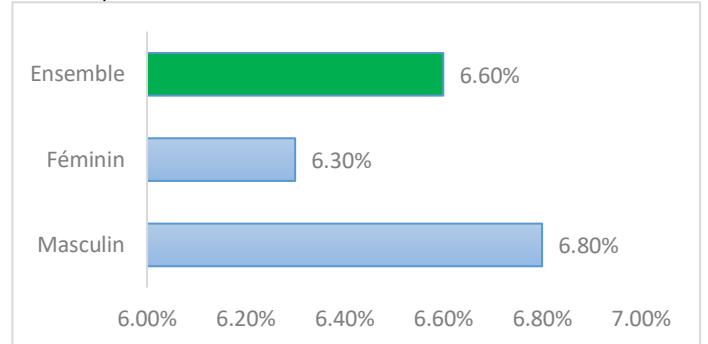
- <https://www.enligne.sn/wp-content/uploads/2022/05/Enquete-nationale-sur-lEmploi-au-Senegal.pdf>

iGraphique V.1.1 : Part des aides familiaux dans la tation active par milieu de résidence



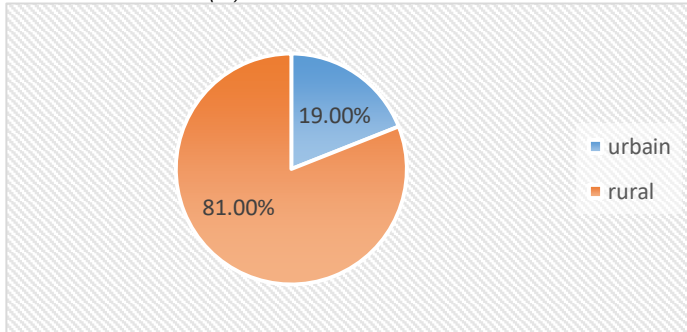
Source : ANSD, ENES 2023

iGraphique V.1.2 : Part des aides familiaux dans la tation active par sexe



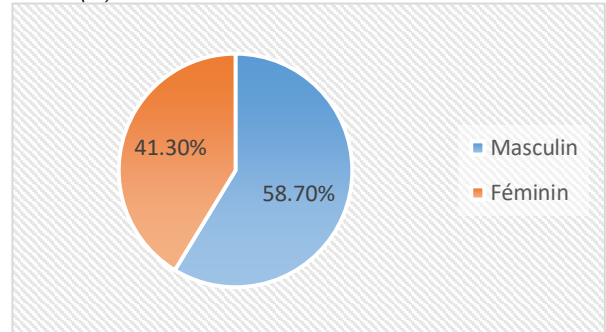
Source : ANSD, ENES 2023

iGraphique V.1.3 : Répartition des aides familiaux le milieu de résidence (%)



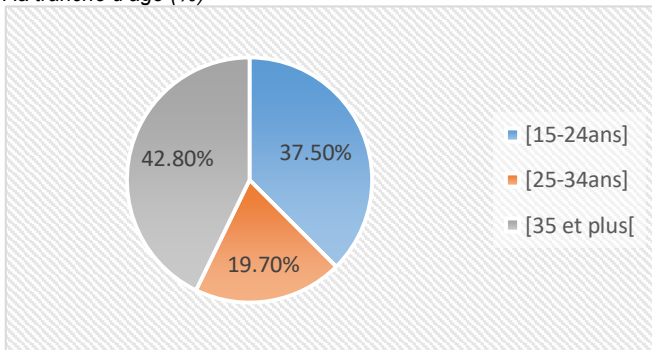
Source : ANSD, ENES, 2024.

Graphique V.1.4 : Répartition des aides familiaux selon le sexe (%)



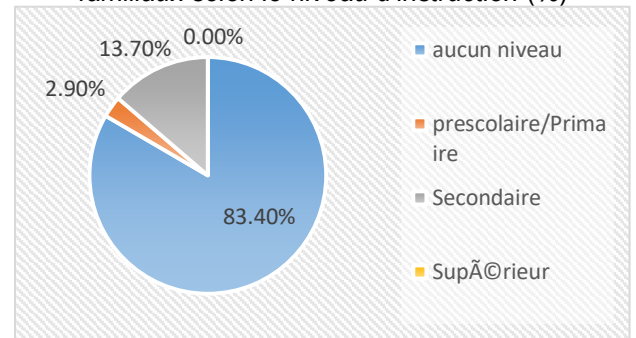
Source : ANSD, ENES, 2024.

Graphique V.1.5 : Répartition des aides familiaux selon la tranche d'âge (%)



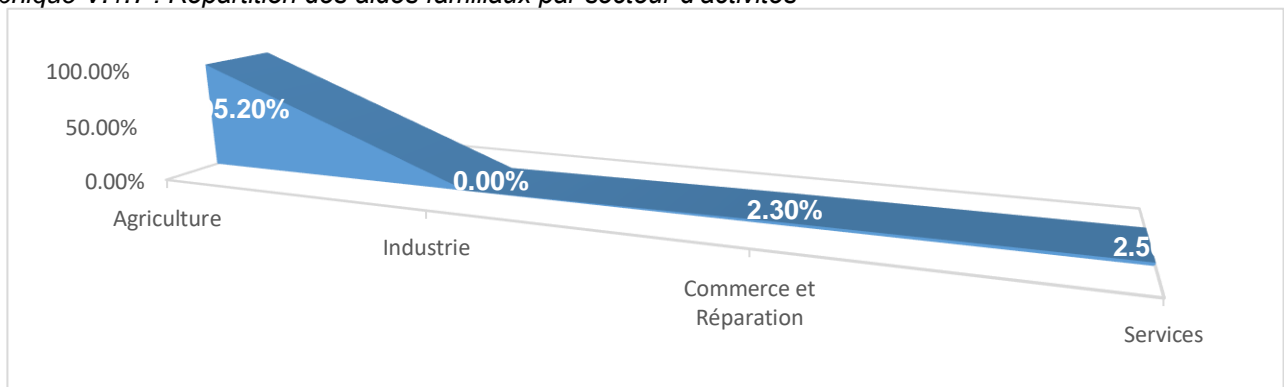
Source : ANSD, ENES 2024.

Graphique V.1.6 : Répartition des aides familiaux selon le niveau d'instruction (%)



Source : ANSD, ENES 2024.

Graphique V.1.7 : Répartition des aides familiaux par secteur d'activités



Source : ANSD, ENES 2024.

V.2. NEET

La répartition de la population âgée de 15 ans ou plus, Ni en Emploi, ni en Education, ni en Formation (NEET) en 2024 selon les caractéristiques sociodémographiques met en évidence un profil marqué par de fortes vulnérabilités structurelles. Les NEET sont majoritairement concentrés en milieu rural (74,6 %), traduisant les contraintes persistantes d'accès à l'éducation, à la formation et aux opportunités économiques dans cette zone. Ils concernent principalement les femmes (66,4 %), révélant des inégalités de genre prononcées en matière d'accès à l'emploi et à l'autonomisation économique. La structure par âge montre une prédominance des 15–24 ans (61,1 %), tandis que les 25–34 ans (33,7 %) demeurent

également exposés à l'exclusion professionnelle. Par ailleurs, le très faible niveau d'instruction des NEET constitue un facteur explicatif central, avec près de huit sur dix (79,7 %) n'ayant aucun niveau d'instruction. Cette situation qui limite fortement leur employabilité, malgré une présence marginale de NEET ayant atteint le secondaire (16,3 %) et quasi inexistante au niveau supérieur (0,4 %).

Dans l'ensemble, cette configuration appelle des politiques intégrées et ciblées, combinant approches territoriales, sensibles au genre et axées sur l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la formation qualifiante et à l'insertion professionnelle des jeunes.

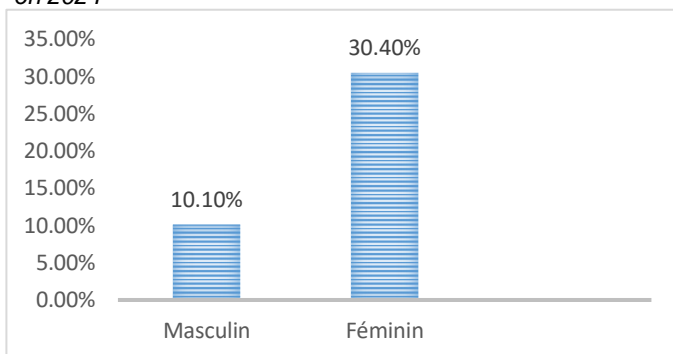
Définitions :

*Les **NEET** correspondent à la population âgée de 15 ans ou plus, Ni en Emploi, ni en Education, ni en Formation.*

Voir plus :

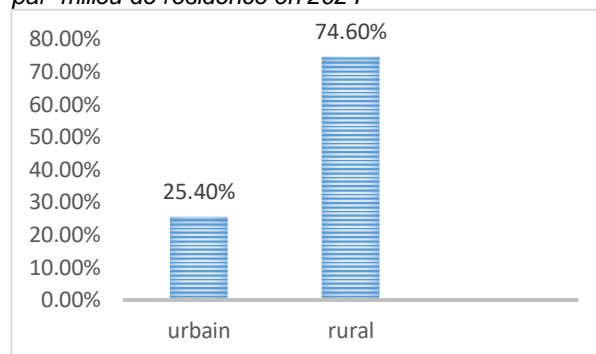
<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Graphique V.2.1 : Répartition des NEET par sexe en 2024



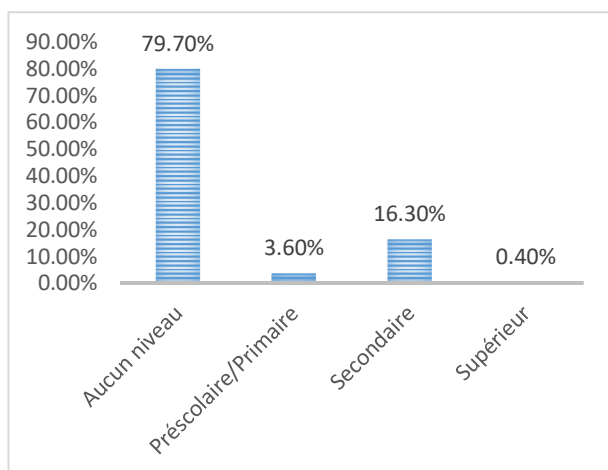
Source : ANSD, ENES, 2024.

Graphique V.2.2 : Répartition des NEET par milieu de résidence en 2024



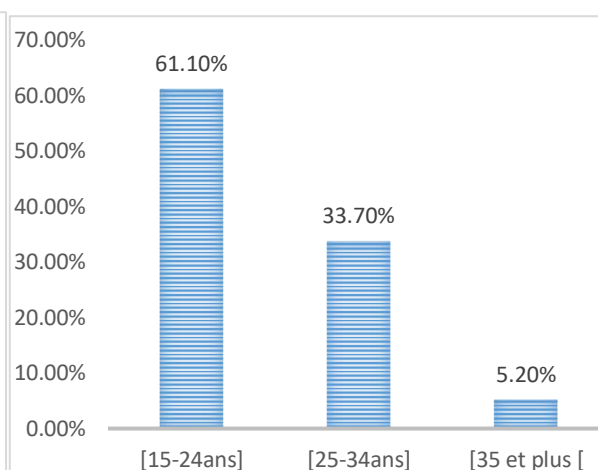
Source : ANSD, ENES, 2024.

Graphique V.2.3 : Répartition des NEET par niveau d'instruction



Source : ANSD, ENES, 2024.

Graphique V.2.4 : Répartition des NEET par groupe d'âge



Source : ANSD, ENES, 2024.

SECTION C : CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITE

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLE

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1. Accès à Internet

Le tableau suivant met en évidence la faible proportion de ménages disposant de l'internet dans la région de Sédhiou en 2023. En moyenne, seuls 3,1 % des ménages disposent d'un abonnement ou d'une connexion Internet, etc. Ce niveau reste très en-deçà des standards nationaux et traduit un retard structurel en matière de connectivité numérique.

Les disparités départementales sont marquées. Le département de Sédhiou enregistre la proportion la plus élevée avec 4,3 %, suivi de Goudomp (3,0 %). Bounkiling affiche le niveau le plus faible, avec 2,2 % des ménages connectés.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle une fracture numérique nette entre urbain et rural. En milieu urbain, 6,9 % des ménages disposent d'une connexion Internet, contre seulement 1,8 % en milieu rural.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que l'accès à Internet demeure très limité dans la région de Sédhiou, en particulier hors des centres urbains. Ils posent un enjeu majeur pour l'inclusion numérique, l'accès à l'information, ainsi que le développement des services économiques, éducatifs et administratifs dématérialisés dans un contexte de digitalisation des services de l'Etat à travers le New Deal Technologique.

Tableau VI.1.1 : Proportion de ménages ayant un abonnement/Connexion Internet (Câble ADSL, Box Wifi/Modem/Routeur, fibre optique, Forfait) en 2023.

| Département | Proportion |
|----------------------------|-------------------|
| Sédhiou | 4,3% |
| Boukiling | 2,2% |
| Goudomp | 3,0% |
| Milieu de résidence | Proportion |
| Urbain | 6,9% |
| Rural | 1,8% |
| Ensemble | 3,1% |

VI.2 Logement et équipement des ménages

L'analyse des caractéristiques des logements et des conditions d'habitation permet d'apprécier le niveau de bien-être des ménages et le développement social d'un territoire. Dans la région de Sédhiou, les résultats du Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ont permis de dresser un état des lieux détaillé du parc de logements, des modes d'occupation, ainsi que des principales sources d'énergie utilisées par les ménages. Ces données mettent en évidence la prédominance de l'habitat traditionnel, la forte proportion de ménages propriétaires, mais aussi les disparités persistantes entre le milieu urbain et le milieu rural en matière d'accès à l'électricité, aux modes d'éclairage et aux combustibles domestiques.

L'examen du type d'habitat dominant dans la région de Sédhiou révèle une nette prédominance des maisons basses. Elles constituent plus de 91 % des logements dans l'ensemble des départements. Ce modèle architectural, traditionnel et fonctionnel, illustre bien la structure de l'habitat rural et semi-urbain du sud du pays. Les cases représentent une faible proportion (environ 4,8 % au niveau régional). Leur présence reste toutefois plus marquée dans les zones rurales, notamment à Bounkiling (7,8 %), tandis qu'elles sont rares dans les centres urbains (1,8 %). Les baraques sont marginales (1,4 %), témoignant de conditions précaires pour une minorité de ménages. Les maisons à étage représentent 2 %, tandis que les immeubles à

appartements sont quasi inexistantes confirmant la faible verticalité du bâti et un niveau d'urbanisation encore limité.

L'analyse du mode d'éclairage met en évidence un accès partiel mais en progression à l'électricité. En 2023, 44,6 % des ménages de la région ont bénéficié de l'électricité, avec de fortes disparités : 86,1 % en milieu urbain contre 29,9 % en milieu rural. Le solaire occupe une place importante (31,8 % des ménages) dans le mode d'éclairage des ménages, illustrant le rôle croissant des solutions alternatives dans les zones non connectées au réseau national. Ce recours à l'énergie solaire est particulièrement marqué à Bounkiling (37,1 %) et dans les zones rurales (41,3 %). Les moyens traditionnels d'éclairage tels que la lampe torche (12,9 %), la bougie (3,3 %) et la lampe tempête (1,8 %) restent encore utilisés par la population, signe d'un déficit d'électrification complète, notamment dans les zones reculées.

Les données sur le combustible de cuisson confirment la dépendance massive au bois énergie, utilisé par 85,0 % des ménages de la région. Ce taux a atteint 94,6% en milieu rural, contre 57,8% en milieu urbain. Le charbon de bois (9,7 %) constitue le deuxième combustible de cuisson utilisé dans la région, particulièrement dans les centres urbains (27,9 %), tandis que le gaz butane reste faiblement utilisé (4,3 %).

<https://www.ansd.sn/recensement/rgph-5-2023>

En savoir plus :

Tableau VI.2. 1 : Répartition (%) des ménages par département et par milieu de résidence selon le type de logement

| Département | Type de logement | | | | | | Total |
|---------------|------------------|------------|------------|--------------|----------------|------------------------|--------------|
| | Autre | Case | Baraque | Maison basse | Maison à étage | Immeuble à appartement | |
| Sédhiou | 0,1 | 3,8 | 1,2 | 92,9 | 2,1 | 0,0 | 100,0 |
| Boukiling | 0,1 | 7,8 | 1,7 | 88,7 | 1,8 | 0,0 | 100,0 |
| Goudomp | 0,9 | 2,5 | 1,3 | 93,5 | 1,7 | 0,0 | 100,0 |
| Urbain | 0,2 | 1,8 | 1,3 | 91,8 | 5,0 | 0,0 | 100,0 |
| Rural | 0,4 | 5,8 | 1,5 | 91,5 | 0,7 | 0,0 | 100,0 |
| Région | 0,3 | 4,8 | 1,4 | 91,6 | 1,9 | 0,0 | 100,0 |

Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Tableau VI.2. 2 : Répartition (%) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage

| | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Urbain | Rural | Région |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Electricité | 49,5 | 36,3 | 48,8 | 86,1 | 29,9 | 44,6 |
| Solaire | 29,1 | 37,1 | 28,8 | 5,2 | 41,3 | 31,8 |
| Groupe électrogène | 0,1 | 0 | 0,1 | 0 | 0,1 | 0,1 |
| Gaz | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Lampe à pétrole artisanale | 0,1 | 0,2 | 0 | 0 | 0,1 | 0,1 |
| Lampe tempête | 1,4 | 1,3 | 2,6 | 0,5 | 2,2 | 1,8 |
| Bougie | 2,7 | 4,5 | 2,7 | 1,4 | 4 | 3,3 |
| Bois | 1,1 | 0,7 | 0,4 | 0,1 | 1 | 0,7 |
| Lampe rechargeable | 4,5 | 3 | 4,9 | 1,5 | 5,1 | 4,1 |
| Lampe torche | 11 | 16,5 | 10,9 | 4,6 | 15,9 | 12,9 |
| Autre | 0,5 | 0,2 | 0,6 | 0,4 | 0,5 | 0,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Tableau VI.2. 3 : Répartition (%) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

| Département | Principal combustible pour la cuisson | | | | | | Total |
|-------------|---------------------------------------|---------|-----|-------------|----------------|-------|-------|
| | Bois | Charbon | Gaz | Electricité | Bouse de vache | Autre | |
| Sédhiou | 79,9 | 11,4 | 7,1 | 0,6 | 0,0 | 1,0 | 100,0 |
| Boukiling | 88,1 | 8,5 | 2,6 | 0,5 | 0,1 | 0,3 | 100,0 |
| Goudomp | 86,8 | 9,2 | 3,4 | 0,2 | 0,0 | 0,4 | 100,0 |

| Département | Principal combustible pour la cuisson | | | | | | Total |
|---------------|---------------------------------------|------------|------------|-------------|----------------|------------|--------------|
| | Bois | Charbon | Gaz | Electricité | Bouse de vache | Autre | |
| Urbain | 57,8 | 27,9 | 12,5 | 0,1 | 0,0 | 1,6 | 100,0 |
| Rural | 94,6 | 3,2 | 1,4 | 0,5 | 0,1 | 0,2 | 100,0 |
| Région | 85,0 | 9,7 | 4,3 | 0,4 | 0,0 | 0,5 | 100,0 |

Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1. Eau

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avoir accès à l'eau signifie disposer d'une source située à moins d'un Km de son lieu d'utilisation et pouvoir obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement constitue l'une des priorités majeures de la politique de développement du Gouvernement du Sénégal. Dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable (ODD), l'État s'est engagé à réduire significativement la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à promouvoir des services d'assainissement adéquats et durables.

Le sous-secteur de l'eau occupe ainsi une place stratégique dans le développement économique et social du pays. L'approvisionnement régional repose essentiellement sur les eaux souterraines, les eaux de surface étant limitées dans cette zone traversée par de nombreux affluents du fleuve Casamance mais peu exploitables à grande échelle.

L'examen de l'évolution de la production d'eau potable et du nombre d'abonnés au réseau SEN'EAU entre 2023 et 2024 met en évidence une tendance générale à la hausse. En effet, le volume d'eau produite est passé de 542 549 m³ en 2023 à 623 492 m³ en 2024.

Dans le même temps, le nombre d'abonnés au réseau a également progressé, passant de 2 419 en 2023 à 2 617 en 2024.

De manière globale, la situation du secteur de l'eau dans la région de Sédhiou traduit une dynamique positive marquée par une amélioration des performances du réseau et une meilleure couverture des besoins en eau potable.

Définitions :

- *L'**eau potable** est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé ;*
- *La quantité d'eau qui est prise (ou retirée) de la source est appelé la **consommation d'eau** et la quantité qui est rendue est appelé la **décharge d'eau**. La différence entre la consommation d'eau et la décharge d'eau est la quantité consommée. Le total d'eau qui est utilisée est appelée l'**utilisation brute d'eau**.*

Tableau VII.1. 1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

| Année | Volume (m3) | Nombre d'abonnés |
|-------|-------------|------------------|
| 2022 | 498 729 | 2 327 |
| 2023 | 542 549 | 2 419 |
| 2024 | 623 492 | 2 617 |

Source : Sen' eau Sédhiou, 2024.

VII.2. Assainissement

L'assainissement constitue un volet essentiel de la politique de santé publique et du développement durable. Dans la région de Sédhiou, les données issues du Service régional de l'assainissement (2024) mettent en évidence des efforts notables en matière de construction d'infrastructures sanitaires. Cependant, la persistance de pratiques traditionnelles et de déficits structurels, en particulier dans les zones rurales reste une réalité.

Les initiatives de construction de latrines et d'édicules publics connaissent une dynamique positive dans la région, bien que leur mise en œuvre reste encore partielle. Selon le Service régional de l'assainissement de Sédhiou, en 2023, sur les 600 latrines familiales prévues sur financement du BCI, seules 21 ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 3,5 %. Par contre, la construction des 6 édicules publics a été entièrement achevée (100 %). En 2024, les projets programmés portaient sur 175 latrines familiales et 10 édicules publics, dont la réalisation est encore en cours selon les services techniques. Parallèlement, l'ONG Shelter for Life a contribué de manière significative au dispositif d'assainissement individuel avec la construction de 185 latrines familiales, soit une exécution complète à 100 %.

Les modes d'évacuation des eaux usées confirment la faible couverture en infrastructures d'assainissement collectif dans la région. À

l'échelle régionale, 58,3 % des ménages déversent encore leurs eaux usées dans la rue ou dans la nature. Par contre, 11,5 % utilisent un trou creusé et 9,7 % un canal à ciel ouvert. Les systèmes modernes comme les réseaux d'égout (1,2 %) ou les canaux fermés (4,5 %) demeurent très peu représentés.

Le contraste entre milieu urbain et rural est particulièrement net. En zone urbaine, 4,5 % des ménages bénéficient d'un raccordement au réseau d'égout et 12,9 % utilisent un canal fermé pour l'évacuation. En revanche, en milieu rural, plus de 6 ménages sur 10 (62,1 %) rejettent leurs eaux usées directement dans la nature.

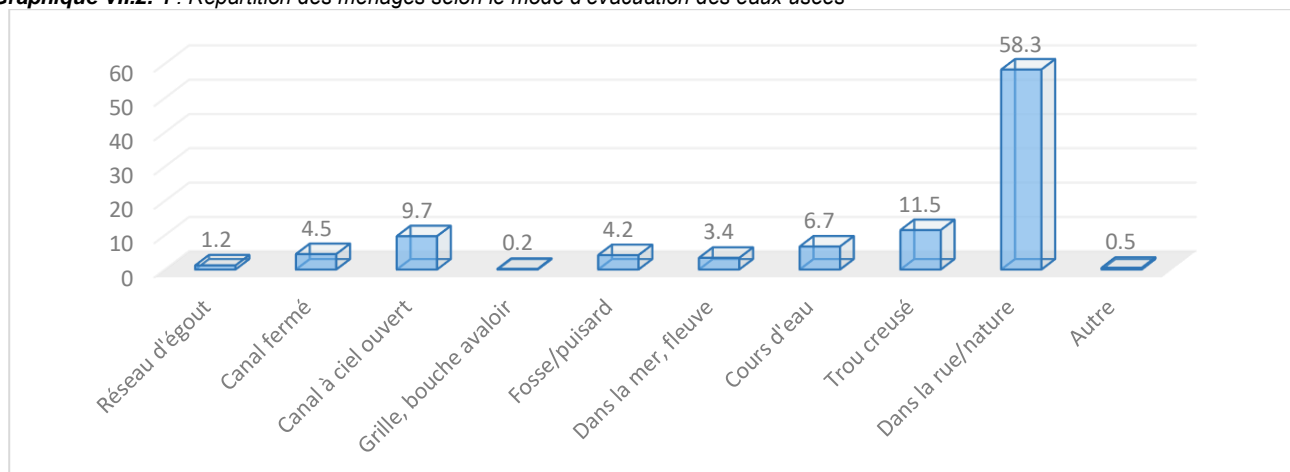
A l'échelle départementale, Sédhiou affiche les meilleurs niveaux d'équipement avec 7,7 % de ménages disposant de canaux fermés et 10,4 % de canaux à ciel ouvert, contre 3,7 % et 10,5 % à Bounkiling et 2,2 % et 8,2 % à Goudomp.

Globalement, la situation de l'assainissement dans la région de Sédhiou reste marquée par d'importants défis. Si des progrès notables ont été réalisés grâce aux programmes d'investissement publics et aux interventions des ONG, l'accès aux ouvrages d'assainissement améliorés demeure limité, en particulier en milieu rural.

Tableau VII.2. 1 : Répartition (%) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage

| | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Urbain | Rural | Région |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Electricité | 49,5 | 36,3 | 48,8 | 86,1 | 29,9 | 44,6 |
| Solaire | 29,1 | 37,1 | 28,8 | 5,2 | 41,3 | 31,8 |
| Groupe électrogène | 0,1 | 0 | 0,1 | 0 | 0,1 | 0,1 |
| Gaz | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Lampe à pétrole artisanale | 0,1 | 0,2 | 0 | 0 | 0,1 | 0,1 |
| Lampe tempête | 1,4 | 1,3 | 2,6 | 0,5 | 2,2 | 1,8 |
| Bougie | 2,7 | 4,5 | 2,7 | 1,4 | 4 | 3,3 |
| Bois | 1,1 | 0,7 | 0,4 | 0,1 | 1 | 0,7 |
| Lampe rechargeable | 4,5 | 3 | 4,9 | 1,5 | 5,1 | 4,1 |
| Lampe torche | 11 | 16,5 | 10,9 | 4,6 | 15,9 | 12,9 |
| Autre | 0,5 | 0,2 | 0,6 | 0,4 | 0,5 | 0,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Graphique VII.2. 1 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées

Source : ANSD, RGPH-5, 2023.

Tableau VII.2. 2 : Projets d'assainissement individuel

| Projets de construction | 2023 | | 2024 | |
|---|----------------------------|----------------|-------------|----------|
| | Réalisation | | Réalisation | |
| | Nombre | Taux (%) | Nombre | Taux (%) |
| 600 latrines familiales (BCI) | 21 Latrines familiales (L) | 3,5 % pour les | | |
| 06 édicules publics (BCI) | 6 édicules publics (EP) | 100 % EP | | |
| 175 latrines familiales (BCI) | | | 175 LF | En cours |
| 10 édicules publics (BCI) | - | - | 10 EP | En cours |
| 185 latrines construites par ONG Shelter for life | - | - | 185 | 100 % |

Source : Service régional de l'assainissement de Sédhiou, 2024.

VII.3. Mode d'éclairage

Dans la région de Sédhiou, le mode d'éclairage demeure un enjeu majeur du bien-être des ménages et de la qualité de vie au quotidien. Les données issues du RGPH-5 de 2023 révèlent une situation contrastée où sont observés, d'un côté, des progrès dans l'accès à l'électricité et, de l'autre, une dépendance encore forte à des solutions alternatives, en particulier dans les zones rurales.

De manière générale, un peu moins de la moitié des ménages de la région (44,6 %) utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage. Ce taux, bien que révélateur d'une amélioration progressive, reste en deçà de la moyenne nationale. Il met en évidence les disparités territoriales persistantes dans la distribution du service électrique. Le département de Sédhiou, chef-lieu régional, affiche la proportion la plus élevée de ménages raccordés à l'électricité (49,5 %), suivi de Goudomp (48,8%). Ces deux départements bénéficient sans doute d'une meilleure couverture du réseau SENELEC et de la concentration des infrastructures urbaines. À l'inverse, Bounkiling se distingue par un taux plus faible (36,3 %), traduisant un retard d'électrification et une dépendance accrue à des sources alternatives.

Face à cette situation, l'énergie solaire s'impose progressivement comme une solution alternative dans les zones non raccordées. Environ un tiers des ménages de la région (31,8 %) utilisent le solaire comme principal mode d'éclairage, avec une forte concentration dans le milieu rural où plus de quatre ménages sur dix (41,3 %) en dépendent. Dans des zones où le réseau électrique tarde à s'étendre, les kits solaires domestiques et communautaires ont profondément transformé les pratiques d'éclairage. Bounkiling, par exemple, où le taux d'électrification est le plus bas, a enregistré par conséquent la proportion la plus élevée de ménages utilisateurs du solaire (37,1 %). Cette situation illustre la transition énergétique qui s'opère dans la région de Sédhiou, portée par des solutions renouvelables et décentralisées.

Cependant, cette évolution positive ne masque pas la réalité d'une précarité énergétique persistante. En dehors de l'électricité et du solaire, une part non négligeable des ménages dépend encore de sources d'éclairage traditionnelles ou temporaires telles que les lampes torches (12,9 %), les lampes

rechargeables (4,1 %) ou les bougies (3,3 %). Ces dispositifs, bien que pratiques, traduisent souvent une instabilité de l'accès à l'énergie et une vulnérabilité économique, les ménages recourant à ces moyens faute de solutions plus durables. Les lampes tempête, la lampe à pétrole artisanale et, plus marginalement, le bois, subsistent dans certaines localités reculées, témoignant de conditions de vie encore rudimentaires.

Les différences entre milieux urbain et rural sont particulièrement marquées. En milieu urbain, près de neuf ménages sur dix (86,1 %) utilisent l'électricité. Ce qui confère aux citadins un confort lumineux et une qualité de vie nettement supérieure. Le solaire y reste marginal (5,2 %). En revanche, dans le milieu rural, la réalité est toute autre. Moins d'un ménage sur trois (29,9 %) dispose de l'électricité, obligeant la majorité à recourir à des solutions de substitution telles que le solaire, les torches ou lampes rechargeables. Cette fracture énergétique entre le milieu urbain et le milieu rural résume bien les inégalités spatiales de développement qui caractérisent la région.

Au-delà des chiffres, cette répartition des modes d'éclairage traduit les conditions structurelles du développement local. Là où l'électricité est présente, elle favorise l'éducation des enfants, les activités économiques, la conservation des produits, et plus largement la sécurité domestique. Par contre là où elle est absente, les ménages s'adaptent, innovent et s'organisent autour du solaire ou de moyens portatifs, souvent au prix d'un confort limité et de coûts d'entretien non négligeables. Cette situation met en lumière la résilience des populations et leur volonté d'améliorer leurs conditions de vie, malgré la lenteur de l'expansion du réseau électrique.

Tableau VII.3. 1 : Répartition des ménages (%) par département et milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage

| Mode d'éclairage | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Urbain | Rural | Région |
|----------------------------|----------------|------------------|----------------|---------------|--------------|---------------|
| Electricité | 49,5 | 36,3 | 48,8 | 86,1 | 29,9 | 44,6 |
| Solaire | 29,1 | 37,1 | 28,8 | 5,2 | 41,3 | 31,8 |
| Groupe électrogène | 0,1 | 0 | 0,1 | 0 | 0,1 | 0,1 |
| Gaz | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Lampe à pétrole artisanale | 0,1 | 0,2 | 0 | 0 | 0,1 | 0,1 |
| Lampe tempête | 1,4 | 1,3 | 2,6 | 0,5 | 2,2 | 1,8 |
| Bougie | 2,7 | 4,5 | 2,7 | 1,4 | 4 | 3,3 |
| Bois | 1,1 | 0,7 | 0,4 | 0,1 | 1 | 0,7 |
| Lampe rechargeable | 4,5 | 3 | 4,9 | 1,5 | 5,1 | 4,1 |
| Lampe torche | 11 | 16,5 | 10,9 | 4,6 | 15,9 | 12,9 |
| Autre | 0,5 | 0,2 | 0,6 | 0,4 | 0,5 | 0,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1. Situation des enfants

La situation des enfants âgés de 0 à 14 ans dans la région de Sédhiou traduit à la fois une dynamique démographique en progression et certaines préoccupations liées à leur protection sociale et judiciaire. Les données issues des projections démographiques de l'ANSD (2023) et des rapports du Ministère de la Justice (2023 et 2024) permettent d'apprécier, d'une part, l'évolution numérique de cette frange importante de la population régionale, et d'autre part, les défis persistants liés à leur prise en charge, notamment ceux en conflit avec la loi ou nécessitant un encadrement spécifique.

Entre 2023 et 2024, la population des enfants âgés de 0 à 14 ans dans la région de Sédhiou connaît une légère progression, passant de 266 863 à 269 355 individus, soit une augmentation d'environ 0,9 %. Cette évolution, bien que modérée, confirme la croissance démographique soutenue observée dans la région, caractérisée par une population jeune. La répartition par sexe montre une prépondérance des garçons sur les filles. En 2023, les garçons sont estimés à 142 300 contre 124 563 filles ; en 2024, ils passent à 143 062 garçons contre 126 293 filles. Cette structure démographique, relativement stable d'une année à l'autre, reflète un déséquilibre léger mais constant en faveur des garçons, une tendance couramment observée dans la plupart des régions du pays. Elle met également en évidence la forte proportion d'enfants dans la population globale. Ce qui représente à la fois un potentiel humain important et un défi en matière d'éducation, de santé et de protection de l'enfance.

Les statistiques du Ministère de la Justice révèlent une hausse notable du nombre d'enfants en conflit avec la loi entre 2023 et 2024 dans la région de Sédhiou. En 2023, 23 cas ont été enregistrés, contre 32 cas en 2024, soit une augmentation de près de 40 %.

L'analyse par département montre une évolution contrastée. En effet, à Sédhiou, le nombre d'enfants concernés passe de 13 cas en 2023 à 20 cas en 2024, confirmant la concentration des cibles dans le chef-lieu régional. À Bounkiling, les cas augmentent légèrement, de 5 à 7 cas, avec une évolution marquée de la part des filles (de 0 à 6 cas), traduisant une émergence de problématiques nouvelles de déviance féminine. À Goudomp, la situation reste stable (5 cas chaque année), montrant une certaine constance des phénomènes observés.

Dans l'ensemble, les garçons demeurent largement majoritaires parmi les enfants en conflit avec la loi, représentant environ 70 % des cas. Cette tendance renvoie à la socialisation différenciée des sexes et à une exposition plus forte des garçons aux comportements à risque.

En 2023, les structures régionales de prise en charge des mineurs accueillent 23 enfants au total, encadrés par 7 éducateurs spécialisés (tous de sexe masculin). La répartition par département met en évidence des disparités notables. Sédhiou concentre 7 enfants pris en charge, tous des garçons, reflétant la même tendance que les données judiciaires. Bounkiling n'enregistre aucun enfant reçu en structure. À Goudomp, la situation observée est différente : 16 enfants (dont 15 filles) ont été accueillis.

Globalement, la présence exclusive d'éducateurs hommes souligne un déséquilibre de genre dans le personnel d'encadrement, susceptible d'affecter la qualité du suivi des jeunes filles en difficulté.

Définitions :

L'Action Educative en milieu ouvert (AEMO) est une mesure d'assistance éducative prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromises.

Tableau VIII.1. 1 : Évolution des adolescents de 0-14 ans

| ANNEE | FILLES | GARCONS | ENSEMBLE |
|-------|---------|---------|----------|
| 2023 | 124 563 | 142 300 | 266 863 |
| 2024 | 126 293 | 143 062 | 269 355 |

Source : ANSD, RGPH-5 ? 2023 & Projection démographiques, 2024.

Tableau VIII.1. 2 : Nombre d'enfants ayant des difficultés avec la justice

| | 2023 | | | 2024 | | |
|--------------|---------|--------|-------|---------|--------|-------|
| | Garçons | Filles | Total | Garçons | Filles | Total |
| Sédhiou | 09 | 04 | 13 | 17 | 03 | 20 |
| Boukiling | 05 | 00 | 05 | 01 | 06 | 07 |
| Goudomp | 04 | 01 | 05 | 04 | 01 | 05 |
| Rég. Sédhiou | 18 | 5 | 23 | 22 | 10 | 32 |

Source : Ministère de la Justice, 2024.

Tableau VIII.1. 3 : Nombre d'enfants reçus dans les structures de prise en charge en 2023

| Circonscription administrative | Effectif des Éducateurs | | | Effectif des mineurs | | |
|--------------------------------|-------------------------|--------|-------|----------------------|--------|-------|
| | Hommes | Femmes | Total | Garçons | Filles | Total |
| Sédhiou | 03 | 00 | 03 | 07 | 00 | 07 |
| Boukiling | 02 | 00 | 02 | 00 | 00 | 00 |
| Goudomp | 02 | 00 | 02 | 01 | 15 | 16 |
| Rég. Sédhiou | 07 | 00 | 07 | 08 | 15 | 23 |

Source : Ministère de la Justice, 2023.

Tableau VIII.1. 4 : Nombre d'enfants reçus dans les structures de prise en charge en 2024

| Circonscription administrative | Effectif des Éducateurs | | | Effectif des mineurs | | |
|--------------------------------|-------------------------|-------|-------|----------------------|--------|-------|
| | Homme | Femme | Total | Garçon | Filles | Total |
| Sédhiou | 03 | 00 | 03 | 05 | 08 | 13 |
| Boukiling | 02 | 00 | 02 | 06 | 00 | 06 |
| Goudomp | 02 | 00 | 02 | 00 | 17 | 17 |
| Rég. Sédhiou | 07 | 00 | 07 | 11 | 25 | 36 |

Source : Ministère de la Justice, 2024.

VIII.2. Situation des femmes

La région de Sédhiou enregistre 59 décès maternels pour 19 291 naissances vivantes au cours des 12 derniers mois, soit un RMM de 304 pour 100 000 naissances vivantes. Ce niveau demeure élevé, traduisant la persistance de risques obstétricaux significatifs pour les femmes enceintes.

A l'échelle départementale, les RMM varient entre 278 et 329 pour 100 000 naissances vivantes. Le département de Sédhiou enregistre le niveau le plus élevé avec 329 décès pour 100 000 naissances vivantes, suivi de Bounkiling (307) et Goudomp (278). Ces résultats mettent en évidence des inégalités départementales en matière de mortalité maternelle dans la région de Sédhiou. Le département de Sédhiou, malgré sa position de chef-lieu régional, présente les ratios les plus élevés, traduisant probablement la concentration de cas graves référés depuis les zones périphériques. En revanche, Goudomp semble enregistrer une situation relativement meilleure.

S'agissant de l'excision, la région de Sédhiou se caractérise par une forte prévalence, atteignant 80,9 % des femmes âgées de 15 à 49 ans. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale (20,1 %), plaçant Sédhiou parmi les régions les plus concernées par la pratique au Sénégal, aux côtés de Matam (83,0 %), Kédougou (71,3 %) et Kolda (68,4 %). Avec près de huit femmes excisées sur dix, la région de Sédhiou se situe au cœur de la zone méridionale du pays où la pratique demeure profondément ancrée dans les traditions socioculturelles. Sur un échantillon de 462 femmes enquêtées, 374 ont déclaré avoir subi une excision, confirmant une diffusion quasi généralisée de la pratique au sein des communautés locales. Les données révèlent une diversité des formes d'excision observées dans la région : 53,9 % des femmes excisées ont subi une entaille avec ablation de chair ; 10,6 % ont eu le vagin fermé par couture ; 2,9 % ont subi une simple entaille sans ablation, tandis que 32,6 % ne savent pas ou ne précisent pas le type d'excision subi. La prédominance de l'excision avec ablation de chair témoigne de la gravité des formes pratiquées,

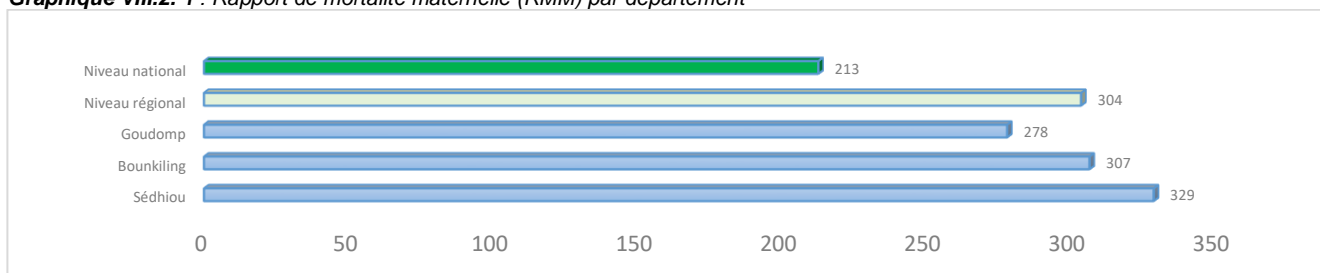
impliquant souvent des risques médicaux et obstétricaux plus élevés. Comparativement à d'autres régions, la pratique à Sédhiou est nettement plus répandue que dans les régions du centre et du nord (Diourbel, Thiès, Louga, Kaolack, Fatick), où la prévalence reste inférieure à 15 %. Elle s'inscrit dans un continuum culturel commun avec les régions de Kolda et Kédougou, où l'excision demeure un marqueur identitaire et initiatique dans certaines communautés. Ainsi, Sédhiou apparaît comme l'un des épicycles de la persistance de l'excision au Sénégal, malgré les efforts nationaux et communautaires de sensibilisation et de criminalisation de la pratique.

L'analyse de l'âge à l'excision confirme que la pratique est principalement réalisée très tôt dans la vie des filles de la région. En effet, 56,7 % des femmes de Sédhiou ont été excisées avant l'âge de 5 ans, et 5,8 % entre 5 et 9 ans. Moins de 2 % l'ont été après 10 ans. Ce qui montre que près de deux tiers des excisions sont pratiquées durant la petite enfance. De plus, 36 % des femmes déclarent ne pas connaître l'âge exact auquel l'excision a eu lieu, un signe supplémentaire du caractère précoce et peu conscientisé de la pratique. Cette pratique s'effectue souvent avant la scolarisation, dans un cadre familial ou communautaire restreint, parfois en dehors du contrôle des autorités sanitaires. Contrairement à d'autres régions comme Thiès ou Kaolack, où une partie des excisions intervient à des âges plus avancés (10 à 14 ans), Sédhiou se distingue par une exécution massive avant 5 ans. Ce qui la rapproche du profil observé à Kolda (66,9 % avant 5 ans) et Matam (92,1 % avant 5 ans). L'âge très jeune au moment de l'excision a des implications lourdes sur le plan sanitaire : risques immédiats d'hémorragie et d'infection, douleurs chroniques et complications obstétricales ultérieures, traumatismes psychologiques souvent durables.

Définitions :

- **Rapport de mortalité maternel (RMM)** : il mesure le risque de décès maternel chez les femmes enceintes ou chez celles l'ayant été récemment.

Graphique VIII.2. 1 : Rapport de mortalité maternelle (RMM) par département



Source : ANSD. RGPH-5, 2023.

Tableau VIII.2. 1 : Prévalence de l'excision chez les femmes de 15-49 ans par région

| Caractéristique sociodémographique | % de femmes excisées | Effectif de femmes | Entaille, pas de chair enlevée | Entaille, chair enlevée | Vagin fermé par couture | Ne sait pas | Effectif de femmes excisées |
|------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------|-----------------------------|
| Dakar | 13,9 | 4 209 | 4,4 | 66,9 | 16,8 | 11,9 | 586 |
| Ziguinchor | 47,3 | 550 | 0,5 | 29,7 | 42,4 | 27,5 | 260 |
| Diourbel | 0,8 | 1 752 | * | * | * | * | 14 |
| Saint-Louis | 30,5 | 1 217 | 1,0 | 47,8 | 24,4 | 26,8 | 372 |
| Tambacounda | 41,4 | 747 | 0,8 | 47,6 | 39,5 | 12,0 | 309 |
| Kaolack | 5,6 | 1 149 | 3,2 | 34,4 | 39,9 | 22,5 | 64 |
| Thiès | 3,9 | 2 539 | 16,3 | 56,4 | 5,2 | 22,1 | 99 |
| Louga | 2,0 | 924 | (0,0) | (10,4) | (76,7) | (12,9) | 18 |
| Fatick | 10,4 | 950 | 9,7 | 44,6 | 22,8 | 23,0 | 99 |
| Kolda | 68,4 | 633 | 0,9 | 34,8 | 43,9 | 20,5 | 433 |
| Matam | 83,0 | 664 | 4,1 | 63,3 | 17,1 | 15,4 | 551 |
| Kaffrine | 5,5 | 625 | 0,0 | 49,8 | 47,3 | 2,9 | 34 |
| Kédougou | 71,3 | 164 | 1,7 | 81,3 | 15,6 | 1,4 | 117 |
| Sédhiou | 80,9 | 462 | 2,9 | 53,9 | 10,6 | 32,6 | 374 |
| Ensemble | 20,1 | 16 583 | 3,1 | 52,1 | 25,6 | 19,2 | 3 330 |

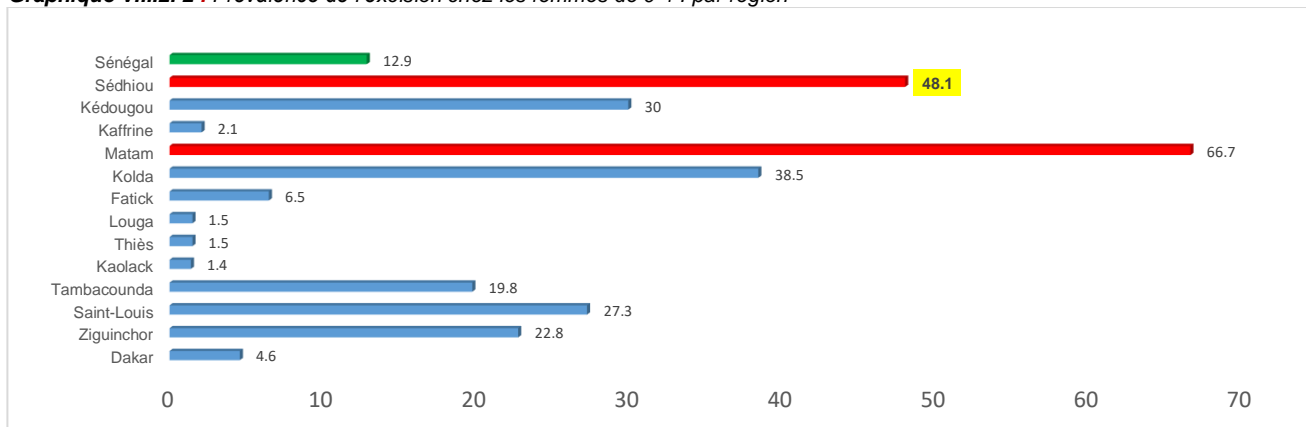
Source : ANSD, EDS-C, 2023.

Tableau VIII.2. 2 : Répartition (en %) par âge des femmes de 15-49 ans qui ont été excisées selon la région

| Caractéristique sociodémographique | Âge à l'excision | | | | | Effectif de femmes excisées ¹ |
|------------------------------------|------------------|-------------|------------|------------|-------------|--|
| | <5 | 5-9 | 10-14 | 15+ | Ne sait pas | |
| Dakar | 33,4 | 31,8 | 7,6 | 0,0 | 27,1 | 586 |
| Ziguinchor | 64,5 | 10,7 | 8,4 | 0,2 | 16,1 | 260 |
| Diourbel | * | * | * | * | * | 14 |
| Saint-Louis | 94,3 | 2,9 | 0,9 | 0,0 | 1,8 | 372 |
| Tambacounda | 77,7 | 4,6 | 2,3 | 0,0 | 15,5 | 309 |
| Kaolack | 53,1 | 31,7 | 5,0 | 0,0 | 10,2 | 64 |
| Thiès | 51,0 | 22,2 | 7,9 | 2,8 | 16,0 | 99 |
| Louga | (81,8) | (3,6) | (6,6) | (5,4) | (2,5) | 18 |
| Fatick | 65,6 | 22,7 | 8,2 | 0,0 | 3,5 | 99 |
| Kolda | 66,9 | 11,8 | 0,7 | 0,2 | 20,4 | 433 |
| Matam | 92,1 | 1,1 | 0,6 | 0,3 | 5,9 | 551 |
| Kaffrine | 66,6 | 20,7 | 5,0 | 0,0 | 7,7 | 34 |
| Kédougou | 60,7 | 22,1 | 4,1 | 0,1 | 12,9 | 117 |
| Sédhiou | 56,7 | 5,8 | 1,3 | 0,1 | 36,0 | 374 |
| Ensemble | 67,0 | 12,6 | 3,5 | 0,2 | 16,7 | 3 330 |

Source : ANSD, EDS-C, 2023.

Graphique VIII.2. 2 : Prévalence de l'excision chez les femmes de 0-14 par région



Source : ANSD, EDS-C, 2023.

VIII.3. Sécurité alimentaire

Selon les données issues du Secrétariat technique du Conseil national de Sécurité alimentaire, globalement, la situation alimentaire des ménages de la région de Sédhiou en 2024 apparaît satisfaisante. Une majorité de ménages dispose d'une consommation acceptable. En effet, les taux de consommation alimentaire acceptables s'élèvent à 98 % à Sédhiou, 89,5 % à Goudomp et 89,1 % à Bounkiling, des niveaux relativement proches ou supérieurs à la moyenne nationale (92,7 %).

Les ménages en insécurité alimentaire sévère (consommation pauvre) sont quasiment inexistantes dans le département de Sédhiou (0 %) et restent faibles à Goudomp (2,2 %) et à Bounkiling (1,4 %). la moyenne nationale se situe à (1,7 %).

Les consommations alimentaires limitées, indicatrices d'une vulnérabilité potentielle, concernent 2 % des ménages à Sédhiou ; 8,2 % à Goudomp et 9,5 % à Bounkiling. Ce résultat montre une disparité intra-régionale. Sédhiou se démarque nettement par une situation beaucoup plus favorable que les deux autres départements.

Ainsi, on observe une légère amélioration globale de la consommation alimentaire régionale. La proportion des

ménages en insécurité alimentaire est passée de 16,4 % en 2023 à 15,3 % en 2024, soit une réduction d'environ 1,1 point de pourcentage.

Au niveau départemental, les évolutions mettent en relief des variations pour Sédhiou. La part des ménages en insécurité alimentaire passe de 16,4 % à 14 %. À Goudomp, une baisse similaire est observée, avec une proportion qui passe de 16,4 % à 15 %, confirmant une tendance positive.

En revanche, à Bounkiling, la situation se dégrade légèrement, avec une hausse allant de 16,4 % à 17 %.

Les résultats combinés des deux graphiques révèlent une tendance globale positive de la consommation alimentaire dans la région de Sédhiou. Elle est marquée par une prépondérance de la consommation acceptable dans l'ensemble des départements, une réduction du taux d'insécurité alimentaire entre 2023 et 2024 et des disparités territoriales persistantes, notamment au détriment du département de Bounkiling.

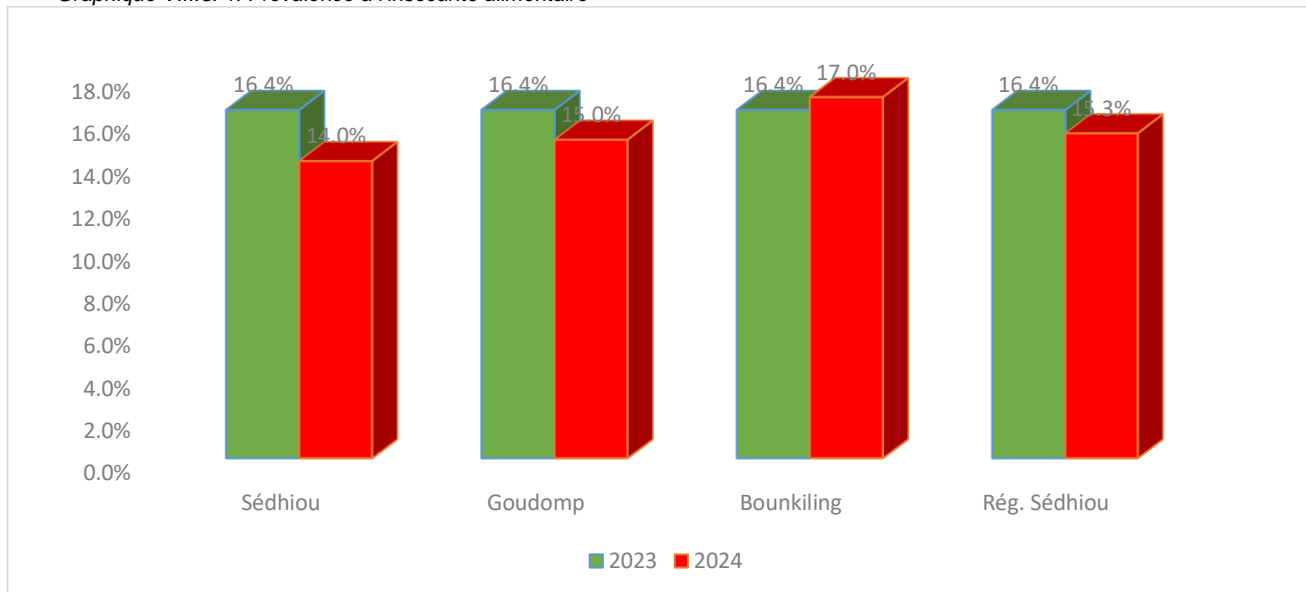
Définitions :

- **Insécurité alimentaire** : C'est un état dans lequel se trouve une personne, ou un groupe de personnes, lorsque la disponibilité d'aliments sains et nutritifs, ou la capacité d'acquérir des aliments personnellement satisfaisants par des moyens socialement acceptables, est limitée ou incertaine ;

En savoir plus :

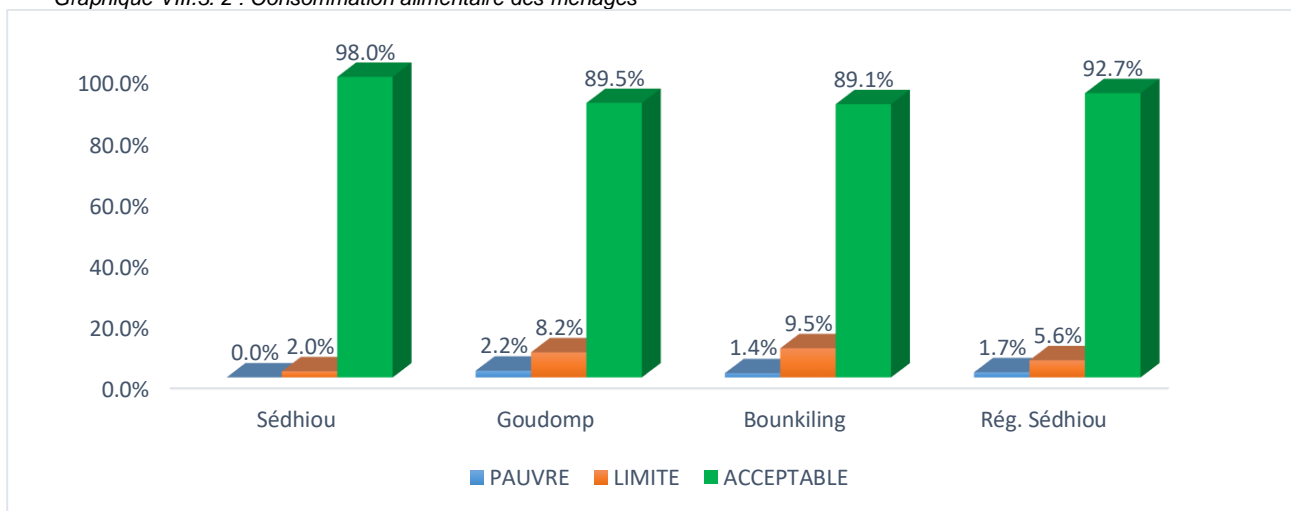
- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-final-EHCVM-vf-Senegal.pdf>
- <https://www.secnsa.sn/>
- <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/inegalites-sociales-sante/vivre-sans-faim/informer/insecurite-alimentaire>

Graphique VIII.3. 1: Prévalence à l'insécurité alimentaire



Source : Secrétariat technique du Conseil national de Sécurité alimentaire, Sédhiou, 2024.

Graphique VIII.3. 2 : Consommation alimentaire des ménages



Source : Secrétariat technique du Conseil national de Sécurité alimentaire, Sédhiou, 2024.

SECTION D : SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : ASSISTANCE SOCIALE

IX.1. Assistanes sociales et secours aux victimes

L'examen des données issues de la 43^e Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou révèle une baisse globale du volume d'interventions entre 2023 et 2024. En effet, le nombre total de sorties est passé de 823 en 2023 à 680 en 2024, soit une réduction de 17 %.

Les assistances à personnes, qui constituent habituellement la majorité des interventions, ont enregistré une forte baisse de 33 %, passant de 485 à 324 sorties. Cette diminution s'explique en partie par l'indisponibilité prolongée de la vedette-ambulance utilisée pour l'évacuation des malades ou des personnes en détresse venant de l'autre rive du fleuve Casamance, à cause d'un problème technique lié à la tapisserie de la cabine destinée aux victimes. Ainsi, la plupart des interventions de 2024 ont concerné des personnes en situation de danger immédiat, tandis que les opérations classiques d'assistance médicale ou de transport sanitaire ont connu une absence quasi totale.

Concernant les secours à victimes, la compagnie a enregistré 146 sorties en 2024, contre 137 en 2023, soit une hausse de 7 %. Ces interventions ont principalement porté sur la prise en charge d'accidents de circulation et d'incidents domestiques signalés par les populations.

Les interventions liées aux incendies ont connu la plus forte hausse, avec 55 sorties en 2024 contre

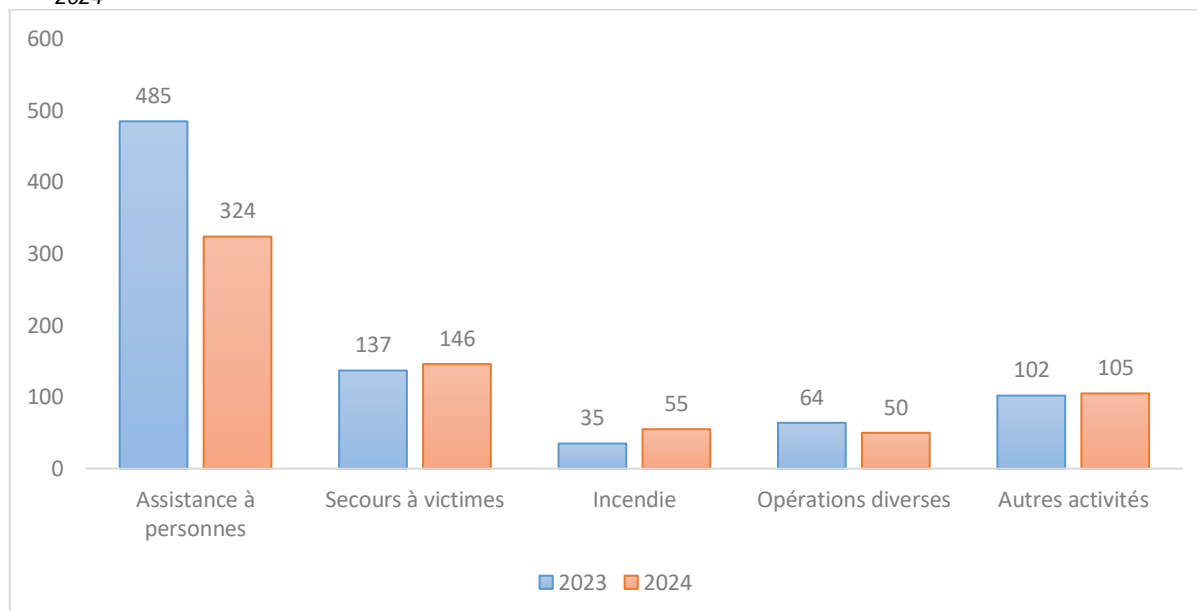
35 en 2023, soit une augmentation de 57 %. Les feux de broussailles représentent la majorité des cas (49 %), suivis des incendies d'habitations (29 %), des sinistres industriels (9 %) et des incendies dans les établissements recevant du public (ERP) (9 %). Deux cas (4 %) concernent d'autres types de feux.

L'unité a enregistré 50 interventions pour opérations diverses en 2024, contre 64 en 2023, soit une baisse de 22 %. Ces interventions concernent principalement des alertes motivées (50 %), des opérations d'assainissement (24 %) et des prises en charge de personnes décédées (24 %). Les fausses alertes, quant à elles, ont quasiment disparu.

Les autres activités (actions de formation, exercices, soutiens techniques, etc.) sont passées de 102 à 105 interventions, soit une hausse de 3 %. Ce qui reflète la continuité des activités internes de renforcement des capacités et de maintenance.

L'analyse globale des données montre que, malgré une diminution du volume total des interventions, la nature des missions s'est diversifiée. La forte baisse des assistances à personnes contraste avec l'augmentation des interventions plus techniques et à risque, notamment les incendies et les secours à victimes.

Graphique IX.1. 1: Répartition des sorties effectuées par la 43^{ème} Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature en 2024



Source : 43^e Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou, 2024.

IX.2. Programmes d'assistance sociale

Dans le cadre de l'exécution du Plan éducatif départemental (PED), la région de Sédhiou a enregistré, sur la période 2023-2024, une stabilité dans les actions menées et une constance dans les budgets alloués. La mise en œuvre des interventions sociales dans la région au titre des exercices 2023 et 2024 révèle une dynamique marquée à la fois par la continuité des actions et la modestie des moyens mobilisés.

S'agissant d'abord de la subvention des Daaras pilotes, les efforts ont permis d'enrôler 300 talibés dans les mutuelles de santé en 2023 comme en 2024, pour un budget annuel de 300 000 F CFA. Parallèlement, 10 talibés ont été placés en apprentissage au cours de chacune des deux années, bénéficiant d'un financement stable de 500 000 F CFA. En outre, un seul Daara a reçu un appui alimentaire chaque année, pour un montant de 200 000 F CFA.

Concernant la formation professionnelle, l'évolution est plus encourageante. En effet, le nombre de jeunes placés en formation est passé de 2 en 2023 à 7 en 2024, alors même que le budget est resté inchangé à 500 000 F CFA.

Pour ce qui est des subventions accordées aux Daaras classiques et aux structures de prise en

charge de l'enfance déshéritée, 2 structures bénéficiaires ont été soutenues en 2023 comme en 2024, pour un budget stable de 600 000 F CFA.

Les appuis aux orphelins se sont traduits, quant à eux, par la distribution de kits scolaires à 10 enfants en 2023 et en 2024, pour un budget constant de 250 000 F CFA. Bien que modeste, cette initiative contribue à réduire les inégalités d'accès à l'éducation et à renforcer la protection de l'enfance vulnérable.

Enfin, les veuves ont également bénéficié d'un accompagnement à travers le financement d'une association chaque année, à hauteur de 750 000 F CFA. Cette action, régulière mais encore limitée, participe néanmoins à la promotion de l'autonomisation économique des femmes et à leur inclusion sociale au sein de la communauté.

Globalement, les budgets alloués dans la région de Sédhiou demeurent modestes mais bien ciblés. Toutefois, l'absence de progression significative dans la plupart des axes, hormis la formation professionnelle, révèle des moyens encore insuffisants pour répondre à la diversité et à l'ampleur des besoins sociaux.

Définitions :

- **Registre National Unique (RNU)** : le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages ;
- **Programme Nationale de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF)** : Le PNBSF est fortement fondée sur la reconstruction des solidarités et une redistribution des ressources basée sur l'équité, la justice sociale correspondant à des formes d'aides sociales utiles et pouvant atténuer les risques et chocs de la pauvreté sur les couches sociales les plus vulnérables.

En savoir plus :

<https://www.sec.gouv.sn/programmes-speciaux/programme-national-de-bourses-de-securite-familiale-pnbsf>

Tableau IX.2. 1 : Répartition des résultats et du budget dans le cadre de l'exécution du PED selon l'axe d'intervention

| Axes d'intervention | Indicateurs | 2023 | | 2024 | |
|---|--|--------------------|---------------|--------------------|---------------|
| | | Résultats atteints | Budget alloué | Résultats atteints | Budget alloué |
| Subvention Daaras pilotes | Nombre de talibés enrôlés dans les mutuelles | 300 | 300 000 | 300 | 300 000 |
| | Nombre de talibés placés en apprentissage | 10 | 500 000 | 10 | 500 000 |
| | Nombre de Daaras bénéficiaires d'appui alimentaire | 1 | 200 000 | 1 | 200 000 |
| Formation professionnelle | Nombre de jeunes placés en formation professionnelle | 2 | 500 000 | 7 | 500 000 |
| Subvention Daaras classiques et structures de prise en charge enfance déshéritée | Nombre de Daaras et structures bénéficiaires de subvention | 2 | 600 000 | 2 | 600 000 |
| Appuis aux orphelins | Nombre d'orphelins bénéficiaires de kits scolaires | 10 | 250 000 | 10 | 250 000 |
| Veuves | Nombre d'associations de veuves bénéficiaires de financement | 1 | 750 000 | 1 | 750 000 |

Source : Service régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2024.

Chapitre X : JUSTICE

X.1. Population pénale

La mission de l'administration pénitentiaire s'articule autour de deux axes essentiels : la sécurité des établissements de détention et la réinsertion sociale des détenus. Dans la région de Sédhiou, cette mission est assurée principalement par la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC), qui constitue le principal centre de détention de la région.

Ce chapitre présente la situation de la population carcérale de la région sur la période 2023-2024. Cette population regroupe l'ensemble des personnes privées de liberté, qu'elles soient prévenues ou condamnées, placées sous le contrôle de l'administration pénitentiaire.

L'analyse des effectifs de détenus révèle des fluctuations importantes au cours de la période considérée. L'année 2023 a enregistré 646 écroués. L'année 2024 marque un recul significatif, avec 397 détenus, dont 380 hommes, 9 femmes et 8 mineurs.

La population carcérale de Sédhiou reste très majoritairement masculine, les femmes et les mineurs représentant moins de 5 % des détenus. Cette configuration confirme la prédominance des infractions commises par les hommes dans la région et la faible implication des femmes et des jeunes dans la criminalité.

Concernant la nature des infractions, la période 2023-2024 met en évidence une diversité de délits, avec des tendances variables selon les années. En 2023, le nombre total de détenus a été de 350, dont 346 hommes et 4 femmes, avec une recrudescence

notable des autres délits (181 cas), des infractions liées à la détention et au trafic de chanvre indien (44 cas) et de l'escroquerie et abus (20 cas). On note aussi la persistance des crimes de sang, avec 7 cas de meurtre ou assassinat. En 2024, les détenus recensés sont 323, dont 312 hommes et 11 femmes, traduisant une légère baisse par rapport à 2023. Les infractions dominantes concernent désormais les associations de malfaiteurs (75 cas), les coups et blessures volontaires (41 cas) et les infractions au code de la route (25 cas). Ces évolutions témoignent d'un déplacement progressif vers des délits plus collectifs et structurés, souvent liés à la délinquance urbaine.

Globalement, la criminalité dans la région de Sédhiou demeure essentiellement masculine. La criminalité féminine et juvénile reste marginale.

Concernant les sorties de prison, les effectifs demeurent relativement stables au cours de la période, variant entre 319 et 321 libérations par an. En 2023, on note 68 cas d'acquittements et relaxes et 80 cas de sursis. En 2024, le total des sorties atteint 321, dominées par les expirations de peine (158 cas). Les transferts connaissent une hausse notable (60 cas contre 30 en 2023).

Dans l'ensemble, la situation pénitentiaire dans la région de Sédhiou se caractérise par une variabilité des effectifs, une diversité croissante des infractions et une gestion relativement stable des flux de détenus.

Définitions :

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an ;

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre ;

Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j ;

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, lorsqu'elle est mise en détention, en prison. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Tableau X.1. 1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

| Circonscription administrative | Année 2022 | | | | Année 2023 | | | | Année 2024 | | | |
|--------------------------------|------------|-----|--------|-------|------------|-----|--------|-------|------------|-----|--------|-------|
| | Hom | Fem | Mineur | Total | Hom | Fem | Mineur | Total | Hom | Fem | Mineur | Total |
| Rég. Sédhiou | 203 | 12 | 05 | 220 | 630 | 03 | 13 | 646 | 380 | 09 | 08 | 397 |

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2024.

Tableau X.1. 2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

| Nature des infractions | 2022 | | | 2023 | | | 2024 | | |
|---|------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|
| | Hom | Fem | Total | Hom | Fem | Total | Hom | Fem | Total |
| Meurtre, assassinat, parricide | 09 | 01 | 10 | 06 | 01 | 07 | 05 | 01 | 06 |
| Coups et blessures volontaire | 30 | 03 | 33 | 22 | 00 | 22 | 39 | 02 | 41 |
| Menaces de mort | 07 | 00 | 07 | 05 | 00 | 05 | 15 | | 15 |
| Vol et tentative | 25 | 00 | 25 | 40 | 00 | 40 | 30 | | 30 |
| Association de malfaiteurs, Recel, vol en réunion | 21 | 00 | 21 | 20 | 00 | 20 | 73 | 02 | 75 |
| Détention, trafic, usage de chanvre indien | 15 | 00 | 15 | 44 | 00 | 44 | 23 | | 23 |
| Outrage, injure, rébellion | 02 | 00 | 02 | 04 | 00 | 04 | 16 | | 16 |
| Escroquerie, abus, faux et usage de faux | 12 | 00 | 12 | 20 | 00 | 20 | 34 | 01 | 35 |
| Vagabondage, vérification d'identité | | | | | | | 01 | 00 | 01 |
| Infanticide, abandon | 00 | 02 | 02 | | | | 00 | 02 | 02 |
| Avortement | 00 | 02 | 02 | 00 | 02 | 02 | | | |
| Maltraitance d'enfant | | | | | | | | | |
| Infraction débits de boisson | | | | | | | 01 | 01 | 02 |
| Infraction au code de la route | 05 | 00 | 05 | 05 | 00 | 05 | 25 | 00 | 25 |
| Autres délit | 30 | 00 | 30 | 180 | 01 | 181 | 50 | 02 | 52 |
| Total | 156 | 08 | 164 | 346 | 04 | 350 | 312 | 11 | 323 |

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2024.

Tableau X.1. 3 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par de sortie

| Circonscription administrative | Année | Motifs de sortie | | | | | | | Total |
|--------------------------------|-------|---------------------|--------------------|--------|------------------------|----------------------|---------------------------|------------|-------|
| | | Expiration de peine | Liberté provisoire | Sursis | Acquittement et relaxe | Grâce présidentielle | Libération conditionnelle | transférés | |
| Région de Sédhiou | 2022 | 127 | 17 | 36 | 20 | 12 | 00 | 06 | 318 |
| | 2023 | 134 | 07 | 80 | 68 | 30 | 00 | 30 | 319 |
| | 2024 | 158 | 14 | 80 | 52 | 17 | 00 | 60 | 321 |

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2024.

Chapitre XI : SANTE

XI.1. Personnels et équipements de santé

Les personnels de santé jouent un rôle central dans la réponse aux besoins sanitaires et dans l'accès équitable aux soins de qualité. Dans la région de Sédhiou, la situation du personnel s'améliore lentement, mais les écarts avec les normes internationales restent marqués.

En 2024, la région compte 23 médecins, 108 sages-femmes d'État, 73 infirmiers diplômés d'État, 57 assistants infirmiers, 17 techniciens supérieurs de santé, 2 anesthésistes, 18 travailleurs sociaux et 29 agents d'hygiène. Cette répartition révèle une forte présence de personnels paramédicaux, mais une faible représentation du corps médical supérieur.

Le ratio global d'un médecin pour 26 262 habitants reste très en dessous de la norme de l'OMS fixée à 1 pour 10 000 habitants. Ce déficit limite considérablement l'accès aux soins spécialisés, surtout dans les zones rurales éloignées. La couverture en infirmiers diplômés d'État s'est légèrement améliorée avec un ratio de 1 pour 5 050 habitants, proche de la norme de 1 pour 5 000 habitants, mais encore insuffisante.

En revanche, la situation est plus favorable pour les sages-femmes. En 2024, on compte 1 sage-femme pour 1 323 femmes en âge de reproduction, soit un ratio meilleur que la norme OMS (1 pour 1 500).

La structure des effectifs montre par ailleurs une dépendance notable vis-à-vis des agents contractuels et communautaires, qui assurent une part importante

des services de base, notamment dans les cases et postes de santé.

Sur le plan des infrastructures, la région dispose d'un seul hôpital, situé dans la commune de Sédhiou. Cette centralisation crée un déséquilibre territorial important. Les départements de Bounkiling et Goudomp restent faiblement desservis pour les soins de référence. Les centres de santé demeurent au nombre de 5, sans évolution, tandis que les postes de santé complets passent de 64 à 68 sur la même période, traduisant un léger renforcement des structures de proximité.

En revanche, les cases de santé fonctionnelles sont en léger recul, passant de 90 en 2023 à 89 en 2024.

En termes de couverture, les disparités sont fortes. On note 1 poste de santé pour environ 9 600 habitants, un ratio meilleur que la norme OMS (1 pour 10 000). Cependant, la couverture des structures de niveau supérieur est très en deçà des standards. On compte un centre de santé pour 131 312 habitants et un seul hôpital pour 656 562 habitants, alors que les normes OMS prévoient respectivement 1 pour 50 000 habitants et 1 pour 150 000 habitants.

En somme, la région de Sédhiou progresse dans le renforcement de son système sanitaire, notamment sur le plan du personnel paramédical. Cependant, la pénurie de médecins, la faible couverture hospitalière et la répartition inégale des infrastructures freinent encore l'accès équitable aux soins.

Définitions :

- **EPS1** : L'établissement public de santé hospitalier de premier niveau (EPS1) est un hôpital à vocation départementale. L'EPS 1 offre les services suivants : - l'hospitalisation ; - les soins préventifs et curatifs ; - des soins spécialisés.
- **EPS2** : L'établissement public de santé hospitalier de deuxième niveau (EPS 2) est un hôpital à vocation régionale. En plus des paquets de soins offerts par l'EPS 1, l'EPS 2 délivre des soins spécialisés plus élargis et des soins ré-adaptatifs.

En savoir plus :

- <https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Tome20220Decret20et20annexes20de20la20Carte20sanitaire.pdf> ;
- <https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/planstrasen.pdf>;

Tableau XI.1. 1 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut

| Personnel clé | Couverture 2023 | Couverture 2024 | Norme OMS |
|---------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|
| Médecin | 1/23488 hbts | 1/26262 | Ratio Médecins (1/10000 hbt.) |
| Sage-femme d'Etat | 1/1407 hbts | 1/1323 | Ratio Sage-femme d'Etat 1/1500 FAR |
| Infirmier diplômés d'Etat | 1/7374 hbts | 1/5050 | Ratio Infirmier (1/5000 hbt.) |

Source : Direction régionale de la santé de Sédhiou.

Tableau XI.1. 2 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

| Type de Structure de santé | Année | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Rég. Sédhiou |
|--------------------------------------|-------|---------|-----------|---------|--------------|
| Hôpital | 2022 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| | 2023 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| | 2024 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Centre de santé | 2022 | 2 | 1 | 2 | 5 |
| | 2023 | 2 | 1 | 2 | 5 |
| | 2024 | 2 | 1 | 2 | 5 |
| Poste de santé complet | 2022 | 22 | 23 | 19 | 64 |
| | 2023 | 23 | 25 | 19 | 67 |
| | 2024 | 24 | 25 | 19 | 68 |
| infirmeries militaires | 2022 | 2 | 4 | 2 | 8 |
| | 2023 | 2 | 4 | 2 | 8 |
| | 2024 | 2 | 4 | 2 | 8 |
| Poste de santé sans maternité | 2022 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| | 2023 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| | 2024 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Maternité rurale | 2022 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 2023 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 2024 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Inspection Médicale des Ecoles (IME) | 2022 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| | 2023 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| | 2024 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Case de santé fonctionnelle | 2022 | 41 | 24 | 38 | 103 |
| | 2023 | 36 | 22 | 32 | 90 |
| | 2024 | 33 | 26 | 30 | 89 |
| Total | 2022 | 69 | 52 | 62 | 183 |
| | 2023 | 65 | 52 | 56 | 173 |
| | 2024 | 63 | 56 | 54 | 105 |

Source : Direction régionale de la santé de Sédhiou.

Tableau XI.1. 3 : Evolution des indicateurs de couverture sanitaire des populations

| Indicateurs | 2022 | 2023 | 2024 | Normes OMS |
|---|---------------|----------------|----------|---------------|
| Nombre de postes de santé par habitants | 1/9 379 hbts | 1/9 465 hbts | 1/9655 | 1/10000 hbts |
| Nombre de centre de santé par habitants | 1/143025 hbts | 1/126 834 hbts | 1/131312 | 1/50000 hbts |
| Nombre d'hôpitaux par habitants | 1/572099 hbts | 1/634 171hbts | 1/656562 | 1/150000 hbts |

Source : Direction régionale de la santé de Sédhiou.

Tableau XI.1. 4 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

| Personnel clé | Couverture 2022 | Couverture 2023 | Norme OMS |
|---------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------------------|
| Médecin | 1/24506 | 1/23488 habits | Ratio Médecins (1/10000 hab.) |
| Sage-femme d'Etat | 1/5673 | 1/1407 habits | Ratio Sage-femme d'Etat 1/1500 FAR) |
| Infirmier diplômés d'Etat | 1/8169 | 1/7374 habits | Ratio Infirmier (1/5000 hab.) |

Source : Direction régionale de la santé de Sédhiou.

Tableau XI.1. 5 : Situation du personnel de santé

| PERSONNEL Catégories socio - professionnelle | ETAT | | | Communautaire | Tatal |
|--|---------------|-------------|-------------------|---------------|-------|
| | Fonctionnaire | Contractuel | Autre Contractuel | | |
| Médecins généralistes | 10 | 2 | 1 | 0 | 13 |
| Médecins Spécialistes | 09 | 1 | 0 | 0 | 10 |
| Pharmaciens | 04 | 03 | 0 | 0 | 07 |
| Infirmiers | 19 | 48 | 3 | 3 | 73 |
| Sages-femmes | 32 | 56 | 18 | 2 | 108 |
| Assistants infirmiers | 29 | 18 | 4 | 6 | 57 |
| Techniciens Supérieurs | 12 | 0 | 4 | 1 | 17 |
| Psychologue conseiller | 1 | 0 | 0 | 0 | 01 |
| Assistant Social | 6 | 0 | 0 | 0 | 06 |
| Techniciens génie | 3 | 0 | 0 | 0 | 03 |
| Agents d'hygiène | 12 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| Travailleurs Sociaux | 1 | 0 | 0 | 0 | 01 |

Source : Direction régionale de la santé de Sédhiou.

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1. Préscolaire

L'éducation préscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans. Elle couvre trois niveaux : la petite, la moyenne et la grande section. À la fin du cycle, les enfants rejoignent directement le cours d'initiation (CI) du primaire.

Entre 2023 et 2024, le préscolaire enregistre une progression notable. Le réseau des structures de prise en charge de la petite enfance passe de 225 établissements en 2023 à 241 en 2024. Plus de la moitié de ces structures se trouvent dans le département de Sédhiou (51,0 %), suivi de Goudomp qui concentre environ un tiers des établissements (34,4 %). Le département de Bounkiling reste le moins doté, avec seulement 14,5 % des structures régionales.

La répartition selon le type d'établissement montre une prédominance des écoles communautaires, qui représentent près de la moitié de l'offre préscolaire. Les cases des Tout-Petits et les classes préscolaires intégrées au primaire occupent une place intermédiaire. Les écoles maternelles et les garderies demeurent peu nombreuses.

Les effectifs d'enfants progressent également. La région passe de 15 584 élèves en 2023 à 16 672 en 2024. Les départements suivent la même tendance. Sédhiou accueille plus de la moitié des élèves (9 240, soit 55,4 %), Goudomp près d'un tiers (5 445, soit 32,7 %), et Bounkiling reste en dernière position avec 1 987 élèves (11,9 %). Cette distribution reflète directement la répartition des infrastructures, Sédhiou étant mieux équipé

que les deux autres départements. La parité filles-garçons est presque parfaite, avec une légère prédominance des garçons (8 428, soit 50,5 % contre 8 244 filles, soit 49,5 %).

Le personnel enseignant évolue aussi à la hausse. Les effectifs passent de 517 agents en 2023 à 533 en 2024. Sédhiou concentre plus de la moitié du personnel régional (54,2 %), suivi de Goudomp (32,5 %) puis de Bounkiling qui reste faiblement pourvu (13,3 %). Les hommes sont légèrement majoritaires (270 enseignants, soit 50,7 %), même si la présence féminine progresse.

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) connaît une amélioration significative. Il passe de 24,1 % en 2023 à 32,6 % en 2024 au niveau régional. Le département de Sédhiou affiche le niveau le plus élevé, avec un TBPS de 57,9 %. Goudomp enregistre une progression rapide et atteint 30,7 %. Bounkiling reste en retrait, avec un TBPS de 11,4 %, malgré une légère amélioration. Dans tous les départements, le TBPS des filles est légèrement supérieur à celui des garçons.

De manière générale, le préscolaire régional progresse : davantage d'établissements, plus d'élèves, un personnel renforcé et un accès amélioré. Toutefois, des disparités persistent entre les départements, notamment au détriment de Bounkiling dont l'offre reste limitée et les performances scolaires faibles par rapport à Sédhiou.

Définitions :

- La notion de **préscolaire** est utilisée pour désigner la formation apportée aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Les activités et les enseignements sont donc adaptés à leur jeune âge, et ont pour but de les aider à apprendre à leur rythme ;
- Le **Taux Brut de Préscolarisation (TBPS)** est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge scolaire. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables au niveau du préscolaire.

Tableau XII.1. 1: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative

| Circonscriptions administratives | | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Rég. Sédhiou |
|----------------------------------|------|------------|-----------|------------|--------------|
| Hommes | 2024 | 152 | 20 | 91 | 263 |
| | 2023 | 151 | 24 | 85 | 260 |
| Femmes | 2024 | 137 | 51 | 82 | 270 |
| | 2023 | 131 | 45 | 81 | 257 |
| Ensemble | 2024 | 289 | 71 | 173 | 533 |
| | 2023 | 282 | 69 | 166 | 517 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.1. 2: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

| Type d'établissement | | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Rég. Sédhiou |
|------------------------------------|------|------------|-----------|-----------|--------------|
| Ecole communautaire | 2024 | 84 | 11 | 22 | 117 |
| | 2023 | 282 | 69 | 166 | 517 |
| Case des Tout Petits | 2024 | 20 | 4 | 20 | 44 |
| | 2023 | 20 | 5 | 18 | 43 |
| Classe préscolaire à l'élémentaire | 2024 | 1 | 13 | 30 | 44 |
| | 2023 | 1 | 14 | 27 | 42 |
| Ecole maternelle | 2024 | 18 | 4 | 3 | 25 |
| | 2023 | 14 | 2 | 1 | 17 |
| Garderie d'enfants | 2024 | | 3 | 8 | 11 |
| | 2023 | 4 | 3 | 7 | 14 |
| Total | 2024 | 123 | 35 | 83 | 241 |
| | 2023 | 119 | 34 | 72 | 225 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.1. 3: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative

| Circonscriptions administratives | 2023 | | | 2024 | | |
|----------------------------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| | Garçons | Filles | Ensemble | Garçons | Filles | Ensemble |
| Boukiling | 925 | 1 050 | 1 975 | 988 | 999 | 1 987 |
| Goudomp | 2 551 | 2 471 | 5 022 | 2 750 | 2 695 | 5 445 |
| Sédhiou | 4 323 | 4 264 | 8 587 | 4 690 | 4 550 | 9 240 |
| Rég. Sédhiou | 7 799 | 7 785 | 15 584 | 8 428 | 8 244 | 16 672 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.1. 4 : Répartition (%) du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe et la circonscription administrative

| Circonscriptions administratives | 2023 | | | 2024 | | |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Garçons | Filles | Ensemble | Garçons | Filles | Ensemble |
| Boukiling | 8,3 | 9,7 | 9,0 | 11,0 | 11,9 | 11,4 |
| Goudomp | 22,8 | 22,3 | 22,6 | 30,2 | 31,2 | 30,7 |
| Sédhiou | 41,4 | 42,0 | 41,7 | 56,5 | 59,4 | 57,9 |
| Rég. Sédhiou | 23,8 | 24,3 | 24,1 | 31,9 | 33,4 | 32,6 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

XII.2. Elémentaire

L'enseignement élémentaire accueille les enfants dès l'âge de 6 ans. Il vise à leur fournir les connaissances de base en lecture, écriture, calcul, découverte du milieu ainsi que les compétences nécessaires à la vie en communauté et à la poursuite des études au moyen. D'une durée de six ans, il est sanctionné par le Certificat de Fin d'Études élémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième.

Dans la région de Sédhiou, le nombre total d'écoles élémentaires connaît une progression légère mais régulière au cours des trois dernières années. L'offre scolaire passe de 526 établissements en 2021/2022 à 540 en 2023/2024, confirmant une expansion modérée du réseau éducatif. Les établissements publics demeurent largement majoritaires, représentant la quasi-totalité des structures.

Une lecture par département montre que Sédhiou conserve un effectif d'écoles stable sur l'ensemble de la période. Bounkiling enregistre une légère hausse en 2023/2024, tandis que Goudomp est la zone où la progression est la plus marquée. Cette évolution atteste d'un renforcement graduel de l'accessibilité scolaire dans la région. Le personnel enseignant est majoritairement masculin dans tous les départements. Cependant, les effectifs d'hommes diminuent légèrement d'une année à l'autre, tandis que ceux des femmes restent relativement stables, bien qu'encore minoritaires. Sédhiou demeure le département le mieux doté en enseignants, suivi de Goudomp. Bounkiling reste la zone ayant les effectifs les plus faibles.

Les résultats au CFEE connaissent une dégradation notable en 2024. Au niveau régional, le taux de réussite passe de 80,8 % à 68,7 %, indiquant une performance globale nettement inférieure à celle de l'année précédente. Le nombre d'admis chute dans tous les départements. Bounkiling enregistre la baisse la plus importante, avec un taux de réussite passant d'un niveau supérieur de 89 % à 59 %. Sédhiou observe également une diminution marquée, aussi bien chez les garçons que chez les filles. Goudomp, bien que touché, maintient un niveau plus élevé, autour de 71 %.

Concernant les effectifs scolaires, les données montrent une progression modérée entre 2023 et 2024. Au niveau régional, les effectifs passent de 106 174 à 107 338 élèves. Bounkiling et Goudomp enregistrent des hausses chez les garçons comme chez les filles, tandis que Sédhiou connaît une légère baisse. Les filles demeurent presque aussi nombreuses que les garçons dans l'ensemble de la région. Goudomp est la circonscription la plus peuplée en élèves, suivi de Bounkiling, qui dépasse les 27 000 apprenants en 2024.

Dans l'ensemble, l'enseignement élémentaire dans la région de Sédhiou présente une dynamique d'expansion modérée, un personnel en légère baisse, une mixité relative dans les effectifs et des résultats au CFEE préoccupants en 2024, appelant une attention particulière quant à l'amélioration des performances scolaires.

Définitions :

Le taux brut d'accès se définit comme le nombre total des nouveaux élèves en 1^{er} année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire ;

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré ;

Taux d'achèvement du cycle primaire (TAP) : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année ;

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Le **Taux brut de Scolarisation au primaire (TBSp)** est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge de fréquenter le primaire.

Tableau XII.2. 1 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative

| Circonscriptions administratives | 2021/2022 | | 2022/2023 | | 2023/2024 | |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Total | Public | Total | Public | Total | Public |
| Sédhiou | 165 | 159 | 165 | 159 | 165 | 159 |
| Boukiling | 174 | 173 | 174 | 173 | 176 | 173 |
| Goudomp | 194 | 187 | 195 | 187 | 199 | 189 |
| Rég. Sédhiou | 526 | 512 | 533 | 519 | 540 | 521 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.2. 2 : Répartition des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative

| Circonscription administrative | Sexe | 2021/2022 | | 2022/2023 | | 2023/2024 | |
|--------------------------------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Total | Public | Total | Public | Total | Public |
| Sédhiou | H | 951 | 914 | 928 | 886 | 886 | 844 |
| | F | 235 | 217 | 220 | 199 | 206 | 188 |
| | T | 1 186 | 1 131 | 1 148 | 1 085 | 1 092 | 1 032 |
| Boukiling | H | 617 | 616 | 597 | 595 | 573 | 569 |
| | F | 121 | 120 | 117 | 117 | 111 | 109 |
| | T | 738 | 736 | 714 | 712 | 684 | 678 |
| Goudomp | H | 947 | 916 | 929 | 891 | 935 | 890 |
| | F | 179 | 169 | 188 | 177 | 183 | 168 |
| | T | 1 126 | 1 085 | 1 117 | 1 068 | 1 118 | 1 058 |
| Rég. Sédhiou | H | 2 515 | 2 446 | 2 454 | 2 372 | 2 394 | 2 303 |
| | F | 535 | 506 | 525 | 493 | 500 | 465 |
| | T | 3 050 | 2 952 | 2 979 | 2 865 | 2 894 | 2 768 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.2. 3 : Répartition du nombre d'admis et du taux (%) de réussite au CFEE selon le sexe et la circonscription administrative en 2024

| Circonscription administrative | Sexe | Nombre d'admis CFEE | | Taux de réussite CFEE | |
|--------------------------------|----------|---------------------|--------------|-----------------------|-------------|
| | | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
| Sédhiou | Garçons | 2 597 | 1 817 | 83,3 | 71,6 |
| | Filles | 2 594 | 1 872 | 82,9 | 71,7 |
| | Ensemble | 5 191 | 3 689 | 83,1 | 71,7 |
| Boukiling | Garçons | 1 322 | 788 | 90,4 | 57,1 |
| | Filles | 1 397 | 989 | 88,6 | 59,9 |
| | Ensemble | 2 719 | 1 777 | 89,4 | 58,6 |
| Goudomp | Garçons | 2 072 | 2 020 | 74,9 | 71,8 |
| | Filles | 1 967 | 2 086 | 71,8 | 71,1 |
| | Ensemble | 4 039 | 4 106 | 73,4 | 71,4 |
| Rég. Sédhiou | Garçons | 5 991 | 4 625 | 81,6 | 68,7 |
| | Filles | 5 958 | 4 947 | 80,0 | 68,7 |
| | Ensemble | 11 949 | 9 572 | 80,8 | 68,7 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.2. 4 : Répartition des effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative

| Circonscription administrative | 2023 | | | 2024 | | |
|--------------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| | Garçons | Filles | Ensemble | Garçons | Filles | Ensemble |
| Boukiling | 12 685 | 14 293 | 26 978 | 13 241 | 14 605 | 27 846 |
| Goudomp | 20 749 | 20 098 | 40 847 | 21 273 | 20 507 | 41 780 |
| Sédhiou | 19 556 | 18 793 | 38 349 | 19 203 | 18 509 | 37 712 |
| Rég. Sédhiou | 52 990 | 53 184 | 106 174 | 53 717 | 53 621 | 107 338 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

XII.3. Moyen et secondaire général

L'enseignement moyen général, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen, accueille les élèves pour 4 années d'études aboutissant au Brevet de Fin d'Études moyennes (BFEM). L'enseignement secondaire général dure trois ans et est sanctionné par le baccalauréat.

En 2024, la région de Sédhiou compte 74 établissements moyens, contre 70 en 2023. Cette hausse reste modérée et est principalement portée par le département de Goudomp, qui enregistre l'augmentation la plus notable. Pour l'enseignement secondaire, la région totalise 38 établissements, contre 37 l'année précédente.

Le personnel enseignant du cycle moyen est en baisse. Les effectifs régionaux passent de 783 enseignants en 2023 à 755 en 2024. La diminution touche surtout les hommes, tandis que le nombre de femmes reste stable, autour de 84 enseignantes. Sédhiou demeure le département le mieux pourvu en personnel, suivi de Goudomp, alors que Bounkiling enregistre la plus forte baisse.

À l'inverse, le personnel de l'enseignement secondaire progresse légèrement, passant de 718 à 729 enseignants entre 2023 et 2024. Les hausses sont enregistrées à Sédhiou et à Bounkiling. Goudomp connaît une légère baisse. Les femmes restent minoritaires dans les deux cycles, représentant environ un dixième du personnel.

Les effectifs d'élèves du cycle moyen continuent d'augmenter dans l'ensemble de la région. Le total passe de 35 932 élèves en 2023 à 38 681 en 2024. Sédhiou enregistre la plus forte progression, passant de 12 201 à 14 047 élèves. Goudomp reste toutefois le département le plus peuplé, dépassant 14 600 élèves. Bounkiling connaît une croissance plus modérée. Les garçons sont plus nombreux que les filles dans tous les départements, avec des écarts particulièrement marqués à Goudomp.

Au secondaire, les effectifs progressent également, bien plus que lentement. Le total régional augmente de 11 793 à 12 299 élèves. Sédhiou enregistre la croissance la plus importante, tandis que Bounkiling progresse légèrement et Goudomp reste relativement stable.

Concernant les résultats scolaires, la région obtient en 2024 de bonnes performances au BFEM, avec un taux de réussite de 87,1 %. Goudomp arrive en tête avec plus de 96 % de réussite. Bounkiling suit avec un taux supérieur à 85 %. Sédhiou présente les résultats les plus faibles, autour de 79 %. Les garçons réussissent généralement mieux que les filles, bien que les écarts restent modérés à Sédhiou et à Bounkiling et plus prononcés à Goudomp.

En revanche, les résultats au baccalauréat restent faibles. Le taux de réussite au niveau régional est de 41,2 % (1820 admis en 2024). Goudomp est le département le plus performant (47,4 %), avec plus de 52 % de réussite chez les garçons et environ 41 % chez les filles. Bounkiling affiche un taux global de 42,7 %. Sédhiou enregistre les résultats les plus bas (36,3 %), avec 31,0 % pour les filles et 41,7 % pour les garçons en 2024.

De manière générale, la région de Sédhiou présente une dynamique positive en matière d'accès au moyen et au secondaire, avec une progression des effectifs et un élargissement progressif de l'offre scolaire. Le cycle moyen reste performant, tandis que le secondaire montre encore des défis, notamment en matière de réussite au baccalauréat.

Tableau XII.3. 1 : Evolution du nombre d'admis et du taux (%) d'admission au BFEM et au BAC (%) selon le sexe, par circonscription administrative

| Circonscription administrative | Sexe | BFEM | | BAC | |
|--------------------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | | Nombre d'admis 2023/2024 | Taux d'admission 2023/2024 | Nombre d'admis 2023/2024 | Taux d'admission 2023/2024 |
| Sédhiou | Garçons | 931 | 82,8 | 425 | 41,7 |
| | Filles | 913 | 75,9 | 316 | 31,0 |
| | Ensemble | 1 844 | 79,2 | 741 | 36,3 |
| Boukiling | Garçons | 633 | 87,2 | 239 | 43,9 |
| | Filles | 630 | 83,9 | 208 | 41,4 |
| | Ensemble | 1 263 | 85,5 | 447 | 42,7 |
| Goudomp | Garçons | 1 211 | 96,7 | 398 | 52,4 |
| | Filles | 976 | 95,7 | 247 | 41,0 |
| | Ensemble | 2 187 | 96,2 | 645 | 47,4 |
| Rég. Sédhiou | Garçons | 2 775 | 89,4 | 1 062 | 45,7 |
| | Filles | 2 519 | 84,7 | 771 | 36,3 |
| | Ensemble | 5 294 | 87,1 | 1 833 | 41,2 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.3. 2 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen et du secondaire par circonscription administrative

| Cycle | Circonscription administrative | Année 2023 | | | Année 2024 | | |
|------------|--------------------------------|------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|
| | | T | H | F | T | H | F |
| Moyen | Sédhiou | 332 | 293 | 39 | 326 | 288 | 38 |
| | Boukiling | 149 | 134 | 15 | 130 | 116 | 14 |
| | Goudomp | 302 | 271 | 31 | 299 | 267 | 32 |
| | Rég. Sédhiou | 783 | 698 | 85 | 755 | 671 | 84 |
| Secondaire | Sédhiou | 244 | 219 | 25 | 262 | 234 | 28 |
| | Boukiling | 222 | 196 | 26 | 224 | 198 | 26 |
| | Goudomp | 252 | 231 | 21 | 243 | 217 | 26 |
| | Rég. Sédhiou | 718 | 646 | 72 | 729 | 649 | 80 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.3. 3 : Répartition de l'effectif des élèves du moyen et du secondaire selon le sexe et la circonscription administrative

| Circonscription administrative | | Cycle moyen | | | Cycle secondaire | | |
|--------------------------------|------|-------------|---------|--------|------------------|---------|--------|
| | | Filles | Garçons | total | Filles | Garçons | total |
| Sédhiou | 2023 | 5 909 | 6 292 | 12 201 | 2 045 | 2 254 | 4 299 |
| | 2024 | 6 874 | 7 173 | 14 047 | 2 234 | 2 435 | 4 669 |
| Boukiling | 2023 | 4 992 | 4 649 | 9 641 | 1 534 | 1 665 | 3 199 |
| | 2024 | 5 104 | 4 864 | 9 968 | 1 704 | 1 604 | 3 308 |
| Goudomp | 2023 | 6 521 | 7 569 | 14 090 | 1 845 | 2 450 | 4 295 |
| | 2024 | 6 850 | 7 816 | 14 666 | 1 937 | 2 385 | 4 322 |
| Rég. Sédhiou | 2023 | 17 422 | 18 510 | 35 932 | 5 424 | 6 369 | 11 793 |
| | 2024 | 18 828 | 19 853 | 38 681 | 5 875 | 6 424 | 12 299 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.3. 4 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire par circonscription administrative

| Cycle | Statut | Circonscriptions administratives | | | | |
|------------|--------------|----------------------------------|-----------|-----------|--------------|-----------|
| | | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Rég. Sédhiou | |
| Moyen | Public | 2024 | 26 | 14 | 31 | 71 |
| | | 2023 | 26 | 14 | 28 | 68 |
| | Privé | 2024 | 2 | 1 | 0 | 3 |
| | | 2023 | 2 | 0 | 0 | 2 |
| | Total | 2024 | 28 | 15 | 31 | 74 |
| | 2023 | 28 | 14 | 28 | 70 | |
| Secondaire | Public | 2024 | 8 | 8 | 9 | 25 |
| | | 2023 | 7 | 7 | 9 | 23 |
| | Privé | 2024 | 3 | 4 | 6 | 13 |
| | | 2023 | 3 | 4 | 7 | 14 |
| | Total | 2024 | 11 | 12 | 15 | 38 |
| | | 2023 | 10 | 11 | 16 | 37 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.3. 5 : Répartition des effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et la circonscription administrative

| Circonscription administrative | 2023 | | | 2024 | | |
|--------------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| | Garçons | Filles | Ensemble | Garçons | Filles | Ensemble |
| Boukiling | 12 685 | 14 293 | 26 978 | 13 241 | 14 605 | 27 846 |
| Goudomp | 20 749 | 20 098 | 40 847 | 21 273 | 20 507 | 41 780 |
| Sédhiou | 19 556 | 18 793 | 38 349 | 19 203 | 18 509 | 37 712 |
| Rég. Sédhiou | 52 990 | 53 184 | 106 174 | 53 717 | 53 621 | 107 338 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

XII.4. Analyse financière

En 2024, le financement global de l'éducation dans la région de Sédhiou s'élève à 36 124 953 366 FCFA. Ce volume budgétaire est largement porté par l'État du Sénégal, qui assure 82,1 % du financement total, soit près de 29,7 milliards FCFA. Cette forte contribution traduit une centralisation marquée des ressources et une dépendance structurelle du secteur éducatif aux financements publics nationaux.

Les Partenaires techniques et financiers constituent la deuxième source de financement, avec 11,6 % du total. Leur appui reste significatif mais demeure très inférieur à celui de l'État, confirmant leur rôle d'appui complémentaire. Les ménages contribuent à hauteur de 2,4 %, un niveau faible. Les Collectivités territoriales et le secteur privé participent de manière marginale, avec respectivement 2,0% et 1,9% des ressources, soulignant leur implication limitée dans le financement de l'éducation.

Tous les programmes affichent un taux d'engagement et d'ordonnancement de 100 %. L'enseignement élémentaire absorbe 66,9% des crédits régionaux (soit près de 2,0 milliards FCFA), qui concentre les effectifs les plus importants. Le programme de pilotage, gestion et coordination administrative mobilise 27,7 % de l'ensemble (823,4 millions FCFA).

Les autres programmes Éducation préscolaire (0,1%), Enseignement moyen général (2,6 %), Enseignement secondaire général (1,9%) et EBJA (0,8 %) reçoivent des dotations nettement plus modestes.

Enfin, la contribution financière des collectivités territoriales au secteur de l'éducation couvrant notamment les dépenses de personnel et de fonctionnement s'élève à 719 648 878 FCFA en 2024, contre 1 301 146 874 FCFA en 2023, soit une baisse notable de leur effort budgétaire.

Tableau XII.4. 1 : Les Sources de financement de l'éducation dans la région de Sédhiou

| Source de financement | Crédits alloués | Part = Montant / Total général * 100 |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| État (*) | 29 663 350 255 | 82,11 |
| PTF (***) | 4 197 346 233 | 11,62 |
| Ménages | 863 884 000 | 2,39 |
| Collectivités territoriales | 719 648 878 | 1,99 |
| Secteur privé | 680 724 000 | 1,88 |
| Total général | 36 124 953 366 | 100,00 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.4. 2 : Situation d'exécution budgétaire par programme dans la région de Sédhiou

| Programmes | Crédits ouverts | Crédits engagés | Part dans le budget (%) | Taux d'engagement (%) | Taux d'ordonnancement (%) |
|--|----------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Éducation préscolaire | 3 271 500 | 3 271 500 | 0,11 | 100 | 100 |
| Enseignement élémentaire | 1 991 200 000 | 1 991 200 000 | 66,89 | 100 | 100 |
| Enseignement moyen général | 78 740 592 | 78 740 592 | 2,64 | 100 | 100 |
| Enseignement secondaire général | 56 462 000 | 56 462 000 | 1,90 | 100 | 100 |
| EBJA | 23 950 000 | 23 950 000 | 0,80 | 100 | 100 |
| Pilotage, gestion et coordination administrative | 823 353 816 | 823 353 816 | 27,66 | 100 | 100 |
| Total général | 2 976 977 908 | 2976977 908 | 100,00 | 100 | 100 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

XII.5. Analyse coût-efficacité des cycles élémentaire, moyen et secondaire

L'analyse coût-efficacité dans le secteur de l'éducation permet d'apprécier l'efficacité du système. Elle mesure sa capacité à transformer les ressources budgétaires mobilisées en résultats scolaires. Dans cette analyse, les résultats sont évalués à partir du nombre d'admis aux examens de fin de cycle (CFEE, BFEM et BAC). Dans la région de Sédhiou, les informations disponibles montrent des niveaux d'efficacité différents selon les cycles, avec des écarts entre départements et des performances variables selon les années.

Pour le cycle élémentaire, les dépenses engagées s'élèvent à 1 991 200 000 FCFA en 2024. Rapporté aux admis au CFEE, ce montant conduit à un coût par admis estimé à environ 166 644 FCFA en 2023 (11 949 admis) et 208 028 FCFA en 2024 (9 572 admis). La hausse du coût unitaire indique une baisse de l'efficacité en 2024. Cette situation s'explique surtout par la diminution du nombre d'admis et la baisse du taux de réussite. Celui-ci passe de 80,8 % en 2023 à 68,7 % en 2024 au niveau régional. En d'autres termes, malgré l'augmentation des ressources, la région obtient proportionnellement moins de résultats en termes d'admission. Cette tendance est observée dans l'ensemble des départements. Elle est particulièrement marquée à Bounkiling, où le taux de réussite chute fortement entre 2023 et 2024 (de 89,4 % à 58,6 %). Ces évolutions peuvent être liées à plusieurs facteurs. Il peut s'agir des conditions d'enseignement, du niveau d'encadrement, encore de contraintes socioéconomiques, etc. Ces éléments doivent être pris en compte dans les mesures correctives.

Concernant le cycle moyen, les dépenses engagées pour l'enseignement moyen général sont estimées à 78 740 592 FCFA. La région a enregistré 5 294 admis au BFEM en 2023/2024, avec un taux d'admission de 87,1 %. Le calcul donne un coût par admis au BFEM d'environ 14

875 FCFA. Ce niveau relativement faible peut traduire une efficacité satisfaisante du cycle moyen. Il est soutenu par un bon niveau d'admission et une dynamique globalement favorable dans les départements. Cette performance est particulièrement visible à Goudomp où les taux dépassent 96%.

Au niveau du cycle secondaire, les crédits engagés pour l'enseignement secondaire général s'élèvent à 56 462 000 FCFA. Le nombre d'admis au BAC est de 1 833 pour la région, soit un taux d'admission de 41,2 %. Le ratio obtenu donne un coût par admis au BAC d'environ 30 801 FCFA. Ce résultat montre une efficacité plus limitée au secondaire comparativement au cycle moyen. Cette situation peut s'expliquer, entre autres, par les exigences académiques plus élevées à ce niveau. Des disparités sont également observées selon les départements. Les performances sont meilleures à Goudomp (47,4 %) que dans le département de Sédhiou (36,3 %) et à Bounkiling (42,7 %). Ces écarts peuvent être liés à plusieurs facteurs. Ils peuvent concerner la disponibilité des enseignants qualifiés, l'accès aux équipements pédagogiques, les conditions d'apprentissage, etc.

Enfin, il convient de souligner que le budget régional comprend une part significative consacrée au pilotage, à la gestion et à la coordination administrative. Cette ligne représente 823 353 816 FCFA, soit 27,7 % du budget total. Dans le cadre de la présente analyse, les ratios coût-efficacité sont calculés principalement à partir des dépenses directement rattachées aux différents cycles. Dès lors, une analyse plus approfondie permettrait de renforcer la solidité des résultats, en intégrant une répartition des coûts transversaux (pilotage, supervision, administration) entre les cycles d'enseignement.

Tableau XII.5. 1 : Coût par admis aux examens de fin de cycle (CFEE, BFEM et BAC)

| Ratio | Dépenses (FCFA) | Admis | Coût/Admis |
|---------------------------------|------------------------|--------------|-------------------|
| Coût par admis CFEE (2023) | 1 991 200 000 | 11 949 | 166 644 |
| Coût par admis CFEE (2024) | 1 991 200 000 | 9 572 | 208 028 |
| Coût par admis BFEM (2023/2024) | 78 740 592 | 5 294 | 14 875 |
| Coût par admis BAC (2023/2024) | 56 462 000 | 1 833 | 30 801 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou (2024), calculs réalisés par le SRSD de Sédhiou.

XII.6. Formation professionnelle et technique

La formation professionnelle et technique vise à doter les apprenants de compétences adaptées aux exigences du marché du travail, en tenant compte de la structure socio-économique locale et des spécificités de chaque métier. Cette section présente la situation des examens professionnels, l'effectif des apprenants et la dynamique générale de la formation professionnelle dans la région de Sédhiou.

Concernant les examens professionnels, les résultats disponibles montrent des performances globalement élevées. En 2024, l'évaluation n'a concerné que les garçons, qui ont obtenu un taux de réussite de 100 %, traduisant une performance totale de l'ensemble des candidats masculins.

Pour le Brevet de Technicien (BT), aucun examen n'a été organisé en 2023 pour les deux sexes.

S'agissant du Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP), les taux de réussite demeurent excellents sur les deux années. En 2023, filles et garçons ont enregistré un taux de réussite de 100 %. En 2024, la performance reste très élevée : les garçons maintiennent un taux de 100 %, tandis que les filles connaissent une légère baisse, passant à 97 %.

La répartition des apprenants inscrits dans la formation professionnelle et technique (FPT) en 2024 met en lumière une forte présence féminine. Sur un total de 697 apprenants, les femmes représentent 61,1 % (soit 426 apprenantes), contre 38,9 % pour les hommes (271 apprenants). Cette prédominance féminine reflète un engagement notable des jeunes femmes dans les filières professionnelles.

Définitions

Formation professionnelle: processus d'acquisition des compétences requises à l'exercice d'un métier ou d'une profession ;

Enseignement technique: processus d'acquisition de compétences techniques, technologiques et scientifiques permettant l'accès à l'enseignement supérieur et pouvant déboucher sur un emploi ou des activités professionnelles.

En savoir plus

https://pefop.iiep.unesco.org/fr/system/files/resources/Pef00099_Loi_Orientation_FPT_SN_2015.pdf

Tableau XII.5. 1 : Taux (%) de réussite aux Examens professionnels région de Sédhiou

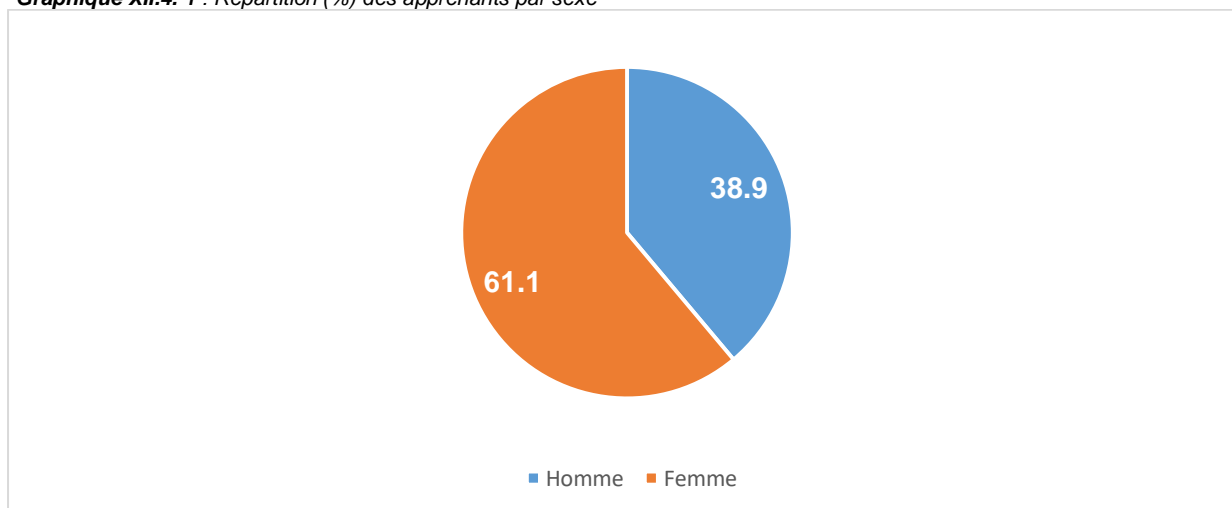
| Examens Professionnels | | ANNEE | |
|------------------------|----------|---------------------|--------------|
| | | 2023 | 2024 |
| BT | Fille | Pas d'examen | Pas d'examen |
| | Garçon | Pas d'examen | 100% |
| | Ensemble | Pas d'examen | 100% |
| CAP | Fille | 100% | 97% |
| | Garçon | 100% | 100% |
| | Ensemble | 100% | 98% |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Tableau XII.5. 2 : Répartition des apprenants de FPT selon le sexe

| Sexe | Effectif | % |
|--------------|------------|--------------|
| Homme | 271 | 38,9 |
| Femme | 426 | 61,1 |
| Total | 697 | 100,0 |

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Graphique XII.4. 1 : Répartition (%) des apprenants par sexe

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2024.

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1. Culture et Loisirs

La culture, dans son sens le plus large, « est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social ». Dans la région de Sédhiou, l'offre culturelle reste limitée et fortement centralisée. Le Centre culturel régional constitue le principal espace d'activités culturelles, artistiques et communautaires.

Au total, la région compte 11 infrastructures culturelles en 2024, un volume faible et resté inchangé par rapport à 2023. Ces infrastructures sont très inégalement réparties. Le département de Sédhiou concentre presque toutes les structures, ce qui illustre une forte centralisation de l'offre culturelle.

Sédhiou est le seul département à disposer d'une bibliothèque et d'un centre de documentation. Bounkiling et Goudomp n'en possèdent pas, limitant l'accès à la lecture publique dans ces zones. Les Centres de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC) constituent les équipements les plus répartis : 2 à Sédhiou, 1 à Bounkiling et 2 à Goudomp. Les salles de théâtre et aires de spectacle, le centre culturel régional ainsi que les studios d'enregistrement sont tous localisés dans le département de Sédhiou. Aucune nouvelle infrastructure n'a été ouverte en 2024.

La région de Sédhiou possède également un patrimoine historique riche, mais son état de conservation varie fortement d'un département à l'autre. Dans le département de Sédhiou, plusieurs sites bénéficient d'efforts de réhabilitation. Le Fort Pinet Laprade est en étude pour rénovation, la Préfecture est déjà réhabilitée. La Grande Mosquée est en cours de réhabilitation, l'Île du Diable fait l'objet d'un projet d'aménagement et de valorisation. La grotte de Badougha est en bon état.

En revanche, le département de Bounkiling présente un patrimoine en dégradation avancée. Le Tata de Fodé Kaba Doumbouya et le site de Kéléfaya Kolong sont en ruines. Le logement du chef de canton d'Inor est en mauvais état, et les efforts de restauration y sont encore limités. À Goudomp, la situation est plus favorable : la Grande Mosquée de Karantaba et celle de Baghère ont été réhabilitées, la source de Diattacounda est bien entretenue, et le sanctuaire marial de Témento est en cours de réhabilitation.

Le patrimoine culturel immatériel de la région demeure vivant et constitue un marqueur important de l'identité locale. Les traditions mandingues dominent une grande partie des expressions. Le Kankurang, masque emblématique, reste activement pratiqué. Les danses comme le Jambadong, le Kingdong, le Madiba, le Lendieng, ainsi que les chants comme le Dioka sont encore présents dans la vie communautaire. Les Balantes perpétuent la danse Njokta et entretiennent la Hodi Usaté, case sacrée. Les Mancagnes conservent des pratiques telles que le Kaboba et le costume traditionnel Bneg. Les Manjaques préservent le chant traditionnel Woyé. Les Diolas maintiennent des rites tels que le Kalingtène, danse funèbre et le masque Ekumba Karamba.

En résumé, la région de Sédhiou présente un paysage culturel contrasté. Les infrastructures matérielles sont rares et très concentrées dans le chef-lieu, tandis que le patrimoine historique montre des degrés de conservation très variables. En revanche, le patrimoine immatériel est particulièrement dynamique, témoignant d'une identité culturelle riche, plurielle et encore fortement ancrée dans les pratiques des différentes communautés.

Tableau XIII.1. 1: Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

| Infrastructures culturelles | Sédhiou | | Boukiling | | Goudomp | | Rég. Sédhiou | |
|--|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|--------------|-----------|
| | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
| Nombre de Bibliothèque et centre de documentation | 01 | 01 | 00 | 00 | 00 | 00 | 01 | 01 |
| Nombre de Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) | 02 | 02 | 01 | 01 | 02 | 02 | 05 | 05 |
| Nombre de salle de Théâtre et aire de spectacle | 02 | 02 | 00 | 00 | 00 | 00 | 02 | 02 |
| Nombre de Centre culturel | 01 | 01 | 00 | 00 | 00 | 00 | 01 | 01 |
| Nombre de Studio d'enregistrement | 02 | 02 | 00 | 00 | 00 | 00 | 02 | 02 |
| Total infrastructures | 8 | 8 | 1 | 1 | 2 | 2 | 11 | 11 |

Source : Centre culturel régional de Sédhiou, 2024.

Tableau XIII.1. 2 : Liste des sites et monuments historiques de la région, par département

| Département | Sites historiques | Observations |
|-------------|---------------------------------------|---|
| Sédhiou | Fort Pinet LAPRADE | En phase d'étude pour réhabilitation |
| | Préfecture | Réhabilitée |
| | Grande Mosquée de Sédhiou | En réhabilitation |
| | Ile du Diable | Projet d'Aménagement et valorisation en cours |
| | Grotte de Badougha | En bon état |
| Boukiling | Tata de Fodé Kaba DOUMBOUYA | Ruine |
| | Kéléfaya Kolong (Bona) | Ruine |
| | Le Logement du chef de Canton de Inor | Mauvais état |
| Goudomp | Grande Mosquée de Karantaba | Réhabilitée |
| | Grande Mosquée de Baghère | Réhabilitée |
| | La source de Diattacounda | Bien entretenue |
| | Le Sanctuaire Mariale de Témento | En cours de réhabilitation |

Source : Centre culturel régional de Sédhiou, 2024.

Tableau XIII.1. 3 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

| Expressions culturelles et Rites | Observations |
|--|---------------------------------------|
| L e Kankurang (masque) | Masque mandingue en pratique |
| Le Jambadong (danse mandingue) | Danse mandingue en pratique |
| Le Kingdong (danse des initiés chez les mandingues) | Danse mandingue en pratique |
| Le Madiba (danse mandingue) | Danse mandingue en pratique |
| Le Lendieng | Danse mandingue en pratique |
| Le Dioka | Chant mandingue en pratique |
| Le Njokta | Danse balante en pratique |
| Le Kaboba | Danse d'initiation chez les mancagnes |
| Bneg | Costume traditionnel mancagne |
| Woyé | Chant traditionnel manjacque |
| Hodi Usaté | Case sacrée balante |
| Daa | Poterie traditionnelle |
| Kalingtène | Danse funèbre chez les diola |
| Ekumba karamba | Masque chez les Diolas |

Source : Centre culturel régional de Sédhiou, 2024.

XIII.2. Jeunesse et Sports

Le sport occupe une place importante dans la région de Sédhiou. Il constitue un levier de cohésion sociale, de mobilisation communautaire et de développement socioéconomique. Il contribue également à la valorisation du potentiel culturel des différents groupes qui composent la région.

La population de la région se caractérise par une forte jeunesse, largement engagée dans le mouvement sportif. Cette jeunesse joue un rôle essentiel dans l'animation des Associations Sportives et Culturelles (ASC) et dans la dynamique des disciplines sportives pratiquées dans les trois départements.

En 2024, la région de Sédhiou compte 782 ASC, contre 755 en 2023, traduisant une progression notable. Sédhiou enregistre la plus forte augmentation (de 273 à 284 ASC). Bounkiling progresse également (de 229 à 243 ASC). Goudomp affiche une évolution plus modérée (de 253 à 255 ASC).

Concernant les équipes structurées, l'offre reste limitée. Le football domine la scène sportive régionale avec 22 équipes, un nombre stable par rapport à 2023. Sédhiou et Goudomp comptent chacun 9 équipes, tandis que Bounkiling en compte 4.

Les autres disciplines restent faiblement représentées. La région compte 5 équipes de basketball en 2024 contre 4 en 2023, et 4 équipes de handball, un nombre inchangé. Les arts

martiaux, bien que présents, progressent lentement : 3 clubs de Kung Fu et 5 clubs de Taekwondo répartis dans les trois départements. L'athlétisme est représenté par 3 clubs, dont un à Sédhiou et deux à Goudomp.

La répartition des licenciés montre une forte domination masculine. Certaines disciplines comptent plus de 90 % d'hommes. Le football, par exemple, reste très peu féminisé avec 8,8 % en 2023. Le basketball et les sports de vacances sont exclusivement masculins. En revanche, d'autres disciplines offrent davantage d'opportunités aux jeunes filles. Le handball présente une participation féminine, autour de 45 %. L'athlétisme affiche également un bon équilibre, avec près de 44 % de filles.

Les sports scolaires connaissent des effectifs importants, mais la participation féminine y est très instable, passant de 31,9 % en 2022 à 11,1 % en 2023 malgré une hausse du nombre total de licenciés.

Dans l'ensemble, la région de Sédhiou présente une dynamique sportive réelle portée par l'augmentation du nombre d'ASC et la stabilité des équipes structurées. Toutefois, l'offre sportive reste encore centrée sur quelques disciplines dominées par les garçons. Les efforts doivent se poursuivre pour renforcer l'inclusion des filles, diversifier les disciplines proposées et développer de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins croissants de la jeunesse au niveau de la région.

Définitions :

- **CDEPS** : (Centre départemental d'éducation populaire et sportif) a pour missions principales de : développer la communication entre l'État et les jeunes ; soutenir et promouvoir la vie associative à la base ; assurer une participation dynamique des jeunes aux projets de l'État ; former les jeunes entrepreneurs en vue de promouvoir l'auto-emploi ; développer l'esprit civique et citoyen chez les jeunes.
- **ASC** : Existant pratiquement dans tous les quartiers maillant toutes les communes du territoire national, les Associations sportives et culturelles(ASC) regroupent les jeunes autour de l'organisation d'activités sportives et culturelles.

Tableau XIII.2. 1: Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

| Type | Sédhiou | | Boukiling | | Goudomp | | Rég.Sédhiou | |
|----------------------|---------|------|-----------|------|---------|------|-------------|------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| ASC [1] | 284 | 273 | 243 | 229 | 255 | 253 | 782 | 755 |
| Equipe de football | 09 | 09 | 04 | 04 | 09 | 09 | 22 | 22 |
| Equipe de basketball | 03 | 02 | 01 | 01 | 01 | 01 | 05 | 04 |
| Equipe de handball | 01 | 01 | 01 | 01 | 02 | 02 | 04 | 04 |
| Club de Kung FU | 02 | 02 | 00 | 00 | 01 | 01 | 03 | 03 |
| Club de Taekwondo | 02 | 02 | 01 | 01 | 02 | 02 | 05 | 05 |
| Club d'Athlétisme | 01 | 01 | 00 | 00 | 02 | 02 | 03 | 03 |

Source : Service régional des Sports de Sédhiou, 2024.

Tableau XIII.2. 2: Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe

| Disciplines | hommes | | femmes | | Total | | % de filles | |
|---------------------------|--------|--------|--------|------------|--------------|--------------|-------------|-------|
| | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 |
| Athlétisme | 137 | 137 | 107 | 107 | 244 | 244 | 43,85 | 43,85 |
| Football | 1 120 | 1 165 | 92 | 112 | 1 212 | 1 227 | 7,59 | 8,77 |
| Basketball | 22 | 36 | 00 | 00 | 22 | 36 | 00 | 00 |
| Handball | 45 | 54 | 36 | 45 | 81 | 99 | 44,44 | 45,45 |
| Kung Fu | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Taekwondo | 84 | 84 | 30 | 30 | 114 | 114 | 26,31 | 26,31 |
| Sport travailliste | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Sports de vacances | 8 304 | 11 731 | 00 | 00 | 8 304 | 11 731 | 00 | 00 |
| Sports scolaires | 1 073 | 1 800 | 502 | 225 | 1 575 | 2 025 | 31,87 | 11,11 |

Source : Service régional des Sports de Sédhiou, 2023.

[1] : ASC = Association Sportive et Culturelle

SECTION E : ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA
CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER
DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIV.1. Situation des marchés

Le nombre total de marchés dans la région de Sédhiou reste stable (22) en 2023 et 2024. Cette stabilité masque toutefois des évolutions contrastées selon les départements.

Dans le département de Sédhiou, le total des marchés baisse de 9 à 6, en raison d'une réduction notable du nombre de marchés hebdomadaires, qui passe de 6 à 3. Les marchés permanents y demeurent stables à 3 unités. À Bounkiling, la situation reste inchangée, avec 7 marchés aussi bien en 2023 qu'en 2024, maintenus par un duo stable de 2 permanents et 5 hebdomadaires. Goudomp affiche également une stabilité totale, conservant 9 marchés sur les deux années, composés de 2 marchés permanents et 7 hebdomadaires.

Au niveau régional, l'offre commerciale formelle reste donc constante, mais l'évolution interne au niveau du département de Sédhiou montre une réduction de la fréquence des marchés hebdomadaires.

Le nombre total de commerçants dans la région augmente légèrement, passant de 512 en 2023 à 517 en 2024.

À Sédhiou, le total passe de 230 à 231 commerçants, porté par une légère hausse des détaillants (de 215 à 216), tandis que les demi-grossistes restent stables à 15. À Bounkiling, la croissance est plus perceptible. Le total progresse de 147 à 151, grâce à l'augmentation des détaillants (de 138 à 142). Les demi-grossistes y restent également stables à 9. À Goudomp, l'effectif total des commerçants augmente de 135 à 147, une progression notable liée à la hausse des détaillants (de 127 à 139). Les demi-grossistes restent constants à 8.

Globalement, l'augmentation du nombre de commerçants est entièrement portée par les détaillants, dont le nombre total passe de 480 à 485, alors que les demi-grossistes ne connaissent aucune variation. Cette tendance traduit un élargissement du petit commerce, sans modification des structures de demi-gros.

Définitions :

- **Marché permanent** : Il renvoie à un type de marché qui a lieu au quotidien ;
- **Marché hebdomadaire** : Il se réfère à un type de marché qui a lieu une fois par semaine. Cette catégorie de marché est plus fréquente dans les zones rurales.

Tableau XIV.1. 1: Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

| Circonscriptions administratives | Année | Marchés permanents | Marchés hebdomadaires | Total |
|----------------------------------|-------------|--------------------|-----------------------|-----------|
| Sédhiou | 2023 | 03 | 06 | 09 |
| | 2024 | 03 | 03 | 06 |
| Boukiling | 2023 | 02 | 05 | 07 |
| | 2024 | 02 | 05 | 07 |
| Goudomp | 2023 | 02 | 07 | 09 |
| | 2024 | 02 | 07 | 09 |
| Rég. Sédhiou | 2023 | 07 | 15 | 22 |
| | 2024 | 07 | 15 | 22 |

Source : Service régional du Commerce de Sédhiou, 2024.

Tableau XIV.1. 2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

| Circonscriptions administratives | Année | Demi-grossistes | Détaillants | Total |
|----------------------------------|-------------|-----------------|-------------|------------|
| Sédhiou | 2023 | 15 | 215 | 230 |
| | 2024 | 15 | 216 | 231 |
| Boukiling | 2023 | 09 | 138 | 147 |
| | 2024 | 09 | 142 | 151 |
| Goudomp | 2023 | 08 | 127 | 135 |
| | 2024 | 08 | 139 | 147 |
| Rég. Sédhiou | 2023 | 32 | 480 | 512 |
| | 2024 | 32 | 485 | 517 |

Source : Service régional du Commerce de Sédhiou, 2024.

XIV.2. Prix à la consommation

Le Service régional du Commerce veille à ce que les règles encadrant les échanges commerciaux soient adaptées à la taille et aux caractéristiques des entreprises intervenant dans les différents secteurs de l'économie locale. Il assure également la protection des consommateurs, le bon approvisionnement des marchés et le fonctionnement régulier des circuits de distribution.

S'agissant de l'évolution des prix des principales denrées consommées par les ménages, l'analyse des données disponibles montre une forte stabilité des prix des céréales sur la période récente. Le maïs au détail et le maïs importé restent fixés à 300 FCFA entre 2023 et 2024. Le maïs à la production connaît toutefois une hausse progressive, passant de 200 FCFA en 2023 à 250 FCFA en 2024.

S'agissant du mil, le prix au détail et celui à la production restent fixes respectivement à 300 FCFA et à 250 FCFA entre 2023 et 2024.

Le riz brisé ordinaire importé passe de 340 FCFA en 2023 à 350 FCFA en 2024. Le riz brisé parfumé reste constant à 600 FCFA, et le riz local décortiqué stable à 400 FCFA sur toute la période.

Enfin, les prix du sorgho au détail oscillent entre 350 et 400 FCFA sans changement notable, et les prix à la production demeurent compris entre 200 et 250 FCFA.

De manière générale, le marché céréalier régional est marqué par une faible volatilité des prix, avec des hausses modérées, principalement observées sur le maïs et le mil à la production.

Définitions :

- **Prix/tarif homologué** : Il s'agit d'un tarif reconnu, enregistré officiellement après vérification. L'homologation est la certification conforme d'un produit/tarif à une norme, ou une réglementation. En d'autres termes, l'homologation garantit au consommateur que le tarif proposé correspond à ce qu'il est en droit d'en attendre.

Tableau XIV.2. 1 : Evolution des prix annuels moyens des céréales dans la région de Sédhiou

| PRIX PRODUITS AGRICOLES (EN FCFA) | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Maïs au détail | 300 | 300 | 300 |
| Maïs importé | 300 | 300 | 300 |
| Maïs à la production | 180 à 200 | 200 | 250 |
| Mil au détail | 300 à 400 | 300 | 300 |
| Mil à la production | 200 à 250 | 250 | 250 |
| Riz importe brisé ordinaire | 340 | 340 | 350 |
| Riz importe brisé parfumé | 600 | 600 | 600 |
| Riz local décortiqué | 400 | 400 | 400 |
| Sorgho au détail | 380 à 400 | 350 à 400 | 350 à 400 |
| Sorgho importé | ----- | ----- | ----- |
| Sorgho à la production | 200 à 250 | 200 à 250 | 200 à 250 |

Source : Service régional du Commerce de Sédhiou, 2024.

Chapitre XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XV.1. Activités postales

Le niveau de couverture des services postaux dans la région de Sédhiou reste stable au cours de la période 2023-2024. La région compte 7 bureaux de poste, répartis entre 3 bureaux à Sédhiou, 1 bureau à Bounkiling et 3 bureaux à Goudomp.

Le nombre total de boîtes postales installées demeure constant, fixé à 700 au niveau régional. Aucune nouvelle boîte n'a été mise en place en 2024, traduisant une stagnation de l'offre physique. En revanche, le nombre de boîtes postales attribuées connaît une évolution contrastée :

- Sédhiou enregistre une baisse notable, passant de 7 à 3 boîtes attribuées ;
- Bounkiling reste à 0 boîte attribuée sur les deux années ;
- Goudomp progresse de 2 à 5 boîtes attribuées, devenant la zone la plus dynamique.

Concernant les mandats émis, les montants évoluent de manière contrastée selon les produits. Les versements sur Comptes Chèque postale (CCP) progressent fortement au niveau régional, passant de 12,79 millions de FCFA en 2023 à 15,96 millions de FCFA en 2024, sous l'effet principalement d'une hausse significative à Sédhiou. À l'inverse, les opérations sur Comptes Caisse nationale d'Épargne (CNE) connaissent une forte baisse, reculant de 14,03 millions FCFA à 8,68 millions FCFA, en raison du ralentissement observé à Sédhiou et à Goudomp. Les opérations

liées aux inscriptions étudiantes restent marginales et fluctuent selon les départements. Au total, les mandats émis passent de 26,89 millions à 24,69 millions FCFA, reflétant un léger recul de l'activité, principalement porté par la chute du CNE.

S'agissant des mandats payés, la tendance générale est marquée par une forte diminution. Globalement, ils passent de 1,825 milliard FCFA en 2023 à 1,553 milliard FCFA en 2024, soit une diminution de près de 15 %.

Les retraits sur comptes enregistrent une baisse importante, passant de 72,07 milliards FCFA en 2023 à 50,02 milliards FCFA en 2024, soit l'un des principaux facteurs de la baisse globale. Les paiements via la CNE progressent toutefois, atteignant 15,82 millions FCFA en 2024, contre 13,1 millions FCFA en 2023, grâce à une hausse à Sédhiou.

Les paiements liés à la Bourse de Sécurité familiale restent le principal flux financier géré par la Poste, bien qu'en forte baisse. Ils passent de 1,738 milliard FCFA en 2023 à 1,008 milliard FCFA en 2024, en recul dans les trois départements, particulièrement à Sédhiou et Goudomp. À l'inverse, les paiements ISMEA connaissent une montée rapide, atteignant 478,55 millions FCFA en 2024.

Définitions :

- *Le **Système Financier Décentralisé (SDF)** est une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi portant réglementation des SFD à fournir ces prestations.*

En savoir plus :

<https://drs-sfd.gouv.sn/sitedrs/index.php/2024/01/30/donnees-consolidees-par-regions-2022/>

Tableau XV.1. 1 : Évolution du nombre (Nb) de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative

| Circonscription administrative | Année | Nb bureaux de poste | Nb boîtes postales installées | Nb boîtes postales attribuées |
|--------------------------------|-------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Sédhiou | 2023 | 3 | 300 | 7 |
| | 2024 | 3 | 300 | 3 |
| Boukiling | 2023 | 1 | 100 | 0 |
| | 2024 | 1 | 100 | 0 |
| Goudomp | 2023 | 3 | 300 | 2 |
| | 2024 | 3 | 300 | 5 |
| Rég. Sédhiou | 2023 | 7 | 700 | 9 |
| | 2024 | 7 | 700 | 8 |

Source : Direction régionale de la Poste de Ziguinchor, 2024.

Tableau XV.1. 2 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

| Structures de transfert d'argent | Sédhiou | | Boukiling | | Goudomp | | Rég. Sédhiou | |
|----------------------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
| Poste-One | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Versement sur compte CCP | 7 631 100 | 1 1914 300 | 2 093 500 | 1 568 500 | 306 2800 | 2 480 664 | 12 787 400 | 15 963 464 |
| CNE | 1 595 000 | 495 000 | 6 413 800 | 6 774 800 | 602 6000 | 1 411 000 | 14 034 800 | 8 680 800 |
| WESTERN UNION | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MONEYGRAM | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RIA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Poste Cash | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Inscription Étudiant | 0 | 25 000 | 50 000 | 25 000 | 25 000 | 0 | 75 000 | 50 000 |
| Total | 9 226 100 | 12 434 300 | 8 557 300 | 8 368 300 | 911 3800 | 3 891 664 | 26 897 200 | 24 694 264 |

Source : Direction régionale de la Poste de Ziguinchor, 2024.

Tableau XV.1. 3 : Evolution du montant (en FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

| Structures de transfert d'argent | Sédhiou | | Boukiling | | Goudomp | | Rég. Sédhiou | |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
| Poste-One | 160 000 | 0 | 64 000 | 0 | 422 000 | 0 | 646 000 | 0 |
| Retrait sur compte | 33 356 985 | 19 931 810 | 11 032 800 | 6 565 600 | 27 680 150 | 23 525 314 | 72 069 935 | 50 022 724 |
| CNE | 645 000 | 8 145 000 | 6 286 000 | 5 830 000 | 6 169 000 | 1 854 000 | 13 100 000 | 15 829 000 |
| Western Union | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MONEYGRAM | 0 | 0 | 0 | 0 | 420 876 | 0 | 420 876 | 0 |
| RIA | 0 | 0 | 61 647 | 0 | 0 | 0 | 61 647 | 0 |
| SMALL WORD | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BRED | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 539 000 | 0 | 539 000 |
| IFS/IMO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BOURSE S F | 848 785 000 | 43 6380 000 | 294 870 000 | 226 905 000 | 595 190 000 | 345 205 000 | 1 738 845 000 | 1 008 490 000 |
| IPRESS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| POSTECASH | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TRANSFAST | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CASH MINUTE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ISMEA | 0 | 0 | 0 | 268 000 000 | 0 | 210 550 000 | 0 | 478 550 000 |
| OMNEX | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| WORLD REMIT | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MT PAY | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Appui COVID-19 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bourse d'étude | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 882 946 985 | 464 456 810 | 312 314 447 | 507 300 600 | 629 882 026 | 581 673 314 | 1 825 143 458 | 1 553 430 724 |

Source : Direction régionale de la Poste de Ziguinchor, 2024.

Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

SECTION F : SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, FORÊTS ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVII : ENTREPRISES

XVII.1. Formalisation et caractéristiques des entreprises

Le tissu entrepreneurial de la région de Sédhiou est dominé par les très petites entreprises (TPE), même si leur poids diminue entre 2023 et 2024. En 2023, les TPE représentaient 60,5 % des unités économiques. En 2024, leur part recule à 56,5 %, soit une baisse de 4,0 %.

Les petites entreprises (PE) affichent une évolution inverse. Leur part augmente nettement, passant de 26,3% en 2023 à 32,6 % en 2024.

Les moyennes entreprises (ME) restent très minoritaires, et leur poids diminue légèrement. Elles passent de 13,2 % en 2023 à 10,9 % en 2024.

Les grandes entreprises, quant à elles, sont totalement absentes en 2023 comme en 2024. Cette absence souligne le faible niveau d'industrialisation de la région et la prédominance d'activités de petite dimension (commerce de détail, services informels, artisanat, petites unités agricoles).

Les TPE restent dominantes mais reculent fortement tandis que les petites entreprises augmentent. Les moyennes entreprises restent marginales et en baisse. Les grandes entreprises sont inexistantes.

La structure des entreprises montre une économie encore fortement dominée par le commerce. En 2023, 64,6 % des petites entreprises évoluent dans ce secteur. Cette part augmente légèrement pour atteindre 65,6 % en 2024, montrant que le

commerce reste le premier moteur entrepreneurial de la région. Cette domination reflète la prépondérance du petit commerce, des marchés hebdomadaires et de la revente informelle dans l'économie locale.

L'agriculture et l'élevage constituent la deuxième activité la plus importante, mais leur poids diminue nettement. En 2023, 24,9 % des entreprises appartenaient à ce secteur. En 2024, cette part tombe à 19,1 %, soit un recul d'environ 5,8 points de pourcentage.

Les activités industrielles, déjà très faibles, s'effondrent presque totalement. Les industries alimentaires passent de 2,3 % en 2023 à seulement 0,2 % en 2024. Les industries textiles disparaissent, passant de 0,6 % à 0,0 %. Les autres industries reculent de 0,2 % à 0,1 %.

Le BTP connaît lui aussi une forte baisse : 1,3 % en 2023 contre seulement 0,3 % en 2024.

Le transport et les télécommunications reculent à un niveau marginal : de 1,7 % à 0,2 % entre 2023 et 2024. De même, les hôtels, bars et restaurants chutent de 0,7 % à 0,2 %, confirmant la fragilité de ces secteurs dans le contexte régional.

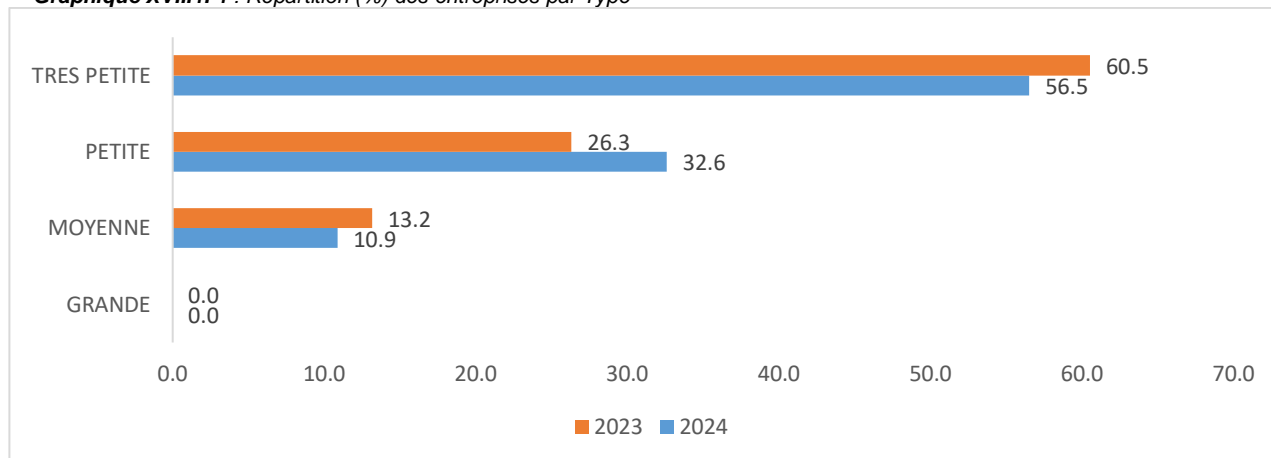
Les services fournis aux entreprises progressent également, passant de 3,4 % à 4,1 %.

Définitions :

*Les établissements sont enregistrés sous différents statuts juridiques qui sont : **Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE)** est constitué par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée avec comme but exclusif de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité. Le GIE peut être créé sans capital de départ ;*

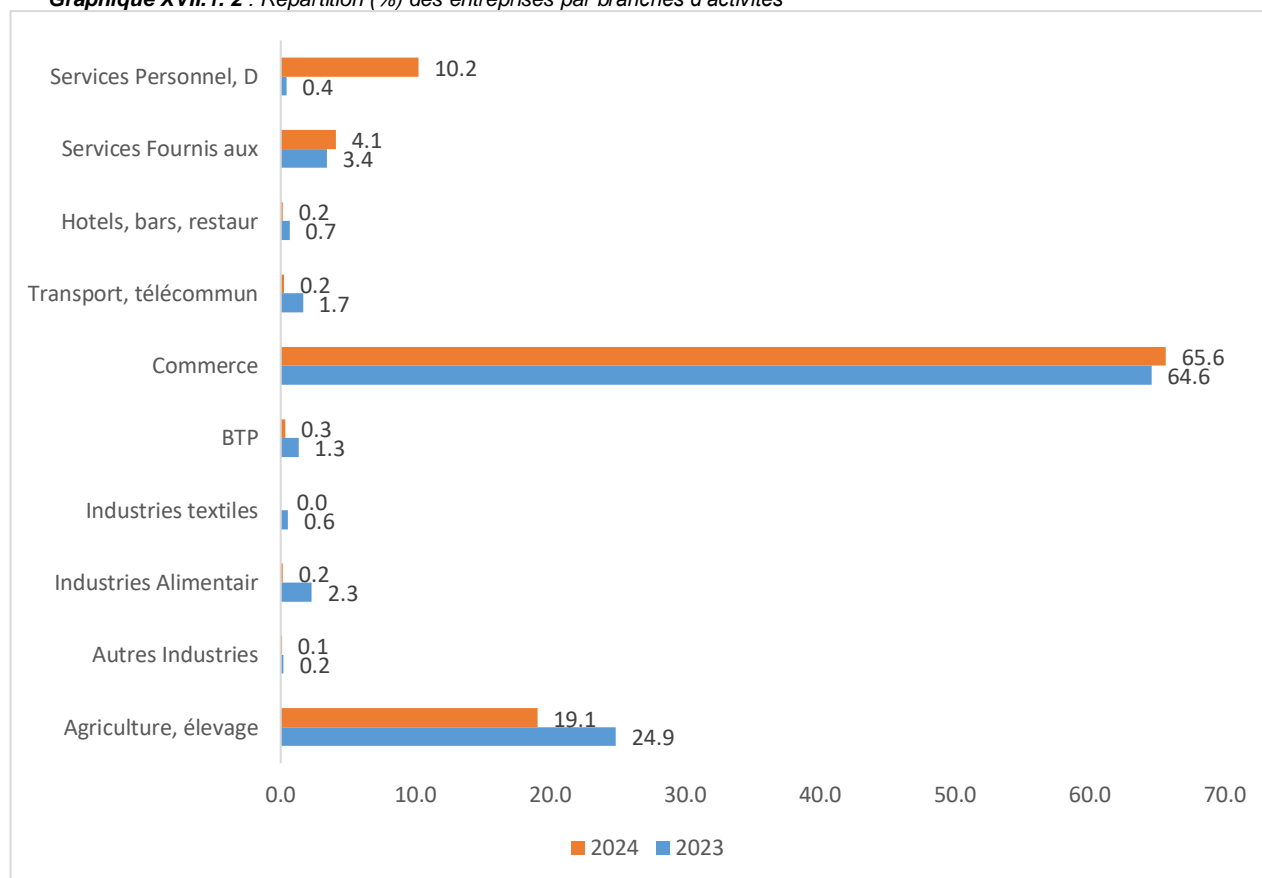
***L'Entreprise Individuelle (EI)** est une forme juridique qui concerne les personnes physiques dotée d'une personnalité juridique et désirant exercer une activité économique. Aucun capital n'est exigé pour le démarrage d'une EI.*

Graphique XVII.1. 1 : Répartition (%) des entreprises par Type



Source : ANSD, DSECN, 2024.

Graphique XVII.1. 2 : Répartition (%) des entreprises par branches d'activités



Source : ANSD, DSECN, 2024.

Chapitre XVIII : AGRICULTURE

XVIII.1. Caractéristiques des exploitations

La majorité de la population de la région de Sédhiou vit de l'agriculture. Conscient de ce poids du secteur primaire, l'État du Sénégal poursuit une politique d'accroissement de la productivité agricole, fondée sur la mécanisation et la mise à disposition d'intrants et de semences certifiées. Cette orientation stratégique s'est traduite par la mise en place d'un Domaine agricole communautaire (DAC) dans la commune de Koussy, dans le cadre du PRODAC. Parallèlement, plusieurs programmes tels que PROVALE-CV, PAPSEN, PDEC, entre autres interviennent dans l'aménagement et la réhabilitation des vallées pour dynamiser la riziculture.

La région de Sédhiou occupe d'ailleurs une place importante dans la production de riz pluvial. Les données présentées montrent une répartition différenciée des semences entre les trois départements de la région. Elles mettent en évidence l'importance stratégique de certaines spéculations, notamment le riz, le maïs local et l'arachide, qui constituent les principales filières d'appui aux producteurs. L'analyse croisée des volumes reçus et vendus permet également d'apprécier le niveau d'absorption des semences par les agriculteurs.

L'arachide figure parmi les semences les plus distribuées en 2023/2024. Les dotations atteignent 1536,6 T au niveau régional. Le département de Bounkiling reçoit la plus grande part (738,6 T), suivi de Sédhiou (500 T) et de Goudomp (300 T).

Le volume vendu (1538,1T) est légèrement supérieur au volume reçu, ce qui témoigne d'une forte demande locale.

Le maïs local se distingue par la volumétrie très élevée dans le département de Sédhiou, qui

reçoit 1196 T, soit plus de 90 % des dotations régionales.

Dans les autres départements, Bounkiling reçoit 120 T, Goudomp une dotation de 30 T. Les quantités vendues correspondent exactement aux quantités reçues.

Le sorgho présente une distribution régionale de 142 T, avec 58 T reçues par Sédhiou, 57,75 T par Bounkiling et 26 T par Goudomp.

Cependant, les ventes sont inférieures aux dotations dans deux départements. A Bounkiling, 43T sont vendues contre 57,75 T reçues ; à Goudomp, 21,84 T sont vendues contre 26 T reçues.

Le riz représente la plus importante dotation régionale, avec 2727 tonnes reçues, réparties entre Sédhiou (2727 T), Bounkiling (911 T) et Goudomp (620 T). Les quantités vendues atteignent 2 541 T.

Le niébé bénéficie d'une distribution régionale de 94 T, avec 35 T à Sédhiou, 43 T à Bounkiling et 15,9 T à Goudomp. La totalité des quantités reçues est vendue (94 T).

Le fonio n'est pratiquement pas distribué dans la région. Une seule tonne est reçue et vendue à Sédhiou, aucun volume n'est attribué à Bounkiling ni à Goudomp.

Le sésame est distribué en faibles quantités : 8 tonnes reçues et vendues à Sédhiou, aucune dotation n'est attribuée à Bounkiling et Goudomp. La totalité des quantités distribuées est vendue, traduisant la demande des producteurs même si la filière est secondaire.

Tableau XVIII.1. 1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Sédhiou lors de la campagne 2023-2024

| Semences | | Sedhiou | Boukiling | Goudoump | Rég. Sédhiou |
|--------------|-----------|---------|-----------|----------|--------------|
| Arachide | Reçu (T) | 500 | 738,6 | 300 | 1 538,6 |
| | Vendu (T) | 500 | 738,6 | 299,5 | 1 538,1 |
| Maïs local | Reçu (T) | 1 196 | 120 | 30 | 1 346,0 |
| | Vendu (T) | 1 196 | 120 | 30 | 1 346,0 |
| Sorgho local | Reçu (T) | 58 | 57,75 | 26 | 1 41,8 |
| | Vendu (T) | 58 | 43 | 21,84 | 1 22,8 |
| Riz | Reçu (T) | 1 196 | 911 | 620 | 2 727,0 |
| | Vendu (T) | 1 196 | 725 | 620 | 2 541,0 |
| Niébé | Reçu (T) | 35 | 43 | 15,9 | 93,9 |
| | Vendu (T) | 35 | 43 | 15,9 | 93,9 |
| Fonio | Reçu (T) | 1 | 0 | 0 | 1,0 |
| | Vendu (T) | 1 | 0 | 0 | 1,0 |
| Sésame | Reçu (T) | 8 | 0 | 0 | 8,0 |
| | Vendu (T) | 8 | 0 | 0 | 8,0 |

Source : Direction régionale du Développement rural de Sédhiou, 2024.

XVIII.2. Production

Les données présentées permettent d'apprécier la dynamique des principales cultures vivrières dans les trois départements de la région de Sédhiou. Elles mettent en évidence des contrastes notables entre les spéculations et révèlent la place dominante de certaines filières dans le système productif régional. Globalement, la région affiche une production agricole totale de 652 035 T, issue d'une superficie cultivée de 236 985 ha, avec des performances variables selon les départements.

Le mil occupe 56 493 ha dans la région, avec des superficies relativement équilibrées entre les trois départements : Bounkiling est légèrement en tête avec 20 335 ha, suivi de Goudomp (18 779 ha) et de Sédhiou (17 380 ha). Les rendements restent proches et se situent entre 1 500 et 1 650 kg/ha, ce qui permet d'atteindre une production régionale de 87 347 tonnes. Bounkiling (avec la plus grande superficie) enregistre la production la plus élevée (30 502 T). Le sorgho couvre 28 304 ha dans la région, avec une répartition dominée par Bounkiling (11 798 ha) et Sédhiou (9 194 ha). Les rendements sont globalement satisfaisants, oscillant entre 1 707 et 1 821 kg/ha, ce qui se traduit par une production totale de 49 836 tonnes.

Bounkiling se distingue particulièrement par le meilleur rendement (1 821 kg/ha) et la plus forte production (21 484 tonnes). Le maïs apparaît comme l'une des spéculations majeures de la région. Avec 44 408 ha cultivés, il affiche des rendements

élevés, variant de 2 950 à 3 750 kg/ha, pour une moyenne régionale de 3 454 kg/ha. Ces performances soutenues permettent d'obtenir une production totale de 153 369 T, faisant du maïs la deuxième céréale la plus productive après le riz. Sédhiou domine largement cette filière avec 22 072 ha et une production de 79 459 T, soit plus de la moitié de la production régionale.

Le riz constitue de loin la culture la plus productive. Avec 102 980 ha emblavés, il concentre la plus grande superficie agricole régionale. Les rendements se situent entre 3 250 et 3 650 kg/ha. Ainsi, la région enregistre une production de 354 694 T, faisant du riz la première spéculations de la région de Sédhiou. Le département de Sédhiou se démarque avec 135 050 T, suivi de Goudomp (118 061 T) et de Bounkiling (101 583 T).

Le fonio reste une spéculations secondaire, avec 4 800 ha cultivés dans la région. Il est principalement pratiqué à Sédhiou (2 750 ha), Goudomp (2 050 ha) tandis que Bounkiling n'en cultive presque pas. Les rendements varient entre 1 300 et 1 500 kg/ha, générant une production totale de 6 790 tonnes. Bien que marginale, cette culture contribue à la diversification alimentaire locale.

Définitions :

- Le **rendement** désigne la productivité de l'agriculture. Il est exprimé sous la forme du rapport de la production par unité de surface. L'analyse porte sur les spéculations disponibles telles que le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide d'huilerie, le manioc et les pastèques.

Savoir plus :

<https://www.thesaurus.gouv.gq.ca/tag/terme.do?id=10069#:~:text=Ensemble20des20activitC3A9s20dC3A9veloppC3A9es20par,sont20nC3A9cessaires20C3A020son20alimentation.>
https://afristat.org/wp-content/uploads/2022/04/NotesCours_Agri.pdf

Tableau XVIII.2. 1 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative lors de la campagne 2023-2024

| Spéculation | Superficie/Rendement | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Rég. Sédhiou |
|---------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Mil | Sup (Ha) | 17 380 | 20 335 | 18 779 | 56 493 |
| | Rdt (Kg/Ha) | 1 650 | 1 500 | 1 500 | 1 546 |
| | Prod (T) | 28 677 | 30 502 | 28 168 | 87 347 |
| Sorgho | Sup (Ha) | 9 194 | 11 798 | 7 312 | 28 304 |
| | Rdt (Kg/Ha) | 1 707 | 1 821 | 1 731 | 1 761 |
| | Prod (T) | 15 695 | 21 484 | 12 656 | 49 836 |
| Maïs | Sup (Ha) | 22 072 | 12 313 | 10 023 | 44 408 |
| | Rdt (Kg/Ha) | 3 600 | 2 950 | 3 750 | 3 454 |
| | Prod (T) | 79 459 | 36 323 | 37 586 | 153 369 |
| Riz | Sup (Ha) | 37 000 | 31 256 | 34 724 | 102 980 |
| | Rdt (Kg/Ha) | 3 650 | 3 250 | 3 400 | 3 444 |
| | Prod (T) | 135 050 | 101 583 | 118 061 | 354 694 |
| Fonio | Sup (Ha) | 2 750 | - | 2 050 | 4 800 |
| | Rdt (Kg/Ha) | 1 500 | - | 1 300 | 1 415 |
| | Prod (T) | 4 125 | - | 2 665 | 6 790 |
| Total | Sup (Ha) | 88 396 | 75 702 | 72 887 | 236 985 |
| | Rdt (Kg/Ha) | - | - | - | - |
| | Prod (T) | 263 006 | 189 892 | 199 137 | 652 035 |

Source : Direction régionale du Développement rural de Sédhiou, 2024.

Chapitre XIX : ELEVAGE, FORETS ET PECHE

XIX.1. Elevage

Les données fournies par la Direction régionale de l'Élevage et des Productions animales de Sédhiou mettent en lumière la dynamique du secteur de l'élevage au cours de la campagne 2023-2024. Elles montrent un cheptel de 473 460 têtes, des productions mellifères en progression dans certaines zones, ainsi qu'une amélioration notable de la production laitière à l'échelle de la région.

Avec 207 184 têtes, Bounkiling possède le plus grand effectif régional du cheptel, représentant environ 44 % du total régional (473 460 têtes). Cette prédominance s'explique par la forte présence d'ovins (61 996 têtes, soit près de 57 % du total régional), des effectifs caprins élevés (57 554 têtes), un nombre important d'asins (15 194, soit 72 % du total régional), et un effectif équin de 7 929, très supérieur aux deux autres départements. Avec 170 236 têtes, Sédhiou occupe la deuxième place en termes d'effectifs. Ses forces se situent principalement dans les bovins (79 883 têtes, soit le plus grand troupeau régional), les caprins (41 546 têtes), les porcins (16 276 têtes, presque à égalité avec Goudomp). Le département présente un élevage diversifié mais de taille intermédiaire par rapport à Bounkiling. Goudomp enregistre 96 040 têtes, soit environ 20 % du cheptel régional. Ses effectifs sont globalement plus faibles, sauf pour les porcins : 15 784 têtes, soit près de la moitié des effectifs régionaux (47,9 %). Goudomp joue ainsi un rôle majeur dans l'élevage porcin, tandis qu'il reste largement en retrait pour les bovins, ovins, caprins et équins.

La volaille représente un volet essentiel du secteur. La région compte 463 585 têtes, réparties comme suit : 248 611 à Bounkiling (54 % du total), 114 692 à Sédhiou, 100 282 à Goudomp. La dynamique avicole est donc nettement tirée par Bounkiling,

confirmant sa position dominante dans l'élevage régional.

La production du miel passe de 3 422 litres en 2023 à 3 356 litres en 2024. Les coûts restent stables (10 266 000 FCFA en 2023 contre 10 068 000 FCFA en 2024). Bounkiling voit sa production presque doubler : 240 litres en 2023 à 462 litres en 2024. Le prix unitaire passe de 2 700 FCFA à 3 000 FCFA, ce qui améliore les revenus de 648 000 FCFA à 1 386 000 FCFA. La production de miel dans le département de Goudomp enregistre une légère baisse. Elle passe de 7 156 litres en 2023 à 6 777 litres en 2024, soit une diminution de 379 litres. Cette diminution s'accompagne également d'une réduction des coûts, qui reculent de 17 890 000 FCFA en 2023 à 16 942 500 FCFA en 2024. Goudomp reste néanmoins le premier producteur régional de miel, représentant à lui seul plus de 65 % de la production.

L'analyse de la production laitière entre 2023 et 2024 montre une évolution globalement positive à l'échelle régionale. En effet, la production totale passe de 49 600 litres en 2023 à 55 030 litres en 2024, soit une progression d'environ 11 %, reflétant un dynamisme accru de la filière. Le département de Sédhiou demeure le principal pôle de production de lait. Sa contribution augmente de 28 000 litres en 2023 à 30 000 litres en 2024, confirmant son rôle de moteur dans le développement de la filière laitière régionale. À l'inverse, Bounkiling enregistre une forte baisse. La production chute de 21 600 litres à 15 480 litres, soit une diminution de 28 %. Le département de Goudomp enregistre en 2024 une production de 9 550 litres.

L'ensemble met en évidence la diversité des systèmes d'élevage dans la région de Sédhiou et les potentiels d'amélioration dans les filières à forte valeur ajoutée comme le lait, le miel et la volaille.

Définitions :

- *Le **Cheptel** renvoie à l'ensemble des bestiaux (d'une exploitation, d'une région).*

Tableau XIX.1. 1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative (campagne 2023-2024)

| Espèces | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Région |
|---------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| Bovins | 79 883 | 63 700 | 33 603 | 177 186 |
| Ovins | 28 338 | 61 996 | 17 641 | 107 975 |
| Caprins | 41 546 | 57 554 | 25 443 | 124 543 |
| Asins | 3 451 | 15 194 | 2 495 | 21 140 |
| Equins | 742 | 7 929 | 1 074 | 9 745 |
| Porcins | 16 276 | 811 | 15 784 | 32 871 |
| Total bétail | 170 236 | 207 184 | 96 040 | 473 460 |
| Volaille | 114 692 | 248 611 | 100 282 | 463 585 |

Source : Direction régionale de l'Elevage et des Productions animales de Sédhiou, 2024.

Tableau XIX.1. 2 : Evolution de la production de miel par circonscription administrative

| Circonscription administrative | Année 2024 | | | Année 2023 | | |
|--------------------------------|-------------------|-----------|--------------|-------------------|-----------|--------------|
| | Quantité (litres) | PU (FCFA) | Coûts (FCFA) | Quantité (litres) | PU (FCFA) | Coûts (FCFA) |
| Sédhiou | 3356 | 3 000 | 1 0068 000 | 3422 | 3 000 | 10 266 000 |
| Boukiling | 462 | 3 000 | 1 386 000 | 240 | 2 700 | 648 000 |
| Goudomp | 6777 | 2 500 | 16 942 500 | 7156 | 2 500 | 17 890 000 |

Source : Direction régionale de l'Elevage et des Productions animales de Sédhiou, 2024.

Tableau XIX.1. 3 : Production de lait (litre) par circonscription administrative

| Année | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Rég. Sédhiou |
|-------------|---------|-----------|---------|--------------|
| 2023 | 28 000 | 21 600 | - | 49 600 |
| 2024 | 30 000 | 15 480 | 9550 | 55 030 |

Source : Direction régionale de l'Elevage et des Productions animales de Sédhiou, 2024.

XIX.2. Sylviculture

Les données issues de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou mettent en lumière une évolution contrastée de la production de plants entre 2023 et 2024, avec des dynamiques différentes selon les catégories d'espèces. Globalement, le secteur connaît une intensification de la production, mais avec des réorientations notables entre les types de plants.

Les plants forestiers enregistrent la hausse la plus significative. La production passe de 131 492 plants en 2023 à 219 667 plants en 2024, soit une augmentation de 88 175 plants, correspondant à une croissance de plus de 67 %.

Contrairement aux plants forestiers, la production de plants fruitiers diminue sensiblement. Elle

passé de 186 801 plants en 2023 à 140 498 plants en 2024, soit une réduction de 46 303 plants (environ -25 %).

Les plants fruitiers forestiers, à mi-chemin entre les espèces de production et de reboisement, connaissent une hausse appréciable. Leur production augmente de 76 217 plants en 2023 à 92 943 plants en 2024, soit 16 726 plants supplémentaires, correspondant à une croissance d'environ 22 %.

Les plants ornementaux affichent également une évolution remarquable. Leur production double presque, passant de 9 986 plants à 19 395 plants, soit une hausse de 9 409 plants (+94 %).

Définitions :

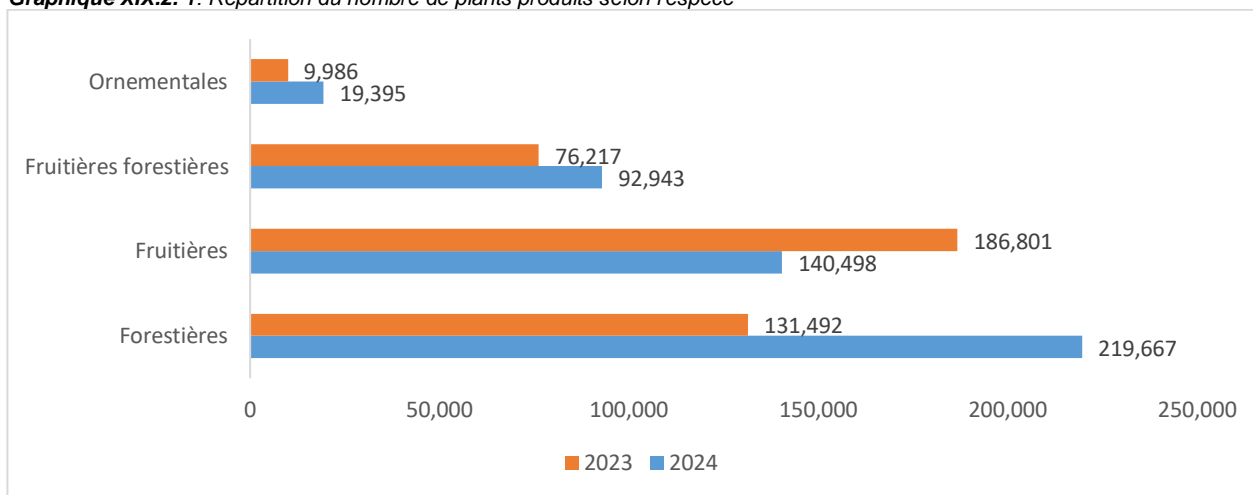
-**Forêt classée**: forêt constituée en vue de la conservation des sols, des eaux, de la diversité biologique et d'écosystèmes particuliers ou fragiles et de la garantie d'une production durable par tout moyen approprié de gestion ou de protection ;

-Les **ressources forestières** sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains.

En savoir plus :

https://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/code_forestier_senegal_2018.pdf
<https://economy-pedia.com/11032791-forest-resources>

Graphique XIX.2. 1: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce



Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2024.

XIX.3. Pêche – Aquaculture

Les données aquacoles de la région de Sédhiou révèlent une filière en recomposition. Entre 2023 et 2024, les infrastructures connaissent de fortes variations. La production piscicole enregistre une légère baisse, tandis que le fonctionnement des fermes montre une amélioration notable.

La première variation marquante concerne les cages aquacoles, dont le nombre chute drastiquement au niveau régional. Elles passent de 77 unités en 2023 à 25 en 2024, soit une diminution de 52 cages, correspondant à une baisse de près de 68 %. La superficie totale associée suit la même tendance, passant de 802 m² à 250 m². Cette baisse est particulièrement prononcée dans le département de Sédhiou, où les cages passent de 42 à 15 (-27 cages). A Goudomp, elles passent de 25 à 0, disparaissant totalement. Seul Bounkiling maintient son niveau, avec 10 cages en 2023 comme en 2024.

En revanche, les autres types d'infrastructures restent stables. Les étangs sont au nombre de 90 dans la région en 2023 comme en 2024, pour une superficie constante de 77 100 m². Les bassins en béton restent également inchangés : 148 bassins, totalisant 7 545 m².

Les principaux paramètres techniques restent identiques entre 2023 et 2024 (superficie aménagée : 0,5 ha, superficie empoisonnée : 4,3

ha, quantité d'alevins : 5,5 T et prix de vente du poisson : entre 1 000 et 2 000 FCFA/kg).

En revanche, la production de poisson connaît une baisse. Elle passe de 122 T en 2023 à 117 T en 2024, soit une diminution de 5 T (-4,1 %).

Le nombre de fermes empoisonnées se réduit légèrement, passant de 14 à 13 fermes.

Malgré la diminution de certains équipements, le nombre de fermes aquacoles opérationnelles augmente de manière significative. Au niveau régional, les fermes fonctionnelles passent de 13 en 2023 à 17 en 2024, soit 4 fermes supplémentaires. Ce qui représente une progression d'environ 31 %. Les fermes non fonctionnelles diminuent simultanément de 20 à 14, soit 6 fermes réactivées.

Ce redressement est tiré principalement par le département de Sédhiou, où le nombre de fermes opérationnelles augmente de 7 à 11. Les fermes non fonctionnelles diminuent de 10 à 6. À Bounkiling, la situation reste stable avec 5 fermes fonctionnelles et 4 non fonctionnelles en 2023 comme en 2024. À Goudomp, la situation s'améliore légèrement. Les fermes non fonctionnelles passent de 6 à 4, tandis que le nombre de fermes fonctionnelles reste stable (1 ferme).

Définitions :

- **Pêche Continentale (PC)** : La pêche continentale par capture est une collecte d'organismes aquatiques (surtout des poissons mais aussi de grands crustacés : langouste, homard, crabe araignée, etc.) dans des eaux continentales à l'état naturel ou aménagées.
- **Pêche Maritime (PM)** : La pêche maritime par capture est une collecte d'organismes aquatiques (surtout des poissons mais aussi de grands crustacés : langouste, homard, crabe araignée, etc.) dans les eaux maritimes.
- La **pêche artisanale** distingue des pêches qui impliquent des opérateurs techniques mais non-industrialisés; typiquement une opération peu importante, décentralisée.

En savoir plus :

[https://www.aquaportail.com/dictionnaire/definition/6334/peche-continentale#:~:text=PC3AAche20continentale20\(loc.,!C3A9tat20naturel20ou20amC3A9nagC3A9es.](https://www.aquaportail.com/dictionnaire/definition/6334/peche-continentale#:~:text=PC3AAche20continentale20(loc.,!C3A9tat20naturel20ou20amC3A9nagC3A9es.)

<https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/4.Code-maritime.pdf>

Tableau XIX.3. 1 : Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives

| Circonscription administrative | Infrastructure | 2024 | | 2023 | |
|--------------------------------|--------------------------|------------|---|------------|---|
| | | Nombre | Superficie totale (m ²) ou volume total (m ³) | Nombre | Superficie totale (m ²) ou volume total (m ³) |
| Sédhiou | Cages | 15 | 150 | 42 | 452 |
| | Etangs | 60 | 51 300 | 60 | 51 300 |
| | Bassins en bétons | 121 | 6 279 | 121 | 6 279 |
| Goudomp | Cages | 00 | 00 | 25 | 250 |
| | Etangs | 7 | 5 800 | 7 | 5 800 |
| | Bassins en béton | 5 | 126 | 5 | 126 |
| Boukiling | Cages | 10 | 100 | 10 | 100 |
| | Etangs | 23 | 20 000 | 23 | 20 000 |
| | Bassins en bétons | 22 | 1 140 | 22 | 1 140 |
| Rég. Sédhiou | Cages | 25 | 250 | 77 | 802 |
| | Etangs | 90 | 77 100 | 90 | 77 100 |
| | Bassins en bétons | 148 | 7 545 | 148 | 7 545 |

Source : Agence nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2024.

Tableau XIX.3. 2 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou

| Indicateurs | 2023 | 2024 |
|---|------------------|------|
| Nombre de fermes empoissonnées | 14 | 13 |
| Superficie piscicole totale aménagée (ha) | 0,5 | 0,5 |
| Superficie totale empoissonnée (ha) | 4,3 | 4,3 |
| Quantité d'alevins empoissonnée (Tonne) | 5,5 | 5,5 |
| Quantité de poissons récoltée (Tonne) | 122 | 117 |
| Prix de vente du produit (franc/kg) | 1000 – 2000 FCFA | |

Source : Agence nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2024.

Tableau XIX.3. 3 : Situation des fermes aquacoles selon la circonscription administrative

| Année | Caractère | Sédhiou | Boukiling | Goudomp | Rég. Sédhiou |
|-------|--------------------|---------|-----------|---------|--------------|
| 2023 | Fonctionnelles | 7 | 5 | 1 | 13 |
| | Non fonctionnelles | 10 | 4 | 6 | 20 |
| 2024 | Fonctionnelles | 11 | 5 | 1 | 17 |
| | Non fonctionnelles | 6 | 4 | 4 | 14 |

Source : Agence nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2024.

Chapitre XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XX.1. Energie

La région de Sédhiou est alimentée par le réseau interconnecté. L'essentiel de l'énergie provient de Diattacounda, rattaché au poste 225 kV de Tanaff. La région bénéficie également d'une alimentation complémentaire en provenance des postes 225 kV de Ziguinchor et de Kolda, une configuration opérationnelle depuis juillet 2022. Avant cette

interconnexion, l'approvisionnement électrique reposait principalement sur les centrales de Boutoute et de Kolda. Il existait également une centrale secondaire à Bakoum, désormais hors service depuis plusieurs années.

XX.2. Mine et carrière

Au total, la région de Sédhiou a extrait 90 840 m³ de matériaux sur la période 2023–2024. Cette production est dominée par la latérite, qui représente la plus grande part des volumes. Elle est suivie de l'argile et, en moindre quantité, du sable.

En 2023, la production totale s'élevait à 38 700 m³. L'essentiel provenait de l'argile (19 200 m³), suivie de la latérite (17 000 m³). Le sable ne représentait que 2 500 m³. Cette année se caractérise ainsi par une forte demande en argile.

En 2024, la production totale a connu une hausse importante pour atteindre 52 140 m³, soit une augmentation d'environ 34,7 % par rapport à 2023. Cette progression est principalement due à un bond notable de la production de latérite, qui passe de 17

000 m³ à 40 000 m³. L'argile recule fortement, avec 10 040 m³ produits, alors que la production de sable reste faible et relativement stable (2 100 m³).

Globalement, la période montre une reconfiguration des usages des matériaux dans la région. La latérite devient le principal matériau sollicité en 2024. L'argile, autrefois dominante, enregistre une baisse marquée. Le sable demeure marginal dans l'ensemble des volumes produits. Ces tendances fournissent des indications utiles sur l'évolution des besoins en matériaux de construction dans la région.

Tableau XX.2. 1 : Statistiques minières de 2023 et 2024 pour la région de Sédhiou

| Année | Argile (m ³) | Latérite (m ³) | Sable (m ³) | Total annuel (m ³) |
|--------------|--------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| 2023 | 19 200 | 17 000 | 2 500 | 38 700 |
| 2024 | 10 040 | 40 000 | 2 100 | 52 140 |
| Total | 29 240 | 57 000 | 4 600 | 90 840 |

Source : Direction régionale des Mines Sédhiou, 2024.

Chapitre XXI : TOURISME

XXI.1. Tourisme

La région de Sédhiou compte 13 réceptifs touristiques aussi bien en 2023 qu'en 2024.

Les auberges constituent le type de réceptif le plus présent avec 6 unités, suivies des campements (4 unités) et des hôtels/résidences hôtelières (3 unités). La structure de l'offre reste donc dominée par les réceptifs de petite taille.

Au niveau départemental, la répartition n'a pas changé entre 2023 et 2024. Sédhiou dispose du parc le plus important avec 8 réceptifs, dont 2 hôtels, 3 auberges et 3 campements. Bounkiling en compte 2, composés d'un hôtel et d'une auberge. Goudomp enregistre 3 structures, essentiellement des auberges (2) et un campement. Cette configuration traduit une concentration de l'offre à Sédhiou, qui représente plus de 60 % des capacités régionales.

Les capacités d'accueil affichent également une stabilité entre 2022 et 2023. La région totalise 133 chambres offrant 268 lits.

Les hôtels/résidences hôtelières et les auberges représentent chacun 55 chambres et 110 lits, soit 83 % des chambres et des lits régionaux. Les campements complètent l'offre avec 24 chambres pour 48 lits.

Globalement, l'offre reste modeste et peu diversifiée, ce qui limite la capacité de la région à absorber un flux touristique important.

La fréquentation connaît une forte progression. Les arrivées passent de 985 en 2023 à 1 841 en 2024, soit une hausse de 86,9 %. Les nuitées doublent également, passant de 1 445 à 2 987, soit une augmentation de 106,7 %.

La hausse des nuitées, plus rapide que celle des arrivées, montre que les visiteurs séjournent plus longtemps dans les auberges qu'auparavant. L'activité touristique régionale est en fort redressement, surtout dans l'hôtellerie. Ce qui renforce l'importance d'améliorer les infrastructures, les services et la promotion de la destination.

En résumé, les données montrent une région dotée d'une offre d'hébergement faible, alors que la demande touristique est en nette progression, en particulier dans les hôtels. Ce décalage confirme un besoin d'investissement, notamment dans les infrastructures de standing, afin d'accompagner la dynamique touristique émergente de Sédhiou.

Définitions :

- *Le **tourisme** est un phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques ;*
- **Réceptif (hôtelière) : hôtel, résidence, auberge, campement** : *C'est un établissement d'hébergement qui offre des chambres ou des appartements meublés en location. Soit à une clientèle de passage soit à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la semaine ou un mois qui sauf, exception, n'y élit pas domicile.*

Savoir plus :

<https://www.unwto.org/fr/glossaire-de-tourisme>

Tableau XXI.1. 1 : Répartition des réceptifs par circonscription administrative

| Circonscription administrative | | Hôtel et Résidence hôtelière | Auberge | Campement | Total réceptif |
|--------------------------------|-------------|------------------------------|-----------|-----------|----------------|
| Sédhiou | 2023 | 02 | 03 | 03 | 08 |
| | 2024 | 02 | 03 | 03 | 08 |
| Boukiling | 2023 | 01 | 01 | 00 | 02 |
| | 2024 | 01 | 01 | 00 | 02 |
| Goudomp | 2023 | 00 | 02 | 01 | 03 |
| | 2024 | 00 | 02 | 01 | 03 |
| Rég. Sédhiou | 2023 | 03 | 06 | 04 | 13 |
| | 2024 | 03 | 06 | 04 | 13 |

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2024.

Tableau XXI.1. 2 : Capacités d'accueil des réceptifs selon le type

| Type de réceptif | Nombre de Chambres | | Nombre de lits | |
|----------------------------------|--------------------|------------|----------------|--|
| Hôtel/Résidence hôtelière | 2022 | 55 | 110 | |
| | 2023 | 55 | 110 | |
| Auberge | 2022 | 54 | 110 | |
| | 2023 | 54 | 110 | |
| Campement | 2022 | 24 | 48 | |
| | 2023 | 24 | 48 | |
| Total | 2022 | 133 | 268 | |
| | 2023 | 133 | 268 | |

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2024.

Tableau XXI.1. 3 : Evolution des arrivées et nuitées selon le type de réceptif

| Type de réceptif | Nombre d'arrivées | | Variation (en %) | Nombre de nuitées | | Variation (en %) |
|----------------------------------|-------------------|-------|------------------|-------------------|-------|------------------|
| | 2023 | 2024 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Hôtel/Résidence hôtelière | 985 | 1 841 | 86,9 | 1 445 | 2 987 | 106,7 |
| Auberge | 1 003 | 1 149 | 14,6 | 1 445 | 2 239 | 54,9 |
| Total | 1 988 | 2 990 | 50,4 | 2 890 | 5 226 | 80,8 |

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2024.

NB : Le tableau XIII n'a pas pris en compte les résidences. La région en compte deux.

SECTION G : ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XXII : GLOSSAIRES

- **Aides familiaux** : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi ;
- **Aquaculture** : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage ;
- **Budget** : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique ;
- **Chômeur** : Au sens du Bureau international du Travail (BIT), les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays ;
- **Circonscription administrative** : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement ;
- **Conflit collectif** : désaccord entre les travailleurs organisés ou non en syndicat et leur(s) employeur (s) appartenant ou non à une organisation patronale portant sur une ou plusieurs questions relatives à l'intérêt collectif des travailleurs sur leurs lieux de travail ;
- **Contrat collectif** : aussi appelé contrat groupe, est une forme de contrat d'assurances. Il est en général souscrit par un employeur au profit de ses employés ou par une association pour le compte de ses membres. Le contrat collectif peut être obligatoire ou facultatif ;
- **Contrat individuel de travail** : contrat par lequel le travailleur s'engage, pour une durée déterminée ou indéterminée, à travailler à temps plein ou à temps partiel au service de l'employeur et celui-ci à payer un salaire fixé d'après le temps ou le travail fourni ;
- **Collectivité territoriale** : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation ;
- **Densité de population** sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par Km carré ;
- **Electricité moyenne tension** : les lignes « moyenne tension » permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien

entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV ;

- **Électricité basse tension** : les lignes « basse tension » sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans ;
-
- En ce qui concerne **la haute tension**, la HTA, appelée aussi domaine de moyenne tension, couvre une plage de comprise entre 1000 et 50 000 volts en régime alternatif, 1500 et 75 000 en régime continu ;
- **Finance publique** : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics ;
- **Finances publiques locales** : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale ;
- **L'immatriculation** est une série de caractères (chiffres et lettres) qui permet d'identifier un véhicule. L'inscription de ce dernier s'effectue dans un registre public et est rendue obligatoire par la loi ;
- **L'Indice synthétique de fécondité (ISF)** réfère au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée. En général, « l'ISF » est calculé pour les femmes de 15 à 49 ans. Il s'agit de la fourchette d'âge pour laquelle les taux de fécondité par âge sont généralement calculés, étant donné la très petite proportion de naissances chez les femmes en dehors de cette fourchette d'âge ;
- **Le Lotissement** est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau et en électricité ;
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC)** : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an ;
- On appelle **Migration**, tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale ;
- **Population en âge de travailler** : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus ;
- **Population en emploi** : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur lieu de travail ;
- **Population carcérale** : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre ;
- **Population pénale** : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j ;
- **Personne écrouée** : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile ;

- **Population active** : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise ;
- **Projections de population** : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations... ou de tout territoire ad hoc ;
- **Programmes de santé** : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, les programmes de promotion de la maternité sans risque, etc. ;
- **Pyramide des âges** : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité ;
- **Ratio de dépendance démographique** : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans ;
- **Rapport de masculinité** : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âges est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ;
- **Réceptif (hôtelière) : hôtel, auberge, campement** : C'est un établissement d'hébergement qui offre des chambres ou des appartements meublés en location. Soit à une clientèle de passage soit à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la semaine ou un mois qui sauf, exception, n'y élit pas domicile ;
- **Système Financier Décentralisé** : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations ;
- **Le taux d'abandon** est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré ;
- **Taux d'achèvement du cycle primaire** : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année ;
- **Taux de redoublement** : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n ;
- **Taux d'urbanisation** : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes ;
- **Taux brut de scolarisation** : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée ;

- **Tourisme** : phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques ;
- Le **Transport routier** est un mode de transport utilisant les véhicules suivants : les automobiles, les véhicules utilitaires (légers et lourds) et les deux-roues ;
- Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année) ;
- Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année ;
- Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Chapitre XXIII : INDEX MOTS CLES

A

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Accès à Internet | 49 |
| Acte III de la décentralisation | 16–17 |
| Agriculture | 120–124 |
| Amodiation du domaine forestier | 128–130 |
| Aménagement du territoire | 13–17 |
| Assainissement | 55–60 |
| Assistance sociale | 72–74 |

B

| | |
|---|----|
| Baccalauréat (BAC) | 97 |
| Bourses de Sécurité Familiale (BSF) | 74 |

C

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Chômage | 42–45 |
| Climat | 33–34 ; 133 |
| Collectivités territoriales | 16–17 |
| Commerce | 132–133 |
| Conditions d'habitat | 48–57 |
| Couverture sanitaire | 82–86 |

D

| | |
|--|---------|
| Démographie | 18–27 |
| Densité de population | 22–23 |
| Départements (Sédhiou, Bounkiling, Goudomp) | 22–24 |
| Développement local | 15–17 |
| Domaine classé | 127–129 |

E

| | |
|---------------------|---------|
| Eau potable | 54–55 |
| Éducation | 86–98 |
| Élevage | 125–127 |
| Emploi | 36–41 |
| Environnement | 27–34 |
| Entreprises | 116–119 |

F

| | |
|--|-----------------|
| Fécondité | 24–27 |
| Finances publiques locales | 114–115 |
| Forêts | 31–32 ; 125–129 |
| Formation professionnelle et technique | 98–99 |

G

| | |
|-----------------|---------|
| Genre | 64–69 |
| Glossaire | 135–138 |

H

| | |
|--------------------|-------|
| Habitat | 48–57 |
| Hydrographie | 14–15 |

| | |
|--|-----------------|
| I | |
| Indice synthétique de fécondité (ISF) | 26–27 |
| Infrastructures sanitaires | 82–85 |
| Insécurité alimentaire | 68–71 |
| J | |
| Justice | 77–82 |
| Jeunesse | 100–103 |
| L | |
| Logement | 48–57 |
| M | |
| Marchés | 106–109 |
| Migration | 24–27 |
| Mortalité | 24–27 |
| Mortalité maternelle | 68–69 |
| N | |
| NEET (jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) | 45 |
| O | |
| Occupation du territoire | 27–34 |
| P | |
| Pêche | 128–129 |
| Population | 18–27 |
| Population vulnérable | 61–71 |
| Prix à la consommation | 106–109 |
| R | |
| Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) | 18–27 |
| Ressources forestières | 31–32 ; 125–129 |
| Ressources hydriques | 14–15 |
| S | |
| Santé | 81–86 |
| Sécurité alimentaire | 68–71 |
| Services sociaux | 71–104 |
| Situation économique et sociale régionale (SESR) | 1–6 |
| Systèmes financiers décentralisés | 110–113 |
| T | |
| Territoire | 13–17 |
| Tourisme | 132–133 |
| Travail | 35–45 |
| Travail familial | 43–44 |
| U | |
| Urbanisation | 22–23 |
| V | |
| Vulnérabilité | 61–71 |

